



École Fondamentale
Steinfort

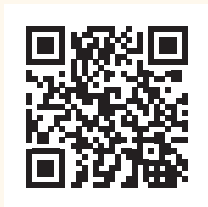
De Schoulbuet

N°21 / 2026-2027

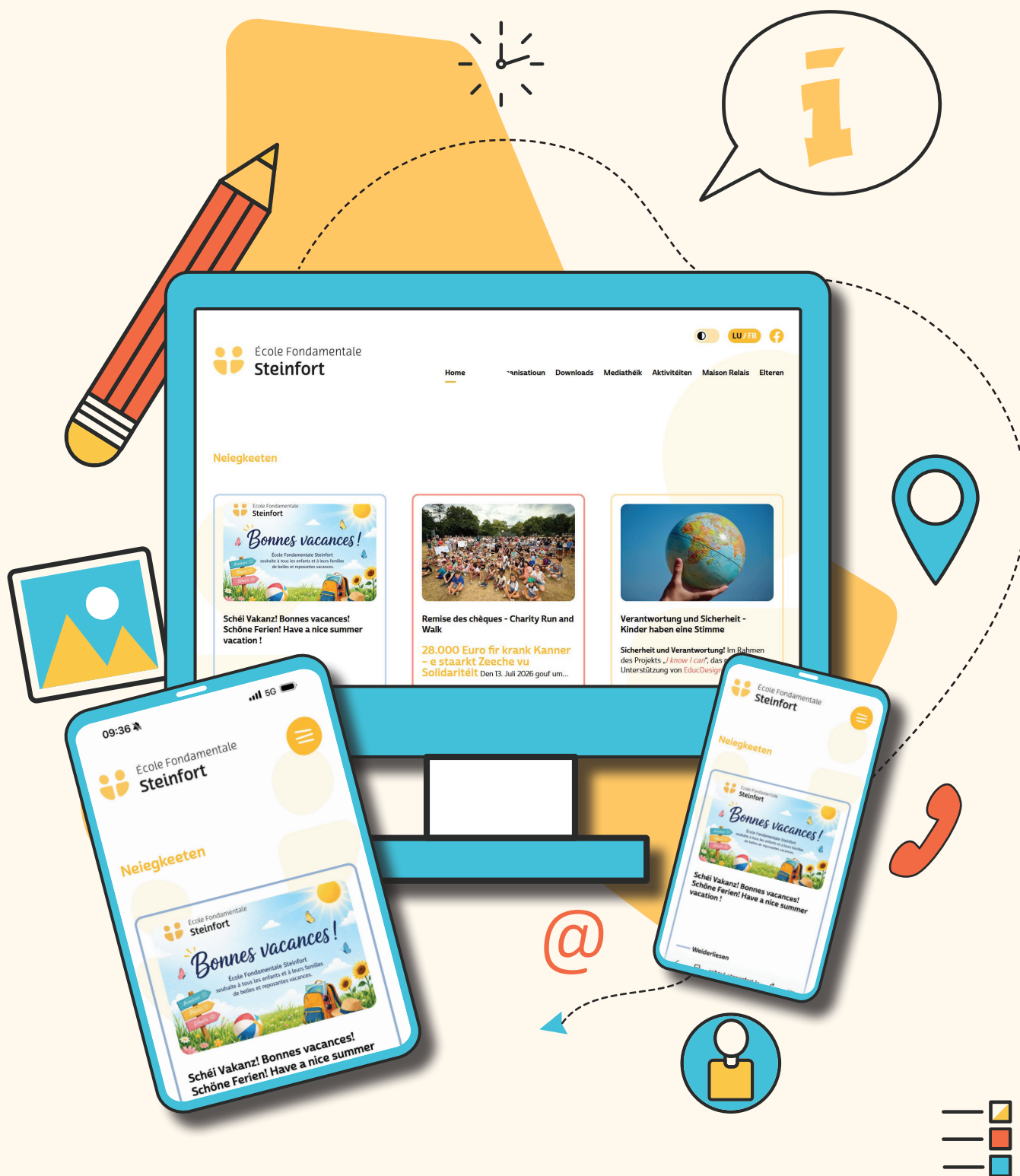


Informationen aus der
Stengeforter Grondschoul

Commune de
Steinfort



Scannez-moi!



www.schoul-stengefort.lu

Sommaire

Sommaire	3	Les directions de région	45
Mot du Président	4	Le partenariat avec les parents	46
Rentrée des classes 2026/2027	6	Eltereforum	47
• Surveillance et sécurité	6	Enfants à besoins spécifiques	48
Organisation scolaire 2026/2027	7	Au niveau local	48
• L'année scolaire 2026/2027	8	Au niveau régional	48
OKAJU	9	Au niveau national	48
Localisation des classes	10	Évaluation des élèves	50
Informations concernant la Maison Relais Steinfort	12	• Bilans intermédiaires	50
• Heures d'ouverture du bureau chèque-service	12	• Allongement de cycle	50
Transport scolaire 2026/2027	13	Passage du fondamental à l'enseignement secondaire	51
• Transport individuel	13	Développement scolaire	52
Pédibus	14	• Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)	52
• Engagement des parents	14	• Le plan d'encadrement périscolaire (PEP)	54
• Règles à respecter par les usagers du pédibus	14	Schul- und Büromaterial	55
Horaires des pédibus	15	Fruit for School/Lait à l'école	57
• Formulaire d'inscription - Service pédibus	17	Manger durablement & sainement à la Maison Relais Steinfort	58
Bus scolaire	19	Partenariat avec l'Université du Luxembourg	60
Règlement communal concernant le transport scolaire		LASEP	61
(Schoulbus)	20	eduGuichet.lu	62
Horaires des bus	23	Portrait : L'Office national de l'enfance, ONE.	63
Transport scolaire	24	Service « KRANK KANNER DOHEEM »	64
Aux parents des élèves des cycles I.1/I.2/II.1/II.2	25	Les écrans en famille	65
• Formulaire de demande de « cartes-destination »	26	Police Lëtzebuerg	66
La réforme ALPHA	27	CDM-Sektion 2	67
Informations utiles	30	Eltereforum	68
• Notre code vestimentaire	35	Votre enfant est scolarisé à l'étranger?	70
Règles de la vie en commun à l'école (Schulregeln)	40	BEE Secure	71
Organigramme de l'enseignement fondamental	41	Strong together	72
Les différents organes	42	Annuaire de l'EF Steinfort 2026/2027	73
• Le comité d'école 2024 - 2029	39	Police Lëtzebuerg	75
• Les coordinateurs de cycle 2025 - 2027	39		
• Enseignants chargés de différentes missions	43		
• La commission scolaire	44		

Mot du Président

CHRISTIAN KOHNEN, Président



À l'aube de cette nouvelle année scolaire, c'est avec un grand plaisir et une profonde reconnaissance que je m'adresse à vous, au nom du comité d'école de l'École fondamentale de la commune de Steinfort.

Après les vacances bien méritées, la rentrée des classes 2026-2027 est imminente.

La rentrée scolaire est toujours un moment important : un temps de retrouvailles, de découvertes, de nouveaux départs et de promesses éducatives. C'est aussi une période où chacun – enfants, parents, enseignants, éducateurs, partenaires institutionnels – joue un rôle essentiel dans la construction d'un environnement scolaire dynamique et bienveillant.

Notre école continue d'évoluer, de s'adapter aux défis du quotidien et d'investir dans des projets pédagogiques novateurs, avec pour objectif central le bien-être et la réussite de tous les élèves. Le travail en étroite collaboration entre les équipes éducatives, les parents et les services partenaires constitue la force vive de notre établissement.

Le comité d'école que j'ai l'honneur de présider s'engage, tout au long de l'année, aux côtés des équipes pédagogiques et des autorités communales et nationales, pour défendre une école équitable et exigeante – une école à la hauteur des ambitions que nous nourrissons collectivement pour nos enfants.

Cette brochure, que vous tenez entre les mains, vous présente les informations essentielles pour bien commencer l'année scolaire : des repères pratiques, des rappels importants, mais aussi une vision commune qui guide notre action au quotidien. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette nouvelle édition du Schoulbuet.

Comme toujours vous trouverez dans cette publication des éléments de contact entre l'école et vous, les parents de nos élèves. Une bonne collaboration entre les parents et les enseignants est un élément essentiel d'une éducation réussie du jeune.

Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation de l'apprentissage et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants.

Le titulaire de classe de votre enfant et les autres membres de son équipe pédagogique sont toujours vos premières personnes de contact pour toute question en relation avec la scolarité. Profitez de leurs heures de consultation pour parents pour vous tenir au courant des progrès de votre enfant. Si votre enfant rencontre des problèmes d'apprentissage, l'équipe pédagogique pourra vous conseiller sur l'aide qui pourra lui être apportée. Le cas échéant, les coordinateurs de cycle, les membres du comité d'école et les membres de la direction de région de l'enseignement fondamental peuvent aussi être contactés en cas de questions ou problèmes, tout en respectant l'ordre.

Pour l'année scolaire 2026/2027, l'organisation scolaire de la commune de Steinfort prévoit un total de **33 classes** réparties entre les sites de Steinfort et de Kleinbettingen, accueillant environ **460 élèves. 64 membres du personnel** enseignant et éducatif de l'école fondamentale accompagneront nos élèves.

Dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle organisation scolaire, une réorganisation de la répartition des classes entre les sites de Steinfort et de Kleinbettingen a été décidée. Cette réorganisation vise à regrouper davantage les classes d'un même cycle sur un même site scolaire afin de renforcer la collaboration pédagogique entre les équipes enseignantes.

Cette organisation permettra notamment de développer plus efficacement les pratiques de différenciation, de mieux répondre aux besoins des élèves, de favoriser les échanges entre enseignants d'un même cycle et de renforcer le travail en équipe au bénéfice des apprentissages et du bien-être des enfants.

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue et beaucoup de succès et de satisfaction dans leurs tâches à Madame Chloé Van Den Abeele qui interviendra en tant qu'institutrice au cycle 1 et Madame Danièle Quintus qui interviendra en tant que remplaçante permanente aux cycles 1 à 4.



Mais, comme chaque année, il y a aussi des membres du personnel enseignant qui vont nous quitter:

Madame Mariette Funk-Eischen a pris sa retraite bien méritée, et les enseignantes Mesdames Lena Wolff et Carole Risch, nous ont quittés pour pouvoir accepter une autre tâche. Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement dans l'intérêt de l'école et de nos élèves.

Un grand merci aussi aux autres remplaçants et nos étudiants pour leurs apports précieux au bon fonctionnement de notre école.

Une collaboration renforcée au service de chaque enfant

À partir de cette rentrée scolaire, notre commune poursuit le renforcement de la collaboration entre l'école fondamentale et la Maison Relais. Cette coopération étroite repose sur une conviction commune : le bien-être, l'épanouissement et la réussite de chaque enfant sont favorisés lorsque tous les acteurs éducatifs travaillent main dans la main.

Dans cet esprit, les équipes de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle intensifieront leurs échanges et développeront davantage de projets communs. Cette approche favorise une prise en charge cohérente et globale des enfants tout au long de leur journée.

Ensemble, nous souhaitons offrir à chaque élève un environnement éducatif harmonieux, stimulant et bienveillant, où les apprentissages, le développement des compétences sociales et le bien-être de chacun occupent une place centrale.

« **ALPHA – zesumme wuessen** » est une réforme importante au sein du système scolaire luxembourgeois. Elle permet aux élèves d'apprendre à lire, à écrire et à calculer au cycle 2 dans la langue qu'ils comprennent le mieux : l'allemand ou le français, selon leur situation familiale et linguistique. L'année scolaire 2026/2027 marque le début de « ALPHA – zesumme wuessen » au cycle 1.2 dans toutes les écoles. Vous découvrirez les modalités de la réforme ALPHA dans cette édition de notre Schoulbuet.

Pour terminer, j'aimerais remercier encore une fois tous les acteurs du champ éducatif pour leurs apports précieux au bon fonctionnement de l'école fondamentale de la commune

de Steinfort: les membres de la direction de région Mamer, le Collège des bourgmestre et échevins et le Conseil communal, les membres de la commission scolaire, les services administratif et technique de la commune de Steinfort, le staff administratif du bureau régional, les membres de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques et les assistants en classe, les représentants des parents d'élèves et tous les parents d'élèves, l'équipe de la Maison Relais Steinfort, l'équipe des instructeurs de natation de la piscine de Steinfort, les membres du bureau temps de terrain du Bachelor en Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg, les coordinateurs des quatre cycles d'apprentissage, mes collègues du comité d'école et tous les membres du corps enseignant.

Et dans l'espoir de pouvoir continuer ainsi, je souhaite au nom de toute l'équipe de l'EF Steinfort et en mon nom personnel, tout d'abord à nos anciens élèves qui quittent l'école fondamentale de la commune de Steinfort, plein de succès dans l'enseignement secondaire et au plaisir de vous revoir le 15 septembre prochain d'ores et déjà aux enfants, aux parents, aux enseignants et à tous les autres acteurs de l'école fondamentale une rentrée pleine d'enthousiasme et une année scolaire 2026-2027 pleine de succès et de joie d'apprendre.

À toutes et à tous, je souhaite une rentrée scolaire sereine, motivante, et pleine de belles réussites.

Puisse cette nouvelle année être marquée par le dialogue, la coopération et l'envie de faire grandir nos enfants, ensemble.

Bonne année scolaire !

Rentrée des classes 2026/2027

L'année scolaire 2026/2027 commencera avec une journée de classe entière (de 8h00 à 11h45 pour le cycle 1 resp. à 12h35 pour les cycles 2 à 4).

À 8h00 les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe et l'horaire normal des cours 2026/2027 commencera à 10h00.

La rentrée des classes 2026 / 2027 aura lieu mardi, le 15 septembre 2026 à 8h00.

Horaire de classe du Cycle I				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 11h45	8h00 - 11h45	8h00 - 11h45	8h00 - 11h45	8h00 - 11h45
14h00 - 15h50		14h00 - 15h50		14h00 - 15h50

Horaire de classe des Cycles II-IV				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 08h55	8h00 - 08h55	8h00 - 08h55	8h00 - 08h55	8h00 - 08h55
8h55 - 09h45	8h55 - 09h45	8h55 - 09h45	8h55 - 09h45	8h55 - 09h45
10h00 - 10h55	10h00 - 10h50	10h00 - 10h55	10h00 - 10h50	10h00 - 10h55
10h55 - 11h50	10h50 - 11h40	10h55 - 11h50	10h50 - 11h40	10h55 - 11h50
	11h45 - 12h35		11h45 - 12h35	
14h00 - 14h55		14h00 - 14h55		14h00 - 14h55
14h55 - 15h50		14h55 - 15h50		14h55 - 15h50

Surveillance et sécurité

Le personnel enseignant assure la surveillance des élèves pendant les récréations, les dix minutes avant le début et celles après la fin des cours, respectivement jusqu'au départ des bus scolaires.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des cours sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour le bien de tous, il est important d'être à l'heure à l'école. Les retards perturbent le bon fonctionnement de la classe et peuvent nuire aux apprentissages de votre enfant. Les retards sont à considérer comme des absences non-excuses et seront inscrits dans le bilan des élèves.

Nous informons les parents :

- qu'il est interdit d'accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours ;
- que les enfants doivent impérativement être repris par leur famille ou une tierce personne après les 10 minutes de surveillance après la fin des cours. (Il est à souligner que la responsabilité incombe aux parents dès la fin de la période de surveillance.) ;
- que, pour des raisons de responsabilité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter des élèves dans leur voiture privée. (Un enfant qui n'a pas été récupéré après l'école pourra être confié aux autorités policières.)
- que, pour des raisons de sécurité, les bâtiments d'école resteront fermés pendant les heures de cours - les parents n'ont pas accès dans les différents bâtiments et sont priés de bien vouloir attendre à l'entrée de la cour de récréation.

Organisation scolaire 2026/2027

Cycle 1 – précoce (3 classes)

<i>Team précoce Steinfort</i> (2 classes)	BARTHÉLEMY Carole MEYERS Sonja
	SCHAUS Carole VALENTI Stéphanie
	HULTEN Bernadette GUIRSCH Anouk VAN DEN ABEELE Chloé
<i>Team précoce Kleinbettingen</i> (1 classe)	ARNOLD Michèle / FRIEDEN Lynn CALDERONI Tanja / TRAUSCH Jessica

Cycle 1 – préscolaire (7 classes)

<i>Team cycle 1 préscolaire Steinfort</i> (6 classes)	BACKES Cynthia
	FISCH Laura
	HOFFMANN Steffi
	ÖZEN Sema
	ROLLIN Nathalie
<i>Team cycle 1 préscolaire Kleinbettingen</i> (1 classe)	SPINELLI Naïka
	MULLER Joëlle
	GUIRSCH Anouk
	HULTEN Bernadette
	STELAND Sonja VAN DEN ABEELE Chloé

Cycle 2 (7 classes)

<i>Team 2.1 Steinfort</i> (2 classes)	BECHET Raphaël
	LANG Caroline
	FEIEREISEN Thierry
<i>Team 2.1 Kleinbettingen</i> (2 classes)	MALLINGER Kai
	SCHERER Andrée
	KANDEL Nicolas
<i>Team 2.2 Steinfort</i> (2 classes)	BAUSTERT Nadine
	RIVOLDINI Carmen
	LOOS Sandy KOMES Jackie
<i>Team 2.2 Kleinbettingen</i> (1 classe)	MATTERN Joëlle
	GUIRSCH Anouk
	LOOS Sandy

Cycle 3 (8 classes)

<i>Team 3.1 Steinfort</i> (4 classes)	BERTEMES Serge
	RAUCHS Anouk
	SCHAAL Carole
	VANDEWALLE Michèle
	AIRES DE JESUS Natalia
	FRANKARD Sandra
	GUIRSCH Anouk
	LOOS Sandy

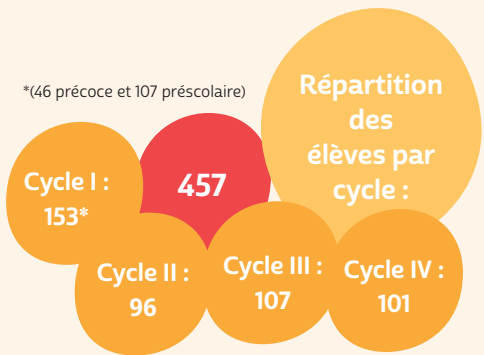
<i>Team 3.2 Steinfort</i> (4 classes)	BURG Martine
	MOES Nadine
	ROLLINGER Nathalie
	SCHMARTZ Mickels
	AIRES DE JESUS Natalia
	FRANKARD Sandra
	GUIRSCH Anouk
	LOOS Sandy

Cycle 4 (8 classes)

<i>Team 4.1 Steinfort</i> (4 classes)	KUGENER Joëlle
	QUARING Linda
	ROBEN Xavier
	SCHABER Renée
	AIRES DE JESUS Natalia MUHOVIC Merisa OEHMEN Sacha SCHROBILDGEN Anja
<i>Team 4.2 Steinfort</i> (4 classes)	DUHR Jil
	IANNIZZI Katrin
	ROLLINGER Jean-Paul
	THILL Kim
	MUHOVIC Merisa AIRES DE JESUS Natalia SCHROBILDGEN Anja

Cours d'accueil	OEHMEN Sacha / GUIRSCH Anouk
I-EBS (Instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques)	WEINTZEN Marco
A-EBS (Assistante pour élèves à besoins éducatifs spécifiques)	KACHMAR Olha
ESEB (Educatrices graduées de l'équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques)	BUTRONI Isabelle GLODEN Célia JUNGELS Lynn WAGNER Isabelle WANDERSCHIEDT Simone XHAFERAJ Emanuela
Remplaçants permanents	QUINTUS Danièle CLEMEN Mireille HEINEN Jamie THILL Stéphanie

*(46 précoce et 107 préscolaire)



Organisation scolaire 2026/2027

L'année scolaire 2026/2027 commence au Grand-Duché de Luxembourg le mardi 15 septembre 2026 et finit le jeudi 15 juillet 2027.

Le calendrier est le suivant :

- le congé de la Toussaint commence le samedi 31 octobre 2026 et finit le dimanche 8 novembre 2026 ;
- les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2026 et finissent le dimanche 3 janvier 2027 ;
- le congé de Carnaval commence le samedi 6 février 2027 et finit le dimanche 14 février 2027 ;
- les vacances de Pâques commencent le samedi 27 mars 2027 et finissent le dimanche 11 avril 2027 ;
- jour férié légal : samedi 1^{er} mai 2027 ;
- jour férié légal pour l'Ascension : jeudi 6 mai 2027 ;
- jour férié légal le lundi de Pentecôte : lundi 17 mai 2027 ;
- le congé de la Pentecôte commence le samedi 29 mai 2027 et finit le dimanche 6 juin 2027 ;
- jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : mercredi 23 juin 2027 ;
- les vacances d'été commencent le vendredi 16 juillet 2027 et finissent le mardi 14 septembre 2027.

Septembre 2026							Octobre 2026							Novembre 2026							Décembre 2026									
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di			
36	1	2	3	4	5	6	40			1	2	3	4	44						1	49	1	2	3	4	5	6			
37	7	8	9	10	11	12	41	5	6	7	8	9	10	11	45	2	3	4	5	6	7	8	50	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	42	12	13	14	15	16	17	18	46	9	10	11	12	13	14	15	51	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	43	19	20	21	22	23	24	25	47	16	17	18	19	20	21	22	52	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				44	26	27	28	29	30	31		48	23	24	25	26	27	28	29	53	28	29	30	31			
															49	30														
Janvier 2027							Février 2027							Mars 2027							Avril 2027									
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di			
53				1	2		05	1	2	3	4	5	6	7	09	1	2	3	4	5	6	7	13			1	2	3	4	
01	4	5	6	7	8	9	06	8	9	10	11	12	13	14	10	8	9	10	11	12	13	14	14	5	6	7	8	9	10	11
02	11	12	13	14	15	16	07	15	16	17	18	19	20	21	11	15	16	17	18	19	20	21	15	12	13	14	15	16	17	18
03	18	19	20	21	22	23	08	22	23	24	25	26	27	28	12	22	23	24	25	26	27	28	16	19	20	21	22	23	24	25
04	25	26	27	28	29	30	09								13	29	30	31					17	26	27	28	29	30		
Mai 2027							Juin 2027							Juillet 2027							Août 2027									
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di			
17					1	2	22	1	2	3	4	5	6	26			1	2	3	4	30					1				
18	3	4	5	6	7	8	23	7	8	9	10	11	12	13	27	5	6	7	8	9	10	11	31	2	3	4	5	6	7	8
19	10	11	12	13	14	15	24	14	15	16	17	18	19	20	28	12	13	14	15	16	17	18	32	9	10	11	12	13	14	15
20	17	18	19	20	21	22	25	21	22	23	24	25	26	27	29	19	20	21	22	23	24	25	33	16	17	18	19	20	21	22
21	24	25	26	27	28	29	26	28	29	30					30	26	27	28	29	30	31		34	23	24	25	26	27	28	29
22	31																						35	30	31					

Année scolaire 2027/2028

Pour l'année scolaire 2027/2028, l'année débute le mercredi 15 septembre 2027 et finit le vendredi 14 juillet 2028.

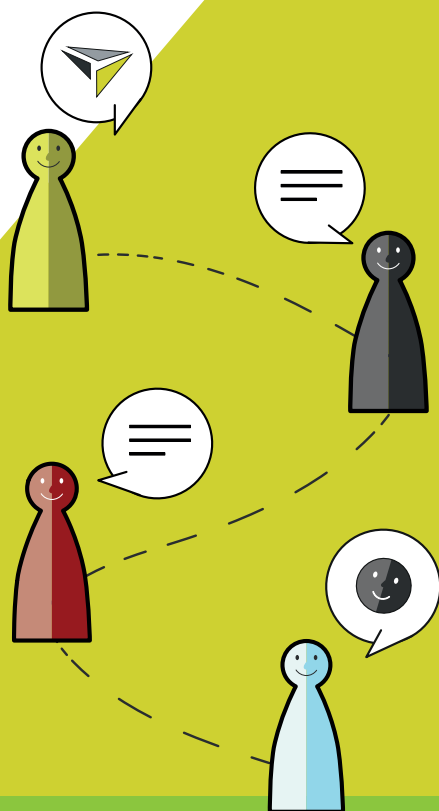
Le calendrier est le suivant :

- le congé de la Toussaint commence le samedi 30 octobre 2027 et finit le dimanche 7 novembre 2027 ;
- la fête de Saint Nicolas : lundi 6 décembre 2027 (uniquement pour l'enseignement fondamental) ;
- les vacances de Noël commencent le samedi 18 décembre 2027 et finissent le dimanche 2 janvier 2028 ;
- le congé de Carnaval commence le samedi 12 février 2028 et finit le dimanche 20 février 2028 ;
- les vacances de Pâques commencent le samedi 1^{er} avril 2028 et finissent le dimanche 16 avril 2028 ;
- jour férié légal le lundi de Pâques : lundi 17 avril 2028 ;
- jour férié légal : lundi 1^{er} mai 2028 ;
- jour férié légal de la Journée de l'Europe : mardi 9 mai 2028 ;
- jour de congé pour l'Ascension : jeudi 25 mai 2028 ;
- le congé de la Pentecôte commence le samedi 27 mai 2028 et finit le dimanche 4 juin 2028 ;
- jour férié légal le lundi de Pentecôte : lundi 5 juin 2028 ;
- jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : vendredi 23 juin 2028 ;
- les vacances d'été commencent le samedi 15 juillet 2028 et finissent le jeudi 14 septembre 2028.

La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi. Le lendemain de la 1^{re} communion, les classes du cycle 3 de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement.

Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !



Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

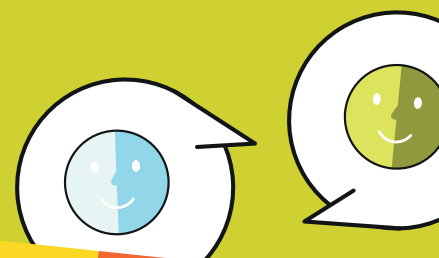
Ee Service fir lech

Service de médiation scolaire

Tél.: (+352) 247 – 65280

contact@mediationscolaire.lu

mediationscolaire.lu



Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté, protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher

Défenseur des droits de l'enfant

🏠 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg

✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35

🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

Localisation des classes

Bâtiment « A »

1^{er} étage :

- Bureau
- Cycle III.1 BERTEMES Serge
- Cycle III.1 VANDEWALLE Michèle
- Cycle IV.2 ROLLINGER Jean-Paul

Rez-de-chaussée :

- Cycle III.1 SCHAAL Carole
- Cycle III.1 RAUCHS Anouk
- Cycle III.2 ROLLINGER Nathalie

Sous-sol :

- Cycle III.2 SCHMARTZ Mickels
- Cours d'accueil – OEHMEN Sacha / GUIRSCH Anouk
- Ateliers 1 + 2 (travaux manuels/éducation artistique)
- Salle de musique / Salle de solfège (UGDA)
- Local technique « Schoulcomputerteam »

Bâtiment « Maison Relais »

Rez-de-chaussée :

- Précoce 1 BARTHELEMY Carole
MEYERS Sonja
- Précoce 2 SCHAUS Carole
VALENTI Stéphanie
- Cycle I HOFFMANN Steffi
- Cycle I ÖZEN Sema
- Cycle I BACKES Cynthia
- Cycle I ROLLIN Nathalie
- Cycle II.1 BECHET Raphaël
- Cycle II.1 LANG Caroline
- Cycle II.2 RIVOLDINI Carmen
- Salle de réunion
- Bureau du président du comité d'école

1^{er} étage :

- Cycle I FISCH Laura
- Cycle I SPINELLI Naïka
- Cycle IV.1 KUGENER Joëlle
- Cycle IV.1 QUARING Linda
- Cycle IV.1 ROBEN Xavier
- Cycle IV.1 SCHABER Renée

Sous-sol :

- Salle de défoulement
- Médecine scolaire
- Cuisine scolaire





Bâtiment « B »

1^{er} étage :

- IEBS WEINTZEN Marco
- Salle de cours
- Cycle II.2 BAUSTERT Nadine
- Cycle IV.2 DUHR Jil
- Cycle IV.2 THILL Kim

Rez-de-chaussée :

- Salle de conférence
- Salle de cours
- Cycle III.2 MOES Nadine
- Cycle III.2 BURG Martine
- Cycle IV.2 IANNIZZI Katrin

Sous-sol:

- Salle audiovisuelle et multimédia



Bâtiment « Cycle I »

- Précoce FRIEDEN Lynn
ARNOLD Michèle
CALDERONI Tanja
TRAUSCH Jessica
- Cycle I MULLER Joëlle

Bâtiment « Primaire »

1^{er} étage :

- Bureau
- Salle de cours
- Cycle II.2 MATTERN Joëlle

Rez-de-chaussée :

- Cycle II.1 MALLINGER Kai
- Cycle II.1 SCHERER Andrée
- Salle de cours

Informations concernant la Maison Relais Steinfort

UTILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE À STEINFORT PENDANT LA PAUSE DE MIDI EN PÉRIODE SCOLAIRE

Nous tenons à vous informer que les enfants qui passent leur temps de midi les lundis, mercredis et vendredis, dans la cour de l'école fondamentale de Steinfort et qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais, se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.

À partir de 13h50 le personnel enseignant reprendra la surveillance.

De 12h00 à 13h50, les enfants peuvent participer aux activités de la Maison Relais, sous condition qu'ils respectent les règles de celle-ci.

Si un enfant ne se comporte pas de manière correcte, le personnel de la Maison Relais se réserve le droit de lui refuser de profiter de la cour de récréation jusqu'au début des cours d'école, c'est-à-dire jusqu'à 13h50.

Veuillez trouver toutes les informations sur la Maison Relais Steinfort dans la publication communale « De Kannerbuet » (Avril 2025).



Heures d'ouverture du bureau chèque-service

Mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 11h30.

Pendant les vacances scolaires : sur rendez-vous.

Fermé entre Noël et St. Sylvestre et les deux premières semaines en août.

Contact :

Madame Vicky OLINGER-WAGNER
Madame Fabienne RASQUÉ-CLEMEN
Monsieur Charel GEIMER

Tél.: 399 313-370
maisonrelais@steinfort.lu

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00



Transport scolaire 2026/2027

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les élèves des cycles I et II, les enseignants prient les parents de bien vouloir les informer dès la rentrée scolaire par quel(s) moyen(s) se fait le retour à domicile de leurs enfants.

Transport individuel

Pour réduire les risques liés à la circulation aux abords des écoles et compte tenu de la situation de stationnement et de circulation parfois difficile, il est vivement recommandé aux parents d'utiliser le service gratuit de transport scolaire.

Dans la mesure du possible, les parents sont invités à déposer leurs enfants à l'un des arrêts de bus scolaire plutôt que de les conduire directement jusqu'aux bâtiments scolaires. Cette recommandation vaut aussi bien pour Steinfort que pour Kleinbettingen.

En utilisant le transport scolaire, les parents contribuent à réduire le trafic aux abords des écoles et permettent aux enfants de rejoindre leur école en toute sécurité.

Utilisation du bus scolaire par les enfants du cycle I (précoce)

Les enfants du cycle I (précoce) sont autorisés à emprunter le bus scolaire. Ils doivent obligatoirement porter leur « carte-destination » de couleur rose. Pour plus d'informations concernant les cartes-destination et leur signification, voir la rubrique « Bus scolaire ».

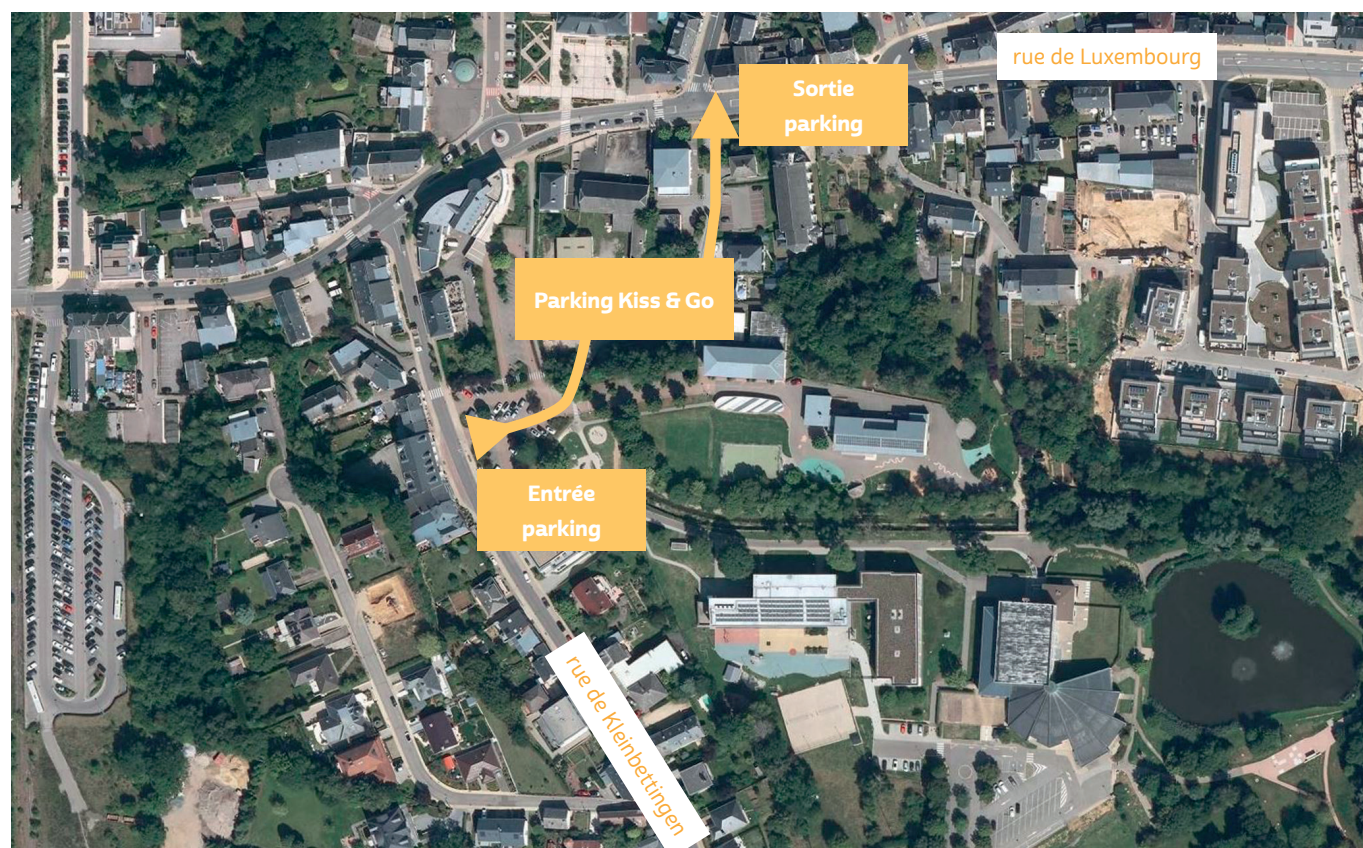
Surveillance dans la cour de l'école et à l'arrêt de bus (Steinfort et Kleinbettingen)

La surveillance des enfants est assurée par des enseignants délégués 10 minutes avant le début officiel des cours, dans la cour de l'école ainsi qu'à l'arrêt du bus scolaire – et uniquement à cet arrêt.

Si les enfants quittent la cour de l'école pour utiliser les transports en commun, ils sont alors sous la seule responsabilité des parents. L'école n'est pas responsable dans ce cas.

La surveillance est également assurée 10 minutes après les heures de classe, respectivement jusqu'au départ des bus à l'arrêt.

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.



Pédibus

Pédibus – Année scolaire 2026/2027

Après les adaptations apportées au service Pédibus au début de l'année scolaire 2025/2026, aucun changement supplémentaire n'est prévu pour l'année scolaire 2026/2027.

Les lignes, arrêts et horaires actuellement en vigueur sont donc maintenus sans modification.

À Kleinbettingen, le service Pédibus du matin, mis en place l'année dernière, est également maintenu.

Il dessert plusieurs points dans la rue de Grass, la rue de Kahler et la rue du Chemin de Fer, avant de rejoindre successivement les bâtiments du primaire et du cycle 1. La correspondance avec le bus scolaire entre Kleinbettingen et Steinfort reste assurée.

Comme jusqu'à présent, un service complémentaire avant ou après les cours de l'après-midi peut être organisé sur demande expresse des parents.

Engagement des parents

Les parents des élèves qui profitent du pédibus prennent les engagements suivants :

- à l'aller, ils assurent que leurs enfants sont présents à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire figurant dans le règlement d'organisation scolaire. Pour le bon fonctionnement du service les accompagnateurs ne peuvent pas attendre les retardataires aux arrêts.
- Au retour, ils doivent récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire sur les pages suivantes.
- Les parents peuvent autoriser leurs enfants à faire le trajet seul de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement en informer les accompagnateurs.
- Les accompagnateurs ne sont pas responsables du trajet arrêt de ligne – domicile des écoliers.

**L'inscription
au service pédibus
est OBLIGATOIRE
via le formulaire
pages 17/18.**

Si vous avez des suggestions pour l'amélioration de notre service, n'hésitez pas à nous en faire part en nous contactant par téléphone 399313-1 ou par E-Mail à : info@steinfort.lu

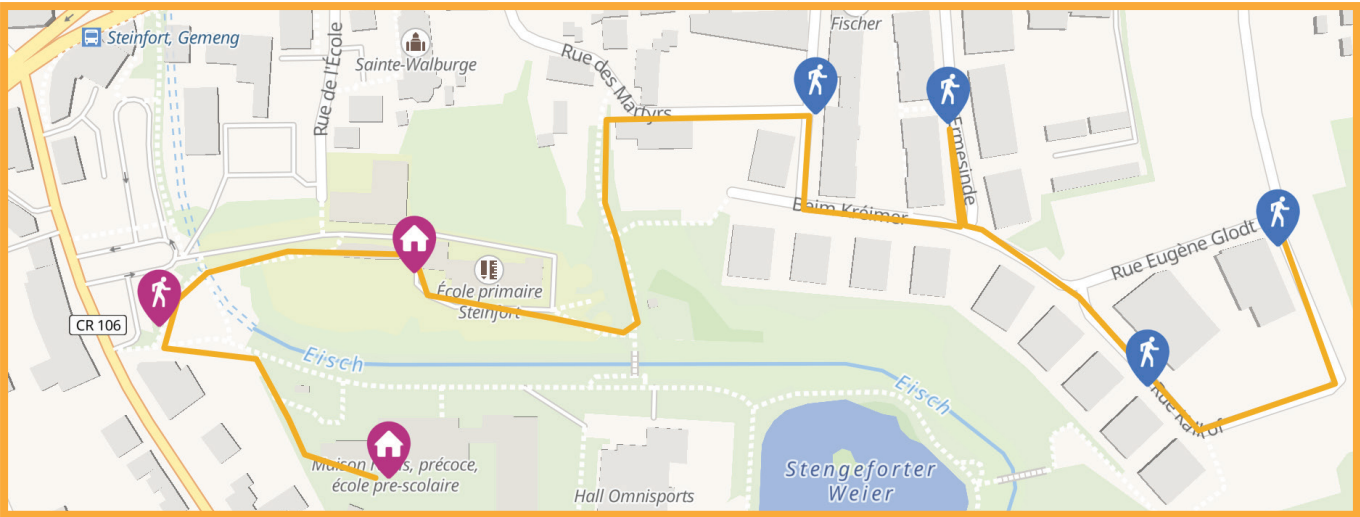
Règles à respecter par les usagers du pédibus

- Sauf information préalable par les parents, les écoliers ne peuvent pas quitter le pédibus avant l'arrêt le plus proche de leur domicile indiqué dans la fiche d'inscription.
- L'administration communale se réserve le droit d'exclure les écoliers pour une durée déterminée en cas d'avertissements répétés pour comportement agressif, violent, dangereux, non-discipliné ou encore intolérable.
- Au départ de leur école, les écoliers doivent se regrouper devant le point de ralliement de la ligne du trajet du pédibus.
- Les écoliers doivent respecter les consignes des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celles des autres, rester groupés et ne pas dépasser l'accompagnateur de tête.



Horaires des pédibus

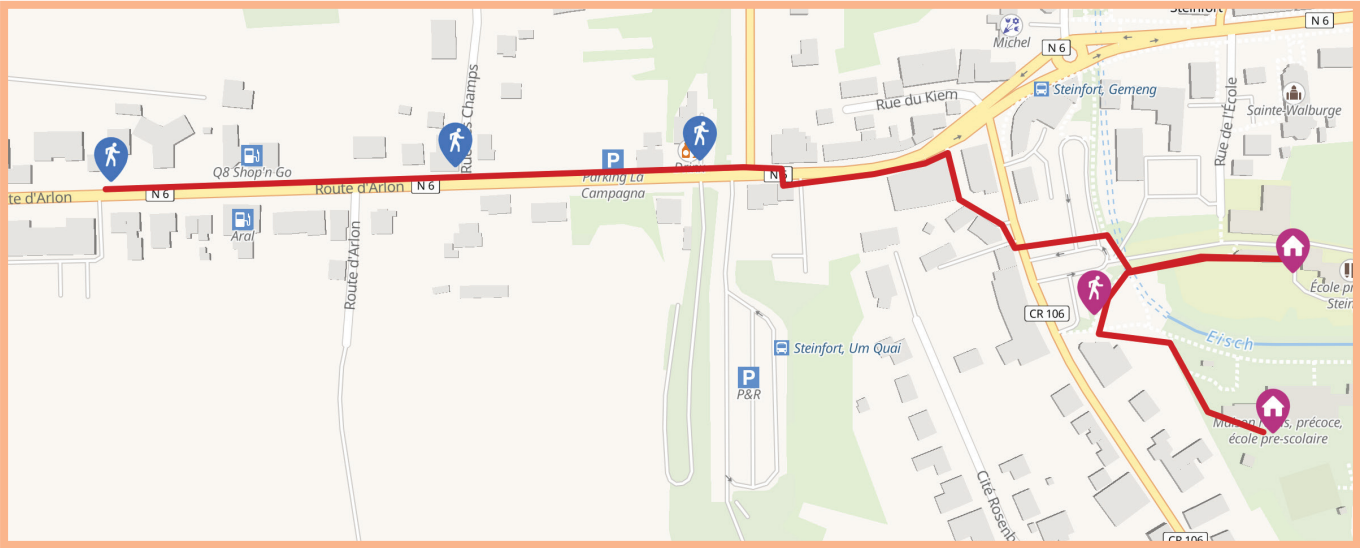
ÄISCHZENTER



Aller	lu-me-ve		ma-je
Äischzenter - 1, rue Kalkof	07:38	13:38	07:38
Äischzenter - 3, rue Kalkof	07:40	13:40	07:40
Äischzenter - 6A, rue Ermesinde	07:42	13:42	07:42
Äischzenter - 4, beim Kréimer	07:46	13:46	07:46
EF Steinfort - Bâtiments A+B	07:50	13:50	07:50
EF Steinfort - arrêt bus scolaire	07:52	13:52	07:52
Correspondance avec bus scolaire vers Kleinbettingen à Steinfort			
EF Steinfort - Bâtiment Maison Relais (cour)	07:55	13:56	07:56

Retour	lu-me-ve		ma-je	
EF Steinfort - Bâtiment Maison Relais (cour)	11:53	15:53	11:50	12:38
EF Steinfort - Bâtiments A+B	11:56	15:56		12:41
Correspondance avec bus scolaire de Kleinbettingen à Steinfort				
EF Steinfort - arrêt bus scolaire	12:00	16:00	11:55	12:45
Äischzenter - 4, beim Kréimer	12:05	16:05	12:00	12:50
Äischzenter - 6A, rue Ermesinde	12:09	16:09	12:04	12:54
Äischzenter - 3, rue Kalkof	12:11	16:11	12:06	12:56
Äischzenter - 1, rue Kalkof	12:13	16:13	12:08	12:58

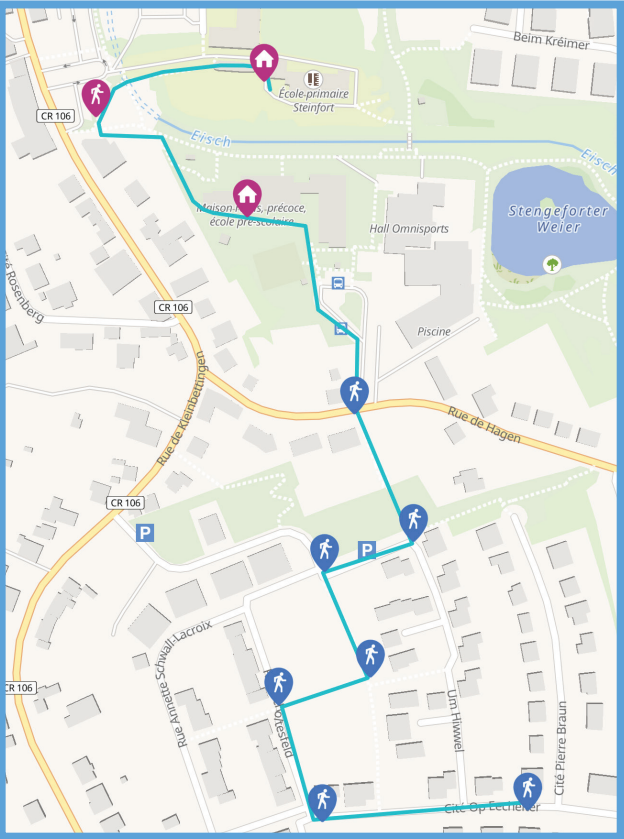
ARELERSTROOSS



Aller	lu-me-ve		ma-je
ARELERSTROOSS - 48, route d'Arlon	07:35	13:35	07:35
ARELERSTROOSS - 38, route d'Arlon	07:39	13:39	07:39
ARELERSTROOSS - 26, route d'Arlon	07:43	13:43	07:43
EF Steinfort - arrêt bus scolaire	07:50	13:50	07:50
Correspondance avec bus scolaire vers Kleinbettingen à Steinfort			
EF Steinfort - Bâtiments A+B	07:52	13:52	07:52
EF Steinfort - Bâtiment Maison Relais (cour)	07:56	13:56	07:56

Retour	lu-me-ve		ma-je	
EF Steinfort - Bâtiment Maison Relais (cour)	11:53	15:53	11:50	12:38
EF Steinfort - Bâtiments A+B	11:56	15:56		12:41
Correspondance avec bus scolaire de Kleinbettingen à Steinfort				
EF Steinfort - arrêt bus scolaire	12:00	16:00	11:55	12:45
ARELERSTROOSS - 26, route d'Arlon	12:08	16:08	12:03	12:53
ARELERSTROOSS - 38, route d'Arlon	12:12	16:12	12:07	12:57
ARELERSTROOSS - 48, route d'Arlon	12:16	16:16	12:11	13:01
Äischzenter - 1, rue Kalkof	12:13	16:13	12:08	12:58

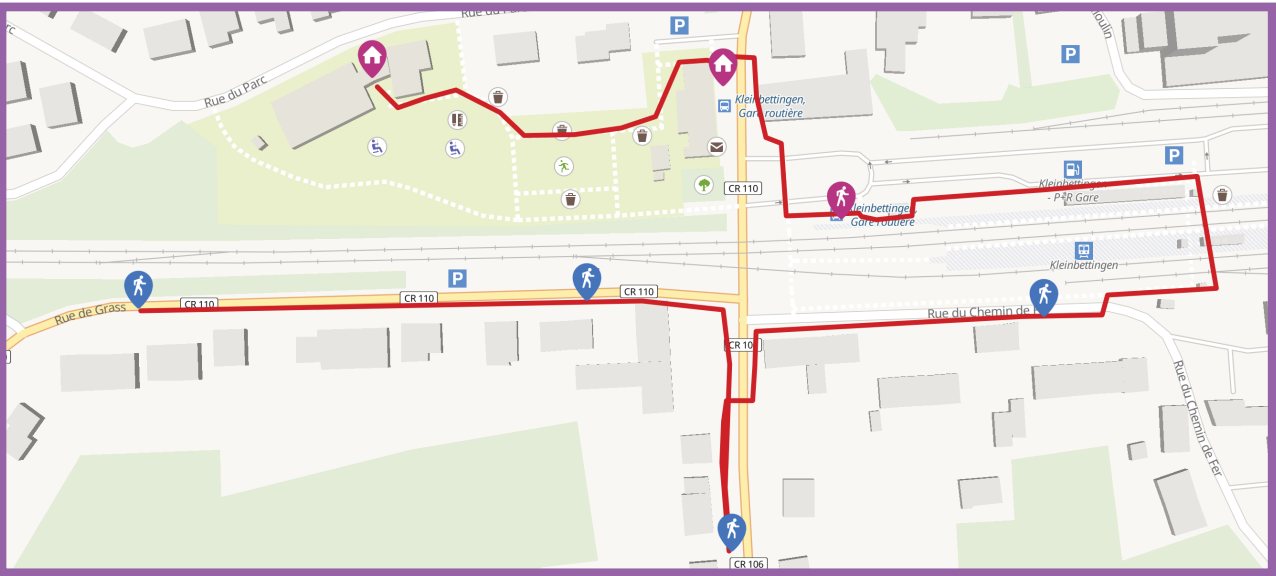
Eechelter



Aller	lu-me-ve		ma-je
Eechelter - 15, cité op Eechelter	07:36	13:36	07:36
Eechelter - 25, cité op Eechelter	07:38	13:38	07:38
Eechelter - 8, rue Scholtesfeld	07:40	13:40	07:40
Eechelter - 12, um Hiwwel	07:41	13:41	07:41
Eechelter - 7, um Hiwwel	07:43	13:43	07:43
Eechelter - 11, um Hiwwel	07:45	13:45	07:45
Eechelter - 4E, rue de Hagen	07:47	13:47	07:47
EF Steinfort - Bâtiment Maison Relais (cour)	07:50	13:50	07:50
EF Steinfort - arrêt bus scolaire	07:52	13:52	07:52
Correspondance avec bus scolaire vers Kleinbettingen à Steinfort			
EF Steinfort - Bâtiments A+B	07:55	13:56	07:56

Retour	lu-me-ve		ma-je	
EF Steinfort - Bâtiment Maison Relais (cour)	11:53	15:53	11:50	12:38
EF Steinfort - Bâtiments A+B	11:56	15:56		12:41
Correspondance avec bus scolaire de Kleinbettingen à Steinfort				
EF Steinfort - arrêt bus scolaire	12:00	16:00	11:55	12:45
Eechelter - 4E, rue de Hagen	12:06	16:06	12:01	12:51
Eechelter - 11, um Hiwwel	12:08	16:08	12:03	12:53
Eechelter - 7, um Hiwwel	12:10	16:10	12:05	12:55
Eechelter - 12, um Hiwwel	12:12	16:12	12:07	12:57
Eechelter - 8, rue Scholtesfeld	12:13	16:13	12:08	12:58
Eechelter - 25, cité op Eechelter	12:15	16:15	12:10	13:00
Eechelter - 15, cité op Eechelter	12:17	16:17	12:12	13:02

Klengbetten



ALLER	LU/ME/VE		MA/JE
Klengbetten - 8B, rue de Grass	07:35	*	07:35
Klengbetten - 1, rue de Grass	07:37	*	07:37
Klengbetten - 12, rue de Kähler	07:40	*	07:40
Klengbetten - 16, rue du Chemin de Fer	07:43	*	07:43
Kleinbettingen / Gare - arrêt bus scolaire	07:48	*	07:48
Correspondance avec bus scolaire vers Steinfort			
Kleinbettingen - bâtiment primaire	07:51	*	07:51
Kleinbettingen - bâtiment cycle 1 (cour)	07:54	*	07:54

* Pour le trajet de l'après-midi avant le début des cours:
À la demande expresse des parents, un service de Pédibus pourra être mis en place

RETOUR	LU/ME/VE		MA/JE	
Kleinbettingen - bâtiment cycle 1 (cour)	**	**	**	**
Correspondance avec bus scolaire de Steinfort à Kleinbettingen				
Kleinbettingen - bâtiment primaire	**	**	**	**
Klengbetten - 16, rue du Chemin de Fer	**	**	**	**
Klengbetten - 1, rue de Grass	**	**	**	**
Klengbetten - 8B, rue de Grass	**	**	**	**

** Pour le retour après l'école
A la demande expresse des parents, un service pourra être organisé pour le retour

Formulaire d'inscription - Service pédibus

Année scolaire 20 / 20

Convention réglant la collaboration des parents / tuteur.rice.s

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Tél. privé : Tél. prof. :

E-mail :

autorise(nt) leur fille/fils (nom) :

· de se rendre à pied avec l'appui du service pédibus de la commune de Steinfort à l'école de :

- ☐ Steinfort ☐ Kleinbettingen
- ☐ à l'arrêt de bus à Kleinbettingen-Gare
- ☐ à l'arrêt de bus à Steinfort/Schoul

au(x) jour(s) suivant(s) pour se rendre à l'école :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin (vers 8h00)					
Après-midi (vers 14h00)					

L'arrêt pédibus désiré :

au(x) jour(s) suivant(s) pour rentrer de l'école :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Midi (vers 12h00)					
Après-midi (vers 16h00)					

Les enfants du C1 et C2 doivent être repris par un des parents/responsable légal ou toute autre personne désignée par celui-ci sur l'arrêt en question.

- ☐ Les enfants du C3 et C4 peuvent se rendre seul à leur domicile si les parents donnent leur accord en cochant la case ci-devant.

Le.s soussigné.e.s s'engage.nt à veiller à ce que leur enfant respecte les règles établies dans le but de garantir la sécurité des participant.e.s et de préserver les avantages de la marche à pied comme mode de déplacement. Il.s veille.nt aussi à ce que les enfants portent des chaussures et des habits adaptés à la saison et aux conditions météorologiques.

L'accompagnateur.rice responsable a autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Il.elle est le.la premier.ère interlocuteur.rice des parents pour tout problème qui pourrait se poser. Les parents sont priés d'informer l'accompagnateur.rice si leur enfant ne prend pas le pédibus.

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Lieu & date :

Signature du.de la responsable

Convention réglant la collaboration de l'élève

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Cycle :

Titulaire de classe :

Je respecte l'horaire établi et ne peux pas arriver en retard au.x lieu.x de rendez-vous!

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement :

1. Je respecte les consignes de l'accompagnateur.rice responsable du groupe.
2. Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.
3. Je veille toujours à former avec les autres élèves un groupe compact.
4. J'adopte une conduite préventive sur la route:
 - J'ai les yeux et les oreilles grands ouverts;
 - Je regarde à droite et à gauche avant de traverser;
 - Je traverse sur le passage pour piétons;
 - Je traverse lorsque le feu est vert et que les voitures sont complètement arrêtées;
 - Je porte le gilet fluorescent de sécurité.
5. Le pédibus étant un moyen de déplacement à pied, je laisse mon roller, kickboard, etc. à la maison.



Lieu & date :

Signature de l'élève



Formular auf DE



EN form

Le présent formulaire est à renvoyer à Maison Relais de Steinfort B.P. 42 - L-8401 STEINFORT ou maisonrelais@steinfort.lu et n'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au 39 93 13-370.

Bus scolaire

Changements pour l'année scolaire 2026/2027

À partir de l'année scolaire 2026/2027, toutes les arrivées avant les cours ainsi que tous les départs après la fin des cours à Kleinbettingen auront lieu à l'arrêt de bus situé dans la rue du Parc.

Les arrivées s'effectuaient déjà à cet endroit durant l'année scolaire précédente. Désormais, les départs seront également regroupés à cet arrêt.

Cette adaptation vise notamment à renforcer la sécurité des enfants des cycles I et II fréquentant les bâtiments scolaires de Kleinbettingen, en privilégiant la rue du Parc, plus calme et moins exposée à la circulation.

Les enfants du cycle I (précoce) continuent à être autorisés à utiliser le transport scolaire. Ils doivent obligatoirement porter leur « carte-destination » rose.

Organisation des différents bus scolaires

• Bus scolaire 1 :

Le bus scolaire 1 continue à desservir l'arrêt « RGTR Bréck » à Hagen, en plus des arrêts habituels.

• Bus scolaire 2 :

Le bus scolaire 2 continue à desservir l'arrêt situé au 37, rue de Koerich à Steinfurt.

• Bus scolaire 3 :

Le bus scolaire 3 continue à desservir systématiquement l'arrêt « Hagen – Um Drëisch » lors du trajet de retour, à la fin des cours.

Remarque importante concernant l'arrêt

« Hagen – Um Drëisch »

Le matin (trajet aller), ainsi que l'après-midi avant le début des cours, cet arrêt est desservi par le **bus scolaire 2**.

Le retour après les cours, en revanche, est assuré par le **bus scolaire 3**. Ce fonctionnement spécifique est indiqué dans les horaires et sur la carte interactive.

Arrêt central de correspondance « Steinfurt – RGTR Schoul »

Pour les correspondances entre les différentes lignes, l'arrêt central reste « **Steinfurt – RGTR Schoul** », c'est-à-dire l'arrêt situé devant l'école à Steinfurt.

Les enfants qui doivent changer de bus à cet endroit restent sous la surveillance des enseignants et des accompagnateurs de bus. En particulier, les enfants plus jeunes des cycles I et II sont accompagnés lors du passage d'un bus à l'autre.

Cartes-destination et prise en charge des enfants

Afin de garantir une prise en charge sûre des enfants, les **cartes-destination** permettent aux enseignants, aux accompagnateurs et aux chauffeurs d'identifier rapidement

la destination de l'enfant ainsi que les modalités prévues pour son retour.

Les enfants du **cycle I (précoce)** doivent obligatoirement porter une **carte-destination rose**. Cette carte permet d'identifier immédiatement les plus jeunes usagers du transport scolaire, qui doivent toujours être pris en charge par un adulte à leur arrêt.

Pour les autres enfants concernés, la couleur de la carte indique les modalités prévues après la descente du bus :

- **carte orange** : l'enfant doit être récupéré par ses parents ou par une personne autorisée à l'arrêt prévu ;
- **carte verte** : les parents autorisent l'enfant à effectuer seul le trajet entre l'arrêt de bus et son domicile.

Le port de la carte-destination est **particulièrement** important pour les enfants **des cycles I et II**, notamment lors des correspondances à Steinfurt ainsi que pour les trajets à destination ou au départ de Kleinbettingen.

Si les parents ou la personne autorisée ne sont pas présents à l'heure prévue à l'arrêt pour accueillir un enfant qui doit obligatoirement être pris en charge (**carte rose ou orange**), celui-ci est transféré à la **Maison Relais**. Les parents sont ensuite contactés afin de venir chercher leur enfant.

Organisation particulière pour Kleinbettingen

Tous les bus scolaires desservant les bâtiments scolaires de Kleinbettingen **arrivent et repartent à l'arrêt situé dans la rue du Parc**.

Les enfants des **cycles I et II** qui fréquentent l'école à Kleinbettingen peuvent, lors du retour après les cours, emprunter **le bus scolaire 1 ou le bus scolaire 2** au départ de cet arrêt, en fonction de leur destination.

Le matin, une organisation particulière s'applique aux enfants venant de Steinfurt et se rendant à Kleinbettingen : ils effectuent leur correspondance à Steinfurt et changent de bus sous la surveillance des accompagnateurs.

L'après-midi avant le début des cours, cette correspondance particulière n'est pas nécessaire. Les enfants se rendant de Steinfurt à Kleinbettingen peuvent emprunter directement le bus prévu à cet effet.

Lors du retour après les cours, les enfants montent directement à Kleinbettingen, à l'arrêt de la rue du Parc, dans le bus scolaire 1 ou 2 correspondant à leur destination. Il est particulièrement important que les enfants des **cycles I et II portent toujours leur carte-destination**, afin que les enseignants, accompagnateurs et chauffeurs puissent les orienter vers le bon bus et le bon arrêt.

Remarques générales

Le service du bus scolaire est **gratuit** pour les écoliers fréquentant une école de notre commune (cycles I à IV).

Il n'y a pas d'inscription préalable pour pouvoir prendre le bus : il suffit de se rendre à l'arrêt prévu.

Le transport scolaire continuera à être assuré par trois autobus. Les itinéraires ont été élaborés en fonction du lieu de résidence et de l'école fréquentée par les enfants concernés.

Les horaires tiennent également compte des **conditions de circulation, notamment aux abords du passage à niveau de Kleinbettingen**, où des files d'attente importantes peuvent régulièrement se former. Les heures de départ sont donc organisées de manière à éviter, dans la mesure du possible, que les enfants ne passent inutilement de longues périodes d'attente dans le bus.

L'horaire peut néanmoins varier légèrement en fonction de la circulation et du nombre d'enfants qui montent ou descendent.

Un accompagnateur-surveillant accompagne chaque bus pendant les trajets aller-retour.

Les accompagnateurs sont responsables de la surveillance des enfants **à l'intérieur du bus**. Avant la montée dans le bus et après la descente, les écoliers sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale, conformément aux indications figurant sur leur carte-destination.

Les parents qui doivent récupérer leur enfant sont tenus d'être présents **à l'arrêt prévu et à l'heure indiquée**. Ils doivent attendre et prendre en charge leur enfant à l'arrêt même, et non à proximité ou de l'autre côté de la rue.

Il est strictement interdit aux accompagnateurs de refuser de transporter des écoliers ou de laisser un enfant seul à un arrêt lorsque celui-ci doit obligatoirement être pris en charge.

Les dégradations matérielles doivent être réparées aux frais des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Les accompagnateurs ne peuvent prendre aucune initiative contraire aux règles d'organisation du transport scolaire ou qui ne soit pas prévue par celles-ci.

Règlement communal concernant le transport scolaire (Schoulbus)

Article I. – Objet

Le présent règlement a pour objet :

- d'assurer la sécurité, la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés aux circuits et courses spécifiques de transports scolaires ;
- de prévenir des accidents ;
- de garantir le bon déroulement des trajets ;
- de consigner les droits et devoirs des élèves et des accompagnateurs ;
- d'assurer le respect des consignes.

Article II. – Départ / Arrivée du bus

Les élèves doivent demeurer à l'écart du bord de la chaussée lors de l'arrivée du bus et y demeurer jusqu'à l'arrêt complet du véhicule et à l'ouverture des portes.

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre.

Les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du bus et après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité et notamment après avoir attendu que le bus soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée du côté où le bus s'éloigne.

Article III. – Comportement et sécurité pendant les trajets

Avant de s'asseoir, les enfants sont tenus d'ôter leurs sacs/ cartables scolaires. Les sacs, les serviettes, les cartables ou paquets de livres doivent être placés de telle sorte qu'à tout moment, le couloir de circulation, ainsi que l'accès aux portes de secours restent libres de ces objets et que ceux placés dans les porte-bagages ne risquent pas de tomber.

Les élèves doivent s'installer en suivant les consignes des accompagnateurs.

Le port de ceintures de sécurité est obligatoire.

Les élèves doivent se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni de distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni de compromettre la sécurité.

Les enfants utilisant le transport scolaire sont tenus de :

- respecter les consignes de l'accompagnateur et du conducteur de bus ;
- quitter les lieux dans l'état dans lequel ils les ont retrouvés.
- Il est interdit notamment :
 - de parler au conducteur, sans motif valable;
 - de fumer, d'utiliser des allumettes ou des briquets;

- d'apporter des objets tranchants ou pointus;
de poser les pieds sur les sièges ou d'effectuer tout autre acte de dégradation
- d'apporter et de transporter des objets ayant l'apparence d'armes à feu;
- d'apporter un ballon dans l'autobus, sauf s'il se trouve dans un sac
- de jouer, de crier, de jurer, de cracher, ...;
- de se disputer et de taper les autres;
- de projeter quoi que ce soit;
- de toucher, avant l'arrêt du bus, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes, ainsi que les issues de secours;
- de se pencher dehors;
- d'utiliser les téléphones portables ;
- de faire usage d'instruments de musique ou d'appareils sonores dès lors que le son en est audible par les autres élèves; s'y ajoute que l'usage de trottinettes, patins à roulettes (skates, rollers) ou tout autre moyen de locomotion est interdit dans le bus. Le transport de trottinettes pliables et pliées ou de patins à roulettes rangés dans un sac sont tolérés pour autant que la sécurité des passagers n'en soit pas compromise.

Article IV. - Surveillance

Les personnes chargées par l'administration communale de Steinfort d'accompagner le transport scolaire respectivement le personnel enseignant accompagnant pendant les heures de cours veillent à ce que les dispositions des articles I, II et III du présent règlement soient respectées.

En cas d'indisponibilité de l'accompagnateur du transport scolaire, la commune de Steinfort pourvoira, dans la mesure du possible, à son remplacement.

La surveillance dans les bus scolaires est un service facultatif offert par la commune de Steinfort non imposé par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les personnes chargées par la commune de Steinfort d'accompagner le transport scolaire suivront des formations périodiques offertes par la commune de Steinfort respectivement la Maison Relais de Steinfort.

Article V. - Discipline et sanctions

En cas d'un non-respect des dispositions du présent règlement, l'accompagnateur ou à défaut, le conducteur, avertit oralement les enfants concernés.

En cas de récidive, l'accompagnateur ou à défaut, le conducteur, doit signaler l'incident au service scolaire de l'administration communale avec un bref rapport des événements.

Avant qu'une mesure de sanction ne soit prise, les parents ou la personne responsable de l'élève seront convoqués afin

d'être entendus par le Collège échevinal, en présence, le cas échéant, d'un membre de la commission scolaire et de l'accompagnateur de bus ainsi que du responsable du service transport scolaire ou de son délégué.

L'administration communale informe par courrier recommandé avec accusé de réception les parents de l'enfant concerné sur la sanction prononcée en application des dispositions de l'article Vbis. du présent règlement. En principe, la sanction prononcée prendra effet dès réception du courrier y afférant. Les parents concernés ont la possibilité de présenter leurs observations, voire objections quant à cette décision dans un délai d'une semaine dès réception du courrier y afférant.

Au cas où le comportement de l'enfant continuerait à aller à l'encontre des dispositions des articles I, II et III du présent règlement, malgré les avertissements mentionnés dans l'alinéa ci-avant, l'accompagnateur en informe le responsable du service de l'enseignement communal qui en informe sans délai le bourgmestre.

Les titulaires de classe et les coordinateurs de cycle respectifs ainsi que le comité d'école et les responsables de la Maison Relais sont tenus au courant des faits et d'éventuelles sanctions par l'administration communale.

Article Vbis. - Sanctions

Les sanctions pouvant être prononcées sont les suivantes:

- avertissement avec rappel à l'ordre ;
- exclusion temporaire de courte durée (1 jour à 1 semaine) du transport ;
- exclusion temporaire du transport de longue durée (supérieure à 1 semaine) ;
- exclusion définitive du transport jusqu'à fin de l'année scolaire.

Les exclusions du transport scolaire ne dispensent pas l'élève de l'obligation scolaire.

SANCTIONS	CATEGORIES DES FAUTES COMMISES		
	1	2	3
Avertissement avec rappel à l'ordre	• Chahut • Non-respect d'autrui • Insolence • Dégradation minime ou involontaire. • Non port de la ceinture de sécurité.		
Exclusion temporaire de courte durée (de 1 jour à 1 semaine)		• Violence/agression verbale. • Menaces. • Insolence grave. • Non-respect des consignes de sécurité. • Récidive, faute de la catégorie 1.	
Exclusion temporaire de longue durée (supérieure à 1 semaine)			• Dégradation volontaire. • Vol d'élément du véhicule. • Introduction ou manipulation, dans le véhicule, d'objet ou matériel dangereux. • Violence physique. • Manipulation des organes fonctionnels du véhicule. • Récidive, faute catégorie 2.
Exclusion définitive (pour le reste de l'année scolaire)	En cas de récidive après une exclusion temporaire de longue durée, ou en cas de faute particulièrement grave.		

Article VI. - Responsabilités

Si un enfant, pour une raison quelconque rate le bus près de l'école, le personnel enseignant en charge de la surveillance le confiera aux responsables de la Maison Relais. Les parents seront informés dans les meilleurs délais.

Lors des trajets du retour, les enfants du cycle I préscolaire doivent être récupérés aux arrêts respectifs par une personne responsable, à défaut les enfants retourneront avec les accompagnateurs auprès de la Maison Relais à Steinfort où les parents les récupéreront dans les meilleurs délais.

Toute détérioration ou dégradation commise par les élèves à l'intérieur d'un bus affecté aux transports scolaires engage la responsabilité des parents.

La commune se réserve le droit de porter plainte en cas de détériorations intentionnelles.

La présente est transmise à l'autorité supérieure aux fins voulues.

Horaires des bus



Horaires en ligne
Bus et Pedibus

Bus 1

ALLER	LU / ME / VE		MA / JE
Hagen - arrêt RGTR "Bréck" (dir. Hagen)	07:38	13:38	07:38
Hagen - arrêt RGTR "2, rue de Steinfort"	07:40	13:40	07:40
Hagen - arrêt RGTR "Laach"	07:42	13:42	07:42
Hagen - rue de l'Ecole	07:44	13:44	07:44
Kleinbettingen - arrêt RGTR "Kierfecht" (quai 2)	07:46	13:46	07:46
Kleinbettingen / Steinfort - arrêt RGTR "Barriär"	07:49	13:49	07:49
Steinfort - arrêt RGTR "Schoul" (côté parking)	07:52	13:52	07:52
Kleinbettingen - rue du Parc (Bâtiment cycle 1)	07:58	13:59	07:58

RETOUR	LU / ME / VE		MA / JE	
	Correspondances entre lignes 1-2-3 à Steinfort			
Kleinbettingen - rue du Parc (Bâtiment cycle 1)	11:55	15:55	11:50	12:40
Steinfort - arrêt RGTR "Schoul" (côté parking)	12:00	16:00	11:55	12:45
Kleinbettingen / Steinfort - arrêt RGTR "Barriär"	12:03	16:03	11:58	12:48
Kleinbettingen - arrêt RGTR „Kierfecht“ (quai 1)	12:05	16:05	12:00	12:50
Hagen - arrêt RGTR "2, rue de Steinfort"	12:06	16:06	12:01	12:51
Hagen - arrêt RGTR "Laach"	12:07	16:07	12:02	12:52
Hagen - rue de l'Ecole	12:09	16:09	12:04	12:54
Hagen - arrêt RGTR "Bréck" (dir. Windhof)	12:11	16:11	12:06	12:56

Bus 2

ALLER	LU / ME / VE		MA / JE
	BUS 2	BUS 2	BUS 2
Steinfort - arrêt RGTR "al Schmelz"	07:32	13:32	07:32
Steinfort - rue du Schwarzenhof	07:34	13:34	07:34
Steinfort - cité de l'Usine	07:35	13:35	07:35
Steinfort - rue des Carrières	07:37	13:37	07:37
Steinfort - 18, rue Maria Teresa	07:39	13:39	07:39
Steinfort - 37, rue de Koerich	07:41	13:41	07:41
Steinfort - arrêt RGTR "Äischzenter"	07:43	13:43	07:43
Steinfort - 2, rue Randlingen	07:44	13:44	07:44
Hagen - rue Randlingen / Pont	07:45	13:45	07:45
Hagen - um Dréisch (quai 1)	07:50	13:50	07:50
Steinfort - arrêt RGTR "Schoul" (côté parking)	07:54	13:54	07:54
Kleinbettingen - rue du Parc (Bâtiment cycle 1)	**	13:58	**

RETOUR	LU / ME / VE		MA / JE	
	Correspondances entre lignes 1-2-3 à Steinfort			
	BUS 2	BUS 2	BUS 2	BUS 2
Kleinbettingen - rue du Parc (Bâtiment cycle 1)	11:50	15:55	11:50	12:40
Steinfort - arrêt RGTR "Schoul" (côté parking)	12:00	16:00	11:55	12:45
Steinfort - arrêt RGTR "al Schmelz"	12:04	16:04	11:59	12:49
Steinfort - rue du Schwarzenhof	12:05	16:05	12:00	12:50
Steinfort - cité de l'Usine	12:06	16:06	12:01	12:51
Steinfort - rue des Carrières	12:08	16:08	12:03	12:53
Steinfort - 13, rue Maria Teresa	12:10	16:10	12:05	12:55
Steinfort - 37, rue de Koerich	12:12	16:12	12:07	12:57
Steinfort - arrêt RGTR "Äischzenter"	12:14	16:14	12:09	12:59
Steinfort - 2, rue Randlingen	12:16	16:16	12:11	13:01
Hagen - rue Randlingen / Pont	12:18	16:18	12:13	13:03

** avec BUS 3 + surveillant à 07:56h vers Kleinbettingen

Bus 3

ALLER	LU / ME / VE		MA / JE
Kleinbettingen - arrêt RGTR "Gare" (école primaire)	07:28	13:28	07:28
Kleinbettingen - Kolerbiërg (dir. Grass)	07:30	13:30	07:30
Grass - arrêt ZARO	07:39	13:39	07:39
Grass - arrêt RGTR "rue de Kleinbettingen"	07:42	13:42	07:42
Kleinbettingen - Kolerbiërg	07:46	13:46	07:46
Kleinbettingen - arrêt RGTR "Gare" (gare routière)	07:50	13:50	07:50
Kleinbettingen - arrêt RGTR "am Duerf"	07:52	13:52	07:52
Kleinbettingen / Steinfort - arrêt RGTR "Barriär"	*	*	*
Hagen - um Dréisch (quai 2)	**	**	**
Steinfort - arrêt RGTR "Schoul" (côté parking)	07:56	13:56	07:56
Kleinbettingen - rue du Parc (Bâtiment cycle 1)	08:00	14:00	08:00

RETOUR	LU / ME / VE		MA / JE	
	Correspondances entre lignes 1-2-3 à Steinfort			
Kleinbettingen - rue du Parc (Bâtiment cycle 1)				
Steinfort - arrêt RGTR "Schoul" (côté parking)	12:00	16:00	11:55	12:45
Hagen - um Dréisch (quai 1)	12:05	16:05	12:00	12:50
Kleinbettingen / Steinfort - arrêt RGTR "Barriär"	*	*	*	*
Kleinbettingen - arrêt RGTR "am Duerf"	12:08	16:08	12:03	12:53
Kleinbettingen - arrêt RGTR "Gare" (école primaire)	12:09	16:09	12:04	12:54
Kleinbettingen - Kolerbiërg	12:10	16:16	12:04	12:54
Grass - arrêt ZARO	12:15	16:21	12:09	12:59
Grass - arrêt RGTR "rue de Kleinbettingen"	12:17	16:23	12:11	13:01

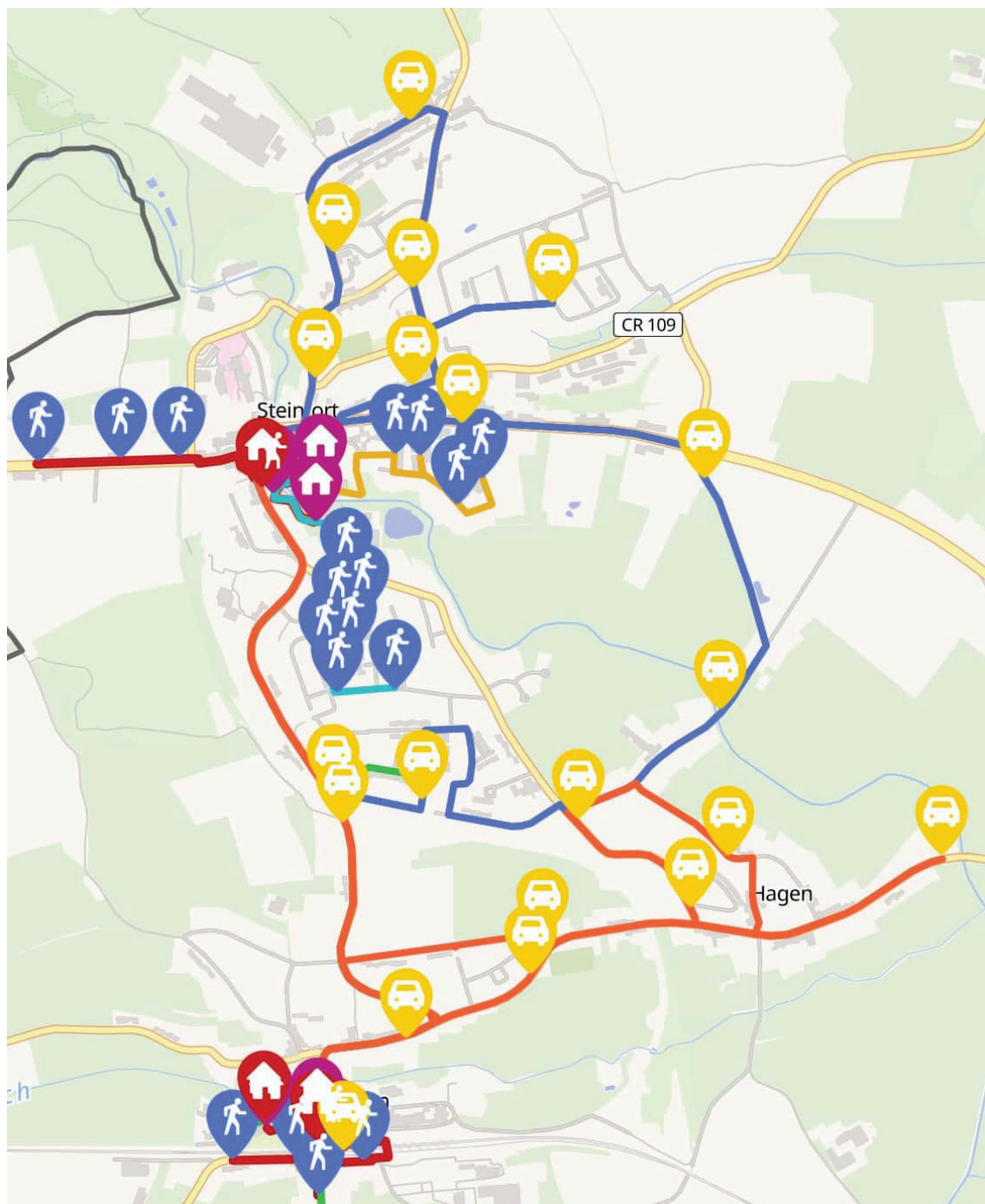
* arrêt desservi par le BUS 1
** arrêt desservi par le BUS 2

* arrêt desservi par le BUS 1

Pour toute information concernant l'organisation du transport scolaire transport.steinfort@ecole.lu

Transport scolaire

Horaires valables à partir du 15 septembre 2026



Sur cette page, vous trouverez une représentation de la carte interactive des lignes de bus scolaires pour l'année 2026/2027, telle qu'elle apparaît sur MapHub.

Un lien court est également disponible pour accéder directement à la carte en ligne : www.edulink.lu/STST,

où

« STST » signifie « Schoultransport Steinfort ».

en

de



Aux parents des élèves des cycles I.1/I.2/II.1/II.2



La carte pourra avoir deux couleurs différentes qui correspondent à deux niveaux d'autorisations:

ROSE

Pour les enfants du cycle I (précocé). L'enfant n'est en AUCUN cas autorisé à rentrer seul de l'arrêt de bus à son domicile.

ORANGE

L'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul de l'arrêt de bus à son domicile (en principe pour le cycle I, sauf exception motivée).

Par exemple, si un frère ou une sœur plus âgé(e), possédant une carte verte ou étant en cycle III ou IV, accompagne l'enfant jusqu'à la maison, une carte verte pourra être attribuée.

VERTE

L'enfant est autorisé à rentrer seul de l'arrêt de bus à son domicile, ce qui peut s'appliquer aux élèves du cycle II.

Au cas où EXCEPTIONNELLEMENT un changement d'arrêt est nécessaire en cours de journée, les parents avertiront le titulaire de classe qui mettra la bonne carte dans la pochette.

Pour toute information concernant l'organisation du transport scolaire veuillez contacter par mail transport.steinfors@ecole.lu le responsable du transport scolaire.

Dans l'espérance que la « carte-destination » trouvera un accueil favorable, nous vous souhaitons une bonne lecture de la présente.

Chers parents,

Dans le souci de simplifier et de flexibiliser la communication entre les parents d'élèves, les enseignants-surveillants après les cours et les surveillants dans les bus, nous vous présentons notre système de « carte-destination »

Selon votre demande (via la fiche annexée) votre enfant recevra deux pochettes en plastique à porter soit autour du cou, soit à attacher au cartable. La deuxième pochette vous servira de réserve.

Dans cette pochette vous pourrez glisser une « carte destination » qui indiquera l'arrêt où votre enfant descendra du bus. Vous recevrez une série entière de cartes à découper avec tous les arrêts de notre service de transport. Ainsi, selon votre convenance personnelle, vous pourrez décider pour chaque retour si votre enfant descendra à un tel arrêt ou exceptionnellement à un autre. Il suffit de glisser tout simplement la bonne « carte-destination » dans la pochette.



Formulaire de demande de « cartes-destination »

Prière de remplir ce formulaire et de le retourner le jour de la prérentrée (cycle I) ou de la rentrée (cycle II.1) au titulaire de classe. Merci.

Informations sur le demandeur

Nous soussignés :

Parents de l'élève :

inscrit(e) au cycle ☐ I.1 ☐ I.2 ☐ II.1 de l'École Fondamentale Steinfort

Classe de :

demandons de bien vouloir nous faire parvenir un set de « cartes-destination » avec 2 pochettes plastifiées.

Set(s) demandé(s) - possibilité de demander les deux couleurs

☐ **ROSE**

Pour les enfants du cycle I (précoce). L'enfant n'est en AUCUN cas autorisé à rentrer seul de l'arrêt de bus à son domicile.

☐ **ORANGE**

L'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul de l'arrêt de bus à son domicile (en principe pour le cycle I, sauf exception motivée).

Par exemple, si un frère ou une sœur plus âgé(e), possédant une carte verte ou étant en cycle III ou IV, accompagne l'enfant jusqu'à la maison, une carte verte pourra être attribuée.

☐ **VERTE**

L'enfant est autorisé à rentrer seul de l'arrêt de bus à son domicile, ce qui peut s'appliquer aux élèves du cycle II.

Lieu & date

Signature des parents :

La réforme ALPHA



La réforme ALPHA sera progressivement mise en œuvre à l'échelle nationale à partir de l'année scolaire 2026/2027, en débutant par le niveau du cycle 1.2.

Le personnel enseignant accompagne les parents dans le choix le plus adapté pour leur enfant : une alphabétisation soit en allemand soit en français. La langue d'alphabétisation est choisie par les parents au cours du 5^e trimestre du cycle 1, à l'issue du processus d'orientation. Dès cette décision d'orientation, les élèves commencent à approfondir ou à développer, dans la langue choisie, les compétences précurseurs de la lecture et de l'écriture.

À partir du deuxième trimestre de l'année scolaire 2026/2027, les parents d'élèves inscrits au cycle 1.2 pourront, pour la première fois, choisir la langue d'alphabétisation pour leur enfant. Ce choix, qui se fait au cours du cinquième trimestre du cycle 1, permettra aux parents d'opter pour le français ou l'allemand comme langue d'apprentissage initial de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Dès la rentrée 2027/2028, les élèves du cycle 2.1 seront alphabétisés dans la langue ainsi choisie. L'extension de la réforme se poursuivra progressivement jusqu'à la rentrée 2032/2033, moment où tous les cycles seront concernés. Cette mise en œuvre progressive permettra d'adapter les ressources pédagogiques ainsi que l'accompagnement et la formation des enseignants aux besoins spécifiques de chaque cycle.

Les parents sont étroitement accompagnés par l'équipe pédagogique du cycle 1 tout au long du processus d'orientation, afin de les soutenir dans le choix de la langue d'alphabétisation la mieux adaptée à leur enfant.

Les enseignants jouent un rôle central dans cette démarche : au sein de leurs concertations, les équipes pédagogiques analysent les profils linguistiques des élèves et formulent une recommandation fondée sur les besoins et les compétences de chaque élève. Pour garantir un accompagnement structuré et transparent, les enseignants s'appuient sur différents outils — questionnaire, liste de critères et guide pratique — qui servent de base aux échanges organisés dans le cadre des bilans intermédiaires.

L'entretien individuel du cinquième trimestre constitue une étape clé du processus. Le titulaire de classe, en tant que représentant de l'équipe pédagogique, y présente aux parents une évaluation actualisée des apprentissages et du développement de leur enfant, permettant de formuler une recommandation éclairée quant au choix de la langue d'alphabétisation.

<https://alpha.script.lu/fr>

Perspectives 2027/2028 :

Les apprentissages au cycle 2.1 s'appuient sur des supports rédigés dans la langue d'alphabétisation de chaque élève (allemand ou français). Les explications orales données par l'enseignant(e), les échanges entre pairs ou les discussions collectives peuvent se faire en luxembourgeois, en allemand ou en français.

En parallèle, les élèves apprennent ensemble, c.-à-d. sont enseignés dans leur classe dans les autres domaines de développement et d'apprentissage. Dans ces domaines, le luxembourgeois joue un rôle renforcé en tant que langue commune d'enseignement, de communication et d'intégration. Il constitue également un domaine de développement et d'apprentissage à part entière, dans lequel les élèves sont également regroupés de manière mixte. Contrairement aux autres domaines de développement et d'apprentissage partagés, les supports didactiques y sont exclusivement en luxembourgeois.

Pour accompagner cette organisation pédagogique, des matériels didactiques bilingues (DE/FR) sont progressivement développés pour les domaines de développement et d'apprentissage partagés. Ils visent à soutenir la cohérence linguistique et à faciliter l'intégration des élèves, indépendamment de leur langue d'alphabétisation.

Tous les élèves partagent des espaces communs d'apprentissage et poursuivent les mêmes objectifs de compétences.

De plus, **le nouveau plan d'études de l'enseignement fondamental** entrera progressivement en vigueur.

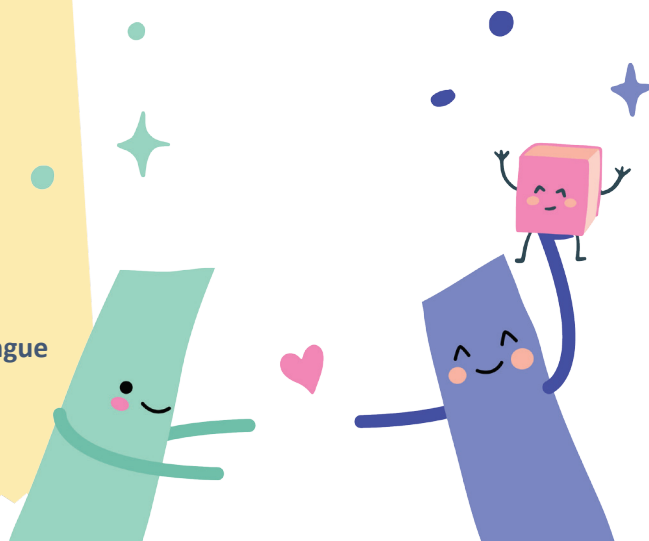
Cette révision approfondie répond à la nécessité d'actualiser les référentiels pédagogiques à la lumière de l'évolution des profils d'élèves, des pratiques d'enseignement et des attentes sociétales à l'égard de l'école.

Le nouveau plan d'études entrera en application à partir de la rentrée scolaire 2026/2027 pour les cycles 1 et 2 et sera généralisé à l'ensemble des cycles à compter de la rentrée scolaire 2027/2028.

<https://plandetudes.lu/fr>

Les objectifs de la réforme

- Répondre à la diversité des élèves ;
- Favoriser la réussite de chaque enfant ;
- Réduire les inégalités scolaires ;
- Grandir ensemble dans une école plurilingue (“zesumme wuessen”).



Alphabétisation ↔ Apprentissage d'une langue

Alphabétisation

= apprendre à lire et à écrire dans une langue

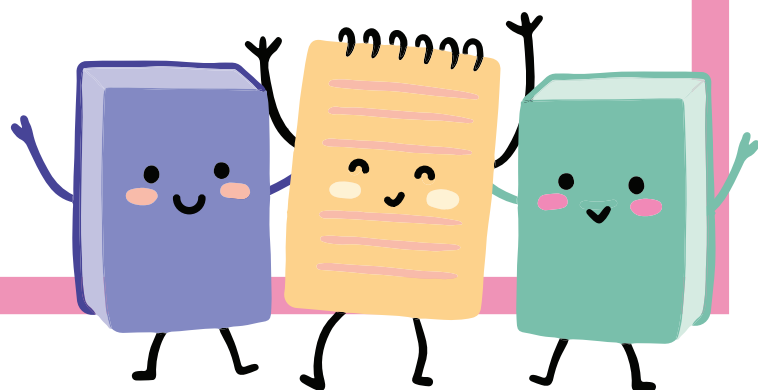
→ comprendre comment fonctionnent les lettres, les sons, les mots et les phrases, afin de **savoir lire et écrire**



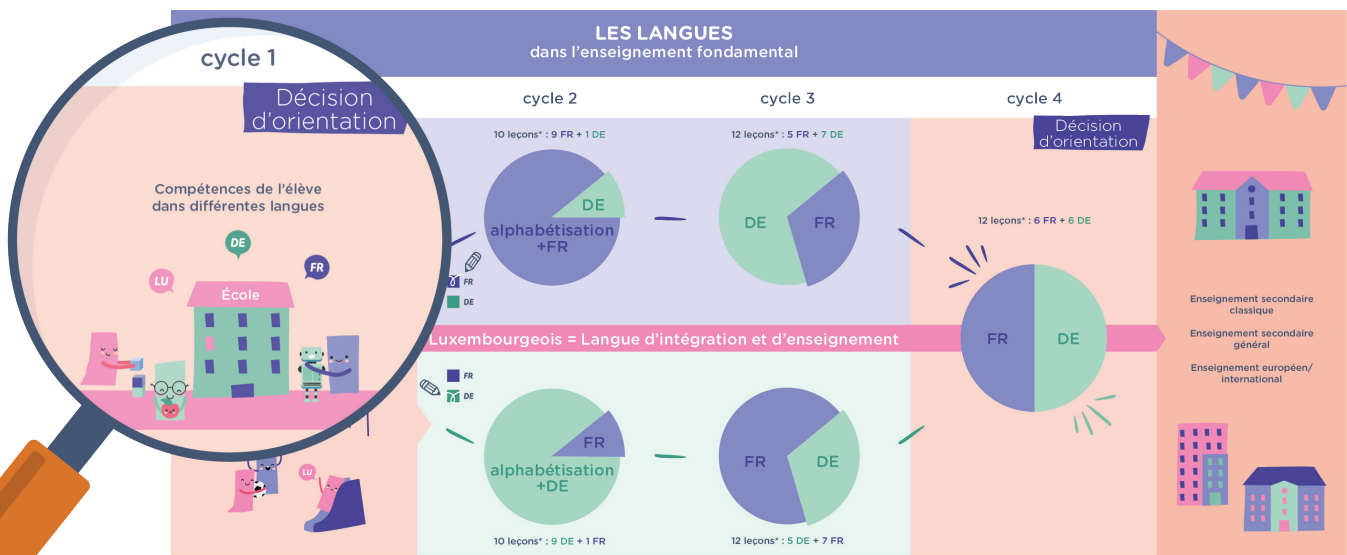
Apprendre une langue

= apprendre à comprendre, à parler, à lire et à écrire une langue qu'on ne connaît pas encore

→ **communiquer** dans une nouvelle langue



Langues au cycle 1



*La répartition hebdomadaire des leçons par langue (allemand et français) est définie par l'équipe pédagogique, selon les volumes annuels et les besoins des élèves.

Choix de la langue d'alphabétisation au cycle 1

CYCLE 1.2											
Trimestre 4				Trimestre 5			Trimestre 6				
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
Novembre / Décembre : 1 ^{er} entretien avec les parents concernant le choix de la langue d'alphabétisation.				Au cours du 5^e trimestre, la décision des parents est actée.			Dès le 6^e trimestre, des activités sont proposées selon la langue d'alphabétisation choisie.				
Présentation et explications « ALPHA - zesumme wuessen »											

Critères pour le choix de la langue d'alphabétisation au cycle 1

- Les langues parlées dans la famille et dans l'entourage de l'enfant ;
- Les langues que l'enfant comprend et parle ;
- Les perspectives et les projets de la famille.

Informations utiles

1) Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg, âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives (jusqu'à l'âge de 16 ans) à partir du premier septembre de l'année en question.

À partir du 1^{er} septembre 2026, l'obligation scolaire s'étendra jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le contrôle du respect de l'obligation scolaire incombe au ministre, qui l'exerce de façon continue, et au moins une fois par mois.

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

En cas de non-respect de l'obligation scolaire, le ministre met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. À défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure ou en cas de nouvelle absence non-justifiée, le ministre en informe le tribunal de la jeunesse territorialement compétent.

Pour les élèves fréquentant un établissement d'enseignement public ou un établissement privé agréé par l'État luxembourgeois, le contrôle de l'obligation scolaire est réalisé moyennant un système informatique mis à disposition par le ministre et aucune démarche complémentaire n'est à effectuer par les parents.

Un certificat d'inscription est uniquement à transmettre pour le mineur soumis à l'obligation scolaire inscrit dans un établissement d'enseignement établi à l'étranger.

Afin de garantir un transfert sécurisé et simple de ces certificats, un formulaire informatique a été élaboré.

Les parents d'élèves sont priés de procéder à la transmission de ce certificat en utilisant le formulaire en ligne moyennant le lien suivant :

<http://www.edulink.lu/n72z>



2) Cycle I (Éducation précoce - facultative)

A. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1^{er} septembre 2026 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

B. Horaires de l'éducation précoce

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 15h50 heures le lundi, mercredi et vendredi. Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h50 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin de 11h30 à 11h55 et l'après-midi entre 15h50 et 16h00.

C. L'éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire. Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants.

Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants

étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

3) Cycle I (Enseignement préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1^{er} septembre 2026 doit suivre l'enseignement préscolaire.

L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'enseignement préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'enseignement préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

Education plurilingue au cycle I

Depuis l'année scolaire 2017/2018, les classes du cycle I mettent en oeuvre une

approche plurilingue axée sur le luxembourgeois et le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants.

« Comme dans le passé, le luxembourgeois reste la langue de scolarisation la plus importante au cycle I et par conséquent, le développement des compétences en langue luxembourgeoise restera une priorité. Langue de communication commune, le luxembourgeois constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. L'initiation à la langue française s'ajoute aux missions du cycle I. Elle a pour but de favoriser un accès naturel et décontracté des enfants à cette langue, par le biais d'activités ludiques et contextualisées comme des chansons, des comptines, de petites histoires etc. Les langues d'origine des enfants ont leur place au sein du cycle I et sont valorisées dans le contexte d'activités multilingues. »

(extrait de la circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire 2020/2021)

4) Cycles II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1^{er} septembre 2026 doit suivre l'enseignement primaire.

L'enseignement primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, les enseignants peuvent leur ordonner des devoirs à domicile et les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

« Bëschschoul »

Toutes les classes du cycle II (1^{ères} et 2^{èmes} années d'études primaires) participent au projet pédagogique « Bëschschoul ». Ce projet s'intègre dans le domaine

d'expériences relatif à la nature. Lors des sorties pédagogiques hebdomadaires dans la forêt, les élèves du cycle II vivent des situations d'apprentissage avec tous les sens. Ces sorties constituent une plus-value dans les domaines tels que l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé. La forêt est un lieu d'apprentissage unique qui favorise entre autres la créativité, l'autonomie et la motricité des enfants.

Apprendre en forêt c'est :

- inventer des jouets en utilisant ce qui se trouve dans la nature;
- découvrir la nature au rythme des saisons;
- utiliser son imagination et faire participer les amis aux jeux inventés;
- avoir beaucoup d'espace pour soi-même, avoir la possibilité de se retirer et de trouver son calme;
- faire des expériences avec tous les sens;
- apprendre à découvrir la nature, prendre plaisir à expérimenter;
- bouger en plein air.

5) Apprentissage du français

- au cycle II

La phase d'exploration de la langue française, qui a été entamée au cycle I, sera poursuivie, dès le premier trimestre, au cycle II. Le nombre de leçons dédiées à l'enseignement et l'apprentissage du français oral au cycle II reste inchangé et est réparti sur l'ensemble du cycle 2. Il est prévu de faire régulièrement et plusieurs fois par semaine des activités langagières en français adaptées au niveau des élèves (jeux, chansons, écoutes, interactions, etc.) afin de consolider les savoirs, les savoir-faire et les compétences dans les domaines de l'expression orale et de la compréhension de l'oral.

L'accent est mis sur la production et la compréhension de l'oral par une approche ludique et communicationnelle, différenciée, multisensorielle et centrée sur l'élève. La langue est à considérer avant tout comme un moyen de communication et d'interaction sociale. Afin de souligner l'importance accordée à l'oral, les volets « compréhension de l'écrit » et « production écrite » ne sont pas repris au plan d'études pour l'enseignement du français au cycle II. Les cycles I et 2 forment la première phase de l'apprentissage du français, appelée phase d'exploration. Celle-ci est suivie d'une phase d'approfondissement aux cycles III et IV.

Une application ludique pour les élèves du cycle IIa été développée dans l'esprit d'un jeu éducatif permettant aux jeunes apprenants de s'entraîner dans l'utilisation du vocabulaire du manuel « Salut, c'est parti ! » et d'écouter les chansons.

www.efrancais.lu

- au cycle III

Dans un souci de cohérence et de continuité avec la nouvelle approche pour l'apprentissage du français au cycle II, du nouveau matériel pour le cycle III a aussi été élaboré. Ce nouveau matériel est composé de 13 petits livres et remplace l'ancien matériel recommandé par le ministère pour le cycle III.

Au cycle III, l'accent continue d'être mis sur une approche actionnelle et communicationnelle, ludique et multisensorielle, différenciée et centrée sur l'élève. Dans cette phase d'approfondissement, l'approche orale des premiers cycles de l'école fondamentale est complétée par le développement de la compréhension de l'écrit et la production écrite.

- au cycle IV

Depuis la rentrée 2022/2023, plusieurs nouveaux matériels didactiques pour l'apprentissage du français au cycle IV ont été édités. Ce nouveau matériel didactique est intitulé « Salut, c'est toi ! ».

Au cycle IV, l'accent continue d'être mis sur des activités de production et de réception, d'interaction et de médiation, ainsi que des activités de langues. Toutes ces activités ont un but communicatif identifiable et sont axés sur le sens, ce qui permet aux élèves d'apprendre la langue de manière vivante, créative, ludique et (inter)active.

« Salut, c'est à toi ! » est composé en tout de 10 livres pour l'élève qui sortiront au fur et à mesure pour la totalité du cycle IV. La parution du matériel « Salut, c'est à toi » s'échelonne sur deux années. Les livres pour l'élève sont accompagnés chacun d'un cahier d'activités et d'un set de fiches, de matériel audio accessible par des codes QR, d'un guide pédagogique, de cartes-images et d'une version numérique et interactive. La série est complétée par un référentiel pour l'élève, un complément de littérature de jeunesse et un recueil de chansons.

6) Mesures d'appui

Dans les quatre cycles d'apprentissage, les équipes pédagogiques veillent à amener, par des mesures de différenciation pédagogique et d'apprentissage, leurs élèves à atteindre les objectifs définis par le plan d'études.

À l'École fondamentale de la commune de Steinfort, nous avons à cœur de soutenir chaque élève dans son parcours scolaire, en tenant compte de ses besoins, de son rythme et de son potentiel. C'est pourquoi des mesures d'appui sont mises en place dans les quatre cycles d'apprentissage. Ces accompagnements, organisés en petits groupes, offrent un cadre propice à l'écoute, à la concentration et à un apprentissage ciblé.

Ces mesures ne sont pas réservées uniquement aux élèves rencontrant des difficultés : elles visent aussi les enfants qui souhaitent approfondir certaines compétences, relever des défis supplémentaires ou avancer à un rythme plus soutenu. En valorisant les forces de chacun tout en apportant un soutien là où c'est nécessaire, nous permettons à tous les élèves de progresser sereinement et avec confiance. Cet encadrement différencié renforce non seulement les acquis scolaires, mais aussi la motivation, l'estime de soi et le plaisir d'apprendre.

En proposant des mesures éducatives adaptées à l'âge de ces enfants, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leurs besoins, les équipes pédagogiques oeuvrent à faire évoluer les enfants au mieux au long de leur parcours scolaire.

Les élèves concernés provenant de plusieurs classes suivent des activités pédagogiques ciblées qui sont souvent offertes sous formes de projets ou d'ateliers.

7) Les élèves nouvellement arrivés au Luxembourg: les cours d'accueil

Les cours d'accueil sont destinés aux élèves nouvellement arrivés au Luxembourg, qui ne maîtrisent aucune ou très peu les langues d'enseignement. Leur objectif est d'intégrer ces enfants le plus rapidement possible dans une classe régulière, en leur permettant d'acquérir suffisamment de connaissances dans les langues de l'école pour pouvoir suivre les cours prévus au programme de leur classe d'attache.

portail.education.lu/sia

Les branches

 Cycle 1	 Cycle 2	 Cycle 3	 Cycle 4
Raisonnement logique - mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques
Langage, langue luxembourgeoise et ouverture aux langues	Alphabétisation et langues	Langues	Langues
Découverte du monde par tous les sens	Éveil aux sciences	Éveil aux sciences	Sciences
Psycho-motricité, expression corporelle et santé	Corps, motricité et santé	Sports et santé	Sports et santé
Expression créatrice, éveil à l'esthétique et à la culture	Éveil à l'esthétique, à la création et à la culture	Arts et musique	Arts et musique
Vie en commun et valeurs	Vie en commun et valeurs	Vie en commun et valeurs	Vie en commun et valeurs

8) Le coding

Le coding a été introduit dans les programmes de l'école fondamentale dès la rentrée scolaire 2020-2021. Tout d'abord au cycle IV dans le cours de mathématiques et depuis l'année scolaire 2021-2022, il a fait son apparition dans les cycles I à III, de manière transversale, dans les différentes disciplines d'enseignement: langues, éveil aux sciences, éveil à la création etc.

Le coding encourage la créativité et la réflexion autonome et son initiation peut se faire dès le plus jeune âge, même sans outils numériques, à travers des activités ludiques, des jeux logiques, des animations interactives et, pour les plus grands, à travers des objets connectés, des robots pédagogiques, etc.

Les compétences techniques telles que la programmation et les compétences pratiques comme l'auto-apprentissage et la résolution de problèmes deviennent de plus en plus importantes dans la plupart des professions. Apprendre le coding, c'est apprendre à résoudre des problèmes et comprendre comment «réfléchissent» les machines, comment elles réagissent à nos actions.

Des instituteurs spécialisés en compétences numériques (i-CN) ont été engagés pour collaborer avec les écoles fondamentales. Les i-CN accompagnent et soutiennent les écoles dans la conception et la mise en pratique d'un enseignement et d'un apprentissage se basant sur l'utilisation des technologies numériques et favorisant le développement de compétences clés en lien avec les médias et ces technologies.

9) Natation et éducation physique

Tous les élèves suivent les cours d'éducation physique et les cours de natation. Les élèves qui ne peuvent pas suivre ces cours doivent présenter une excuse écrite.

Les élèves qui ne participent pas au cours de natation sont soit accueillis dans une autre classe, soit invités à se présenter au bord du bassin, en tenue de sport (short et t-shirt), afin de suivre le cours en tant qu'observateurs.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève doit présenter un certificat médical.

Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

Informations aux parents:

Votre enfant participe au cours de natation de la commune de Steinfurt. Nous souhaitons vous donner quelques indications :

1. Une tenue de bain appropriée comprend, en plus du maillot de bain ou du slip de bain, deux serviettes. (Une serviette peut être utilisée par votre enfant dans le vestiaire comme « tapis pour les pieds », l'autre pour se sécher).

2. Avant et après le cours de natation, tous les élèves prennent une douche. Le lavage soigneux avec du savon (tête et corps) avant la baignade est obligatoire. N'oubliez donc pas savon, shampooing, etc.

3. Après le cours, des sèche-cheveux sont à disposition. En hiver, il est particulièrement important que les enfants portent un bonnet après la natation afin de prévenir des refroidissements.

4. Pour prévenir des accidents, les élèves doivent respecter scrupuleusement les règles de baignade.

5. En cas de non-participation (par exemple en raison de maladie ou de blessure), votre enfant sera soit pris en charge dans une autre classe, soit présent en tenue de sport (short, t-shirt et petite serviette) au bord du bassin sous la surveillance de l'accompagnateur.

6. En cas de mycose des pieds ou de verrues, la participation au cours de natation n'est pas autorisée, sauf si votre enfant porte des chaussettes en silicone pendant toute la durée de la séance.

7. Veuillez nous informer par écrit s'il faut tenir compte de particularités concernant votre enfant pendant le cours de natation (par exemple : votre enfant est épileptique, asthmatique, diabétique, etc., ou il est anxieux).

Votre enfant doit apporter pour le cours de natation :

- slip ou maillot de bain
- 2 serviettes
- élastique à cheveux (pour cheveux longs)
- savon et shampooing
- bonnet (hiver)

Personne de contact: M. Joël Waldbillig
Responsable Centre Sportif Steinfurt
Tél. : (+352) 39 93 13 403
joel.waldbillig@steinfurt.lu
centresportif.steinfurt.lu

10) Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

L'école est un lieu de travail. Par respect pour soi-même et pour les autres, il est fait appel au bon sens des parents pour qu'ils veillent à ce que leur enfant se présente aux cours dans une tenue propre et décente. Pour que la tenue soit correcte et décente, les sous-vêtements ne doivent pas être visibles et les vêtements doivent cacher le ventre et le bas du dos. Le port de toute sorte de couvre-chef (casquette, bonnet, etc.) est interdit en classe.

Tenue pour le sport et règlement pour la natation

La pratique de l'éducation physique nécessite le port d'une tenue décente et adaptée, qui doit être revêtue avant la séance et enlevée à la fin.

De plus, les chaussures doivent être lacées et les semelles ne doivent pas laisser de marques sur le sol de la salle de sport. Pour la natation, un maillot de bain (1 pièce) est obligatoire. Les élèves qui ne participent pas aux leçons de natation sont tenus d'apporter une tenue de sport (short et T-shirt).

11) Lost and found

Les objets perdus de nos élèves se trouvent sur les étagères à l'entrée principale de la Maison Relais et peuvent être emportés lors des ouvertures officielles de l'école et de la Maison Relais.

Veuillez donc vous y rendre pour vérifier si vous ne trouvez pas des affaires que votre enfant aurait perdues. Le comité d'école ensemble avec les responsables

de la Maison Relais a décidé de déposer tous les objets qui n'ont pas été récupérés dans un point de collecte de vêtements à la fin de chaque trimestre.

Ainsi nous pourrions donner une seconde vie aux vêtements usagés qui sont collectés dans un but caritatif par l'association Kolping Luxembourg asbl (kolpingluxembourg.lu).

Dans ce contexte nous vous rappelons qu'il est primordial d'inscrire le nom de votre enfant sur ses vêtements, son cartable, ses effets personnels, etc. Marquez les vêtements à un endroit prévu à cet effet et accessible : col, étiquette, ceinture, poche intérieure.

12) Absences et dispenses

Loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire et portant modification : 1° de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Art. 10. (1) Lorsqu'une personne soumise à l'obligation scolaire manque un cours les personnes titulaires de l'autorité parentale informent, dès le premier jour de l'absence, par tout moyen, le titulaire de classe de l'absence et de son motif. Une notification écrite, sous forme papier ou électronique, des personnes titulaires de l'autorité parentale est à communiquer dans les trois jours suivant l'absence.

(2) Les seuls motifs légitimes sont la maladie de la personne soumise à l'obligation scolaire, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

(3) Le titulaire de classe peut exiger des personnes titulaires de l'autorité parentale la communication d'une pièce justifiant un des motifs visés au paragraphe 2.

(4) Si l'absence dépasse trois jours d'enseignement consécutifs, la remise d'une pièce justifiant un des motifs visés au paragraphe 2 est à remettre au plus tard le quatrième jour de l'absence par les titulaires de l'autorité parentale au titulaire de classe.

Art. 11. Lorsque le titulaire de classe n'a pas été informé par les titulaires de l'autorité parentale de l'absence du mineur, il leur demande de lui faire connaître sans délai les motifs de cette absence.

Art. 12. (1) Des dispenses de suivre les cours, activités et stages obligatoires peuvent être accordées, sur demande, pour cause d'événement important de famille, d'activité culturelle, d'activité sportive, d'activité de bienfaisance ou d'activité civique. La demande écrite et motivée doit être présentée par les personnes titulaires de l'autorité parentale au plus tard trois jours ouvrés avant le début de l'absence sollicitée.

(2) Les dispenses sont accordées :

1° par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée ;

2° par le président du comité d'école pour une durée ne dépassant pas cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées ne dépasse pas quinze jours sur une même année scolaire ;

3° par le ministre pour une durée dépassant cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées dépasse quinze jours sur une même année scolaire.

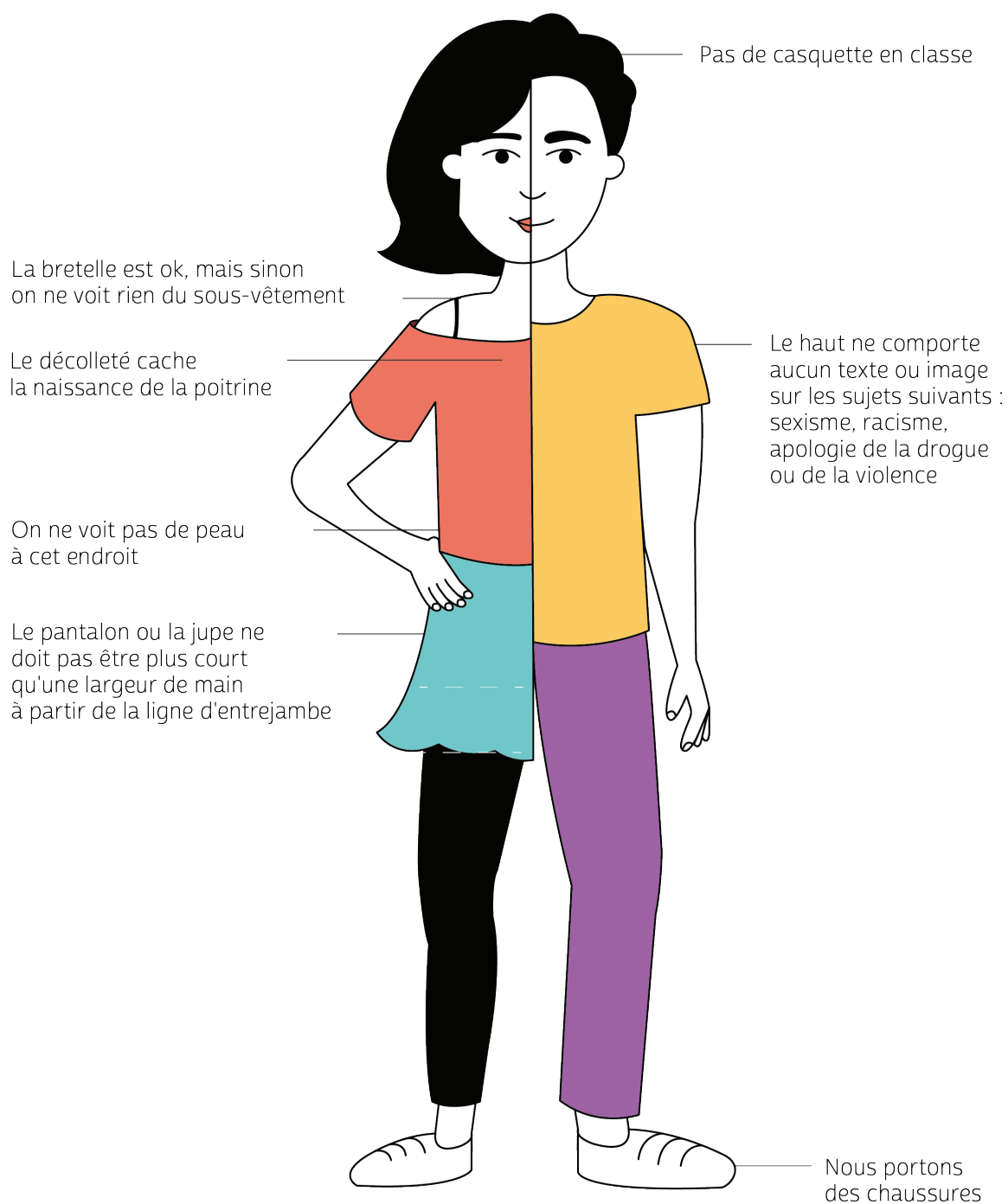
(3) L'autorité dispensatrice peut exiger des pièces justificatives avant la prise de décision.*

Il est rappelé que pour le bien de tous, il est important d'être à l'heure à l'école. Les retards perturbent le bon fonctionnement de la classe et peuvent nuire aux apprentissages de votre enfant.

Seulement les enfants de l'éducation précoce peuvent venir le matin selon un horaire flexible jusqu'à 9 heures. **Tous les élèves soumis à l'obligation scolaire, du cycle I.1 (1^{re} année préscolaire) au cycle IV.2 (6^e année d'études), doivent être à l'heure à l'école, c'est-à-dire à 8 heures au plus tard.**

*Source: Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2026/2027, www.men.lu

Notre code vestimentaire



Les titulaires de classe sont tenus d'inscrire les retards comme des absences non-excuses dans le bilan des élèves.

Tel que précisé par l'article 12 de la loi du 20 juillet 2023 des dispenses de fréquentation des cours peuvent être accordées sur demande motivée des parents.

Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a émis un formulaire de demande de dispense de suivre les cours pour faciliter le traitement des demandes des parents.

Le formulaire peut également être téléchargé via le lien suivant :



et sur le site internet de l'EF Steinfort: www.schoul-stengefort.lu

Il convient de noter que l'article 12 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire prévoit des motifs concrets, à savoir un événement important de famille, une activité culturelle, une activité sportive (la participation à des épreuves sportives), une activité de bienfaisance ou une activité civique, à prendre en compte pour justifier une demande de dispense de suivre les cours.

Suivant l'article 10 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire, la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure sont les seuls motifs légitimes qui justifient l'absence d'un élève et il va de soi que dans ces cas, aucune demande de dispense de fréquentation scolaire n'est à introduire auprès des organismes compétents.

Étant donné que le 1^{er} article de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental précise que la fréquentation de l'année d'éducation précoce est facultative, aucune demande de dispense de fréquentation scolaire ne doit être introduite par les parents d'un élève inscrit dans une classe de l'éducation précoce au mo-

ment où l'élève manque temporairement le cours pour d'autres motifs que ceux prévus à l'article 10 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire et ceci indépendamment de la durée de l'absence. Néanmoins, les parents d'élèves concernés informent sans délai le titulaire de classe de l'absence de l'enfant.

13) Intempéries

En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale: **399313-301**, soit encore par le site internet de l'école: www.schoul-stengefort.lu ou sur facebook:

www.facebook.com/ECOLESTEINFORT

14) Communication Ecole - Parents

Chaque enseignant se tient à la disposition des parents pour consultation. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre sera communiquée aux parents par le titulaire de classe de l'enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école. Le comité d'école tient à rappeler qu'il est strictement interdit d'enregistrer des entretiens avec des enseignants.

Le titulaire de classe est la première personne de contact des parents. En cas de désaccord, le coordinateur de cycle et ensuite le président du comité d'école sont à contacter.

Si le désaccord persiste, la direction régionale est l'organe compétent.

Dans une période où la communication entre les familles et les institutions éducatives est plus importante que jamais, beaucoup d'équipes pédagogiques ont introduit **l'application Dimmi**.

Cet outil est une plateforme numérique qui facilite les échanges, améliore la transparence et crée une véritable dynamique de collaboration centrée sur le bien-être et le développement de l'enfant. Dans un esprit de partage et de proximité avec les familles, l'application Dimmi (ou un outil de communication similaire) sera présentée lors des réunions d'information pour les parents du début de l'année scolaire.

L'application Dimmi permet aux équipes pédagogiques d'envoyer des messages et des informations utiles concernant l'organisation scolaire et la vie en classe aux parents d'une classe. (Aucun numéro de téléphone n'est nécessaire, votre adresse de courriel n'est pas affichée à d'autres personnes, pas de publicité.)

Étape 1 : Télécharger l'application

Recherchez l'application Dimmi dans l'App Store ou le Google Play Store. (Les liens de téléchargement se trouvent aussi sur www.dimmi.lu.)



Installez l'application sur votre smartphone ou tablette.

Étape 2 : Créer un compte

Démarrez l'application Dimmi et cliquez sur S'inscrire.

Enregistrez-vous avec votre nom/prénom, une adresse de courriel valide et un mot de passe de votre choix (minimum 5 caractères, avec des chiffres, lettres majuscules et minuscules).

Confirmez votre adresse en cliquant sur le lien qui vous est envoyé sur l'adresse de courriel indiquée.

Étape 3 : Se connecter

Connectez-vous maintenant avec l'adresse e-mail et votre mot de passe dans l'application Dimmi sur votre téléphone mobile ou tablette.

Étape 4 : S'authentifier comme parents/tuteurs/tutrices

Sous Authentifier, cliquez sur « Scanner maintenant » en pointant la caméra de votre appareil vers le code QR que vous avez reçu par l'enseignant(e) de la classe de votre enfant.

Étape 5 : Vous êtes prêt !

Dès l'enregistrement, vous pouvez réceptionner les messages et informations envoyés par l'enseignant(e) de votre classe.

15) La procédure d'introduction de la déclaration d'accident scolaire/périscolaire

Pour chaque accident d'un élève ayant eu lieu lors des récréations, des heures de cours ou du trajet entre le foyer familial et l'école, un membre du personnel enseignant ou socio-éducatif de l'école complète une déclaration d'accident. Les accidents ayant produit des lésions corporelles chez un élève doivent être déclarés dans les meilleurs délais, mais au plus tôt 8 jours après la survenance de l'accident.

16) Informations générales concernant l'administration de médicaments

Uniquement sur présentation de l'autorisation parentale ainsi que d'une ordonnance médicale, le personnel enseignant et éducatif peut donner des médicaments fournis aux enfants sous traitement, afin qu'ils puissent les administrer. La médication journalière devra être notée, datée et signée par les parents et accompagnée de l'ordonnance médicale. Une fiche avec une autorisation parentale pour des

produits de soins (p.ex. désinfectant, arnica) sera distribuée dans toutes les classes au début de l'année scolaire.

En cas d'urgence, accident ou autre, le personnel enseignant et éducatif se réserve le droit de contacter un médecin ou le service de permanence d'un hôpital, d'y organiser le transport avant même d'en avertir les parents (p.ex. allergies -> pique antihistaminique).

17) Décisions juridiques

Si, en cas de séparation des parents, l'un des parents n'a pas le droit de récupérer l'enfant à l'école, les enseignants impliqués devront être informés, copie de la décision de justice à l'appui.

D'un arrêt de la Cour Constitutionnelle, il résulte que l'autorité parentale est exercée conjointement par les 2 parents divorcés sur les enfants communs. Les 2 parents ont donc le droit respectivement de demander communication des bilans scolaires et d'être informés sur la situation scolaire de leur enfant.

De plus, le personnel enseignant tient à informer que seulement les responsables légaux ont droit à participer à des entretiens individuels et des réunions d'information organisées par le titulaire de classe. Si les parents désirent être accompagnés par une tierce personne, une demande écrite et motivée est à adresser au préalable au titulaire de classe concerné.

18) Pas de téléphones portables à l'école

Un nouveau règlement grand-ducal relatif à l'utilisation des appareils mobiles dans les écoles a été adopté et modifie ainsi le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

L'utilisation d'appareils connectés tels que les smartphones est interdite dans toutes les écoles fondamentales et les maisons relais depuis le 22 avril 2025.

Toutefois, l'utilisation de tablettes électroniques à des fins pédagogiques restera autorisée, sous réserve de l'approbation expresse de l'enseignant. Ces mesures visent à promouvoir un environnement d'apprentissage plus concentré et à sensibiliser les élèves à un usage équilibré des technologies numériques.

Conformément à l'article 2, alinéa 5 du règlement grand-ducal modifié du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles, l'utilisation d'appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet à des fins de télé-surveillance médicale dans le cadre de la gestion d'un trouble de santé est permise sur simple présentation d'un certificat médical y afférent.

Si l'utilisation de l'appareil en question fait déjà l'objet d'un certificat médical intégré au projet d'accueil individualisé (PAI) de l'élève concerné, aucun certificat médical complémentaire n'est à fournir.

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des téléphones portables en classe.

Aussi des montres du type « smart watch » ne sont pas autorisées à l'EF Steinfort

Art. 2.

À l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles, l'alinéa 4 est remplacé par les alinéas 4 à 6 nouveaux, libellés comme suit :

« L'utilisation par les élèves des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet, est interdite dans l'enceinte de l'école.

Sur autorisation de l'enseignant, les élèves peuvent utiliser des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet, lorsque leur utilisation s'impose à des fins pédagogiques ou en raison des besoins éducatifs spécifiques de l'élève. L'utilisation d'appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet à des fins de télésurveillance médicale dans le cadre de la gestion d'un trouble de santé est permise sur simple présentation d'un certificat médical y afférent.

L'utilisation des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel. ».

19) Matériel informatique privé

Le comité d'école tient à informer les parents et élèves que les équipements informatiques mobiles privés (du type iPod, iPad, iPhone ou smartphone du type « Android ») ne sont pas couverts par l'assurance de l'école voire de la commune. En cas de dégât matériel (p.ex. chute) les frais y relatifs ne seront pas pris en charge par l'assurance.

20) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des écoliers par l'administration communale de Steinfurt.

21) Fiche médicale confidentielle

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribue une fiche médicale confidentielle à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, le personnel enseignant demande aux parents de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à la disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours

d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

L'état de santé des écoliers est surveillé par la Ligue Médico-Sociale. Cette équipe fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire désigné par la commune. Le personnel de la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la Commune, le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse organise en parallèle aux tests, mesures de dépistage et examens médicaux, des activités de promotion de la santé et d'action sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental. Les examens médicaux sont fixés par les dispositions du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire. Le médecin scolaire n'offre pas de traitement médical. Les parents seront informés par écrit lorsqu'un contrôle médical supplémentaire de leur enfant s'avère nécessaire.

L'équipe de la Ligue Médico-Sociale est à la disposition des enfants, parents et enseignants pour toute question ayant trait à la santé et à l'intégration scolaire et sociale de l'enfant. Elle collabore étroitement avec le personnel enseignant, la direction de région, la commission d'inclusion (CI), les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) et tout autre service ayant le maintien et la surveillance du bien-être des enfants dans ses attributions.

Service social à l'école et intervenant médical :

Lara RECKEL, Assistante sociale
LIGUE MEDICO-SOCIALE
Centre médico-social Luxembourg
2,rue G.C.Marshall- L-2181 Luxembourg
lara.reckel@ligue.lu
488333-646
www.ligue.lu

Linda SPODEN, infirmière en pédiatrie
LIGUE MEDICO-SOCIALE
Centre médico-social Luxembourg
2,rue G.C.Marshall- L-2181 Luxembourg
linda.spoden@ligue.lu
488333-305
www.ligue.lu

L'infirmière en pédiatrie et l'assistante sociale sont à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants ou de tout autre professionnel concerné.

Les membres de l'équipe de la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales sont à la disposition pour tout problème médico-social et/ou social des enfants scolarisés et leur famille. Ils interviennent sur base des constatations, retenues dans les bilans médical et social tout en assurant le lien avec les commissions d'inclusion.

22) Protection des données dans le cadre des traitements de données à caractère personnel

À partir du 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est applicable dans les pays de la communauté européenne. Ce nouveau cadre légal remplace la directive de 1995 et la loi luxembourgeoise de 2002. La composition des différentes classes est un élément parmi d'autres en rapport avec l'organisation scolaire et comporte notamment un relevé nominatif tel qu'il est prévu à l'article 4 du règlement grand-ducal du 18 février 2010 concernant la saisie et le traitement des données à caractère personnel des élèves de l'enseignement fondamental. Eu égard aux dispositions européennes et nationales, de telles listes ne peuvent plus être rendues publiques.

ACCUEIL DES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS AU LUXEMBOURG



1

RENDEZ-VOUS

Demande de rendez-vous

par la famille (*avant l'arrivée au Luxembourg :*
possibilité de prise de contact avec le SIA)



2

PRISE EN CHARGE

Prise en charge de la famille par le SIA

avec un médiateur interculturel si besoin

- Informations sur le système scolaire luxembourgeois
- Recueil d'informations sur la scolarité antérieure de l'élève
- Constitution d'un dossier pour chaque enfant de la famille



3

ORIENTATION

Proposition d'orientation

vers une classe appropriée



4

SUIVI

Suivi de l'élève

pendant deux ans



29, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
+352 247-76570
secretariat.sia@men.lu



Règles de la vie en commun à l'école (Schulregeln)

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS 2024-2027) de l'école fondamentale de Steinfort, le règlement d'ordre intérieur de 2012 a été mis à jour pendant l'année scolaire 2024/2025.

Règles

En général

- Respect, courtoisie et esprit d'entraide
- Respecter le matériel scolaire, les bâtiments, les meubles, les vêtements
- Pas de violence, pas de harcèlement
- Ne pas amener d'objets dangereux (couteaux, pétards, briquets)

Dans les bâtiments (couloirs & escaliers)

- Pendant les heures d'école, marcher calmement et lentement dans les bâtiments scolaires
- Maintenir les bâtiments et les classes propres
- Ne pas balancer sur les balustrades
- Maintenir les toilettes et les lavabos propres

Cour de récréation

- Maintenir la cour d'école propre
- rester dans l'enceinte de l'école
- ne pas faire de roller, skateboard, vélo, etc. pendant les récréations
- ne jouer au football que sur des terrains définis
- seuls les jeux de récréation de l'école (ballons, cordes,...) sont autorisés

Regeln

Allgemein

- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- Schulmaterial, Gebäude, Möbel, Kleidung respektieren
- keine Gewalt, kein Mobbing
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)

In den Gebäuden (Flur & Treppen)

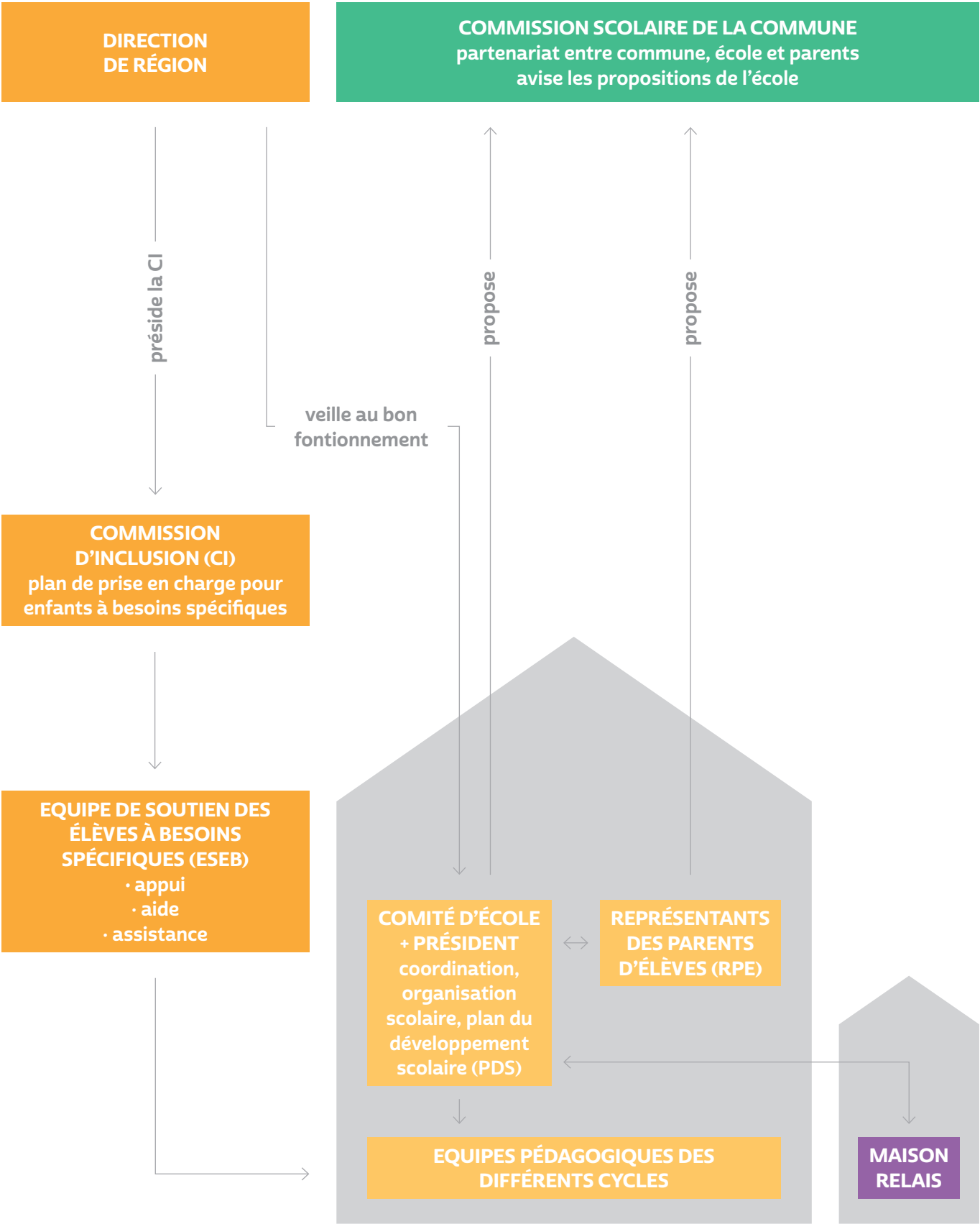
- während der Schulzeit ruhig und langsam durch die Schulgebäude gehen
- Gebäude und Klassen sauber halten
- nicht am Geländer turnen
- Toiletten und Waschbecken sauber halten

Schulhof

- Schulhof sauber halten
- auf dem Schulgelände bleiben
- in den Pausen nicht mit, Rollerblades, Skateboard, Fahrrad usw. fahren
- Fußballspielen nur auf definierten Plätzen
- Nur schuleigene Pausenspiele (Bälle, Seile,...) sind erlaubt

Pour des raisons de sécurité évidentes et pour éviter d'éventuels conflits, il est strictement interdit d'apporter des pistolets en plastique et tout autre jouet de ce type à l'école. Les couteaux, les armes et les « armes-jouets » ne sont pas admis à l'école.

Organigramme de l'enseignement fondamental



Les différents organes

Le comité d'école 2024 – 2029

D'après la loi scolaire du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, tous les comités d'école ont été renouvelés en 2024.

Le personnel enseignant de l'école fondamentale Steinfort réuni en assemblée générale ordinaire en février 2024 a élu les membres du comité d'école 2024–2029 en présence du Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfort.

Les membres du comité d'école de la commune de Steinfort sont :

Président

KOHNEN Christian

Représentant de Kleinbettingen & du Cycle I (précoce et préscolaire)

MULLER Joëlle

Représentants de Steinfort

LANG Caroline, QUARING Linda, OEHMEN Sacha

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans. Le comité d'école est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du comité d'école est e.a. d'assurer ensemble avec la direction de région et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'école fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.



Loi du 6 février 2009

portant organisation de l'enseignement fondamental:

Art. 40.

Il est créé dans chaque école un comité d'école qui a les missions suivantes :

1. élaborer une proposition d'organisation de l'école;
2. élaborer un plan de développement de l'établissement scolaire et participer à son évaluation;
3. élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte;
5. déterminer les besoins en formation continue du personnel;
6. organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
7. approuver l'utilisation du matériel didactique conformément à l'article 11.

Art. 42.

Le président du comité d'école a pour attributions :

1. de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
2. de veiller, ensemble avec la direction de région, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
3. d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
4. d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
5. d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
6. d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
7. de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
8. de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
9. d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable;
10. d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée;
11. de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

LANG Caroline; KOHNEN Christian; MULLER Joëlle;
OEHMEN Sacha; QUARING Linda

Enseignants chargés de différentes missions

Déléguées à la sécurité à l'école

QUARING Linda et OEHMEN Sacha

Délégués à la commission scolaire

LANG Caroline et KOHNEN Christian

Responsables de la médiathèque scolaire

BAUSTERT Nadine, BECHET Raphaël,
ROLLIN Nathalie et ROLLINGER Nathalie

Responsables du matériel informatique

ROBEN Xavier et ROLLINGER Jean-Paul

Responsable des remplacements du personnel enseignant

KOHNEN Christian

Responsables « LASEP » (Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire)

SCHMARTZ Mickels et DUHR Jil

Responsable du transport scolaire

ROLLINGER Jean-Paul

Comme par le passé, le titulaire de classe et les enseignants intervenants assurant l'encadrement scolaire des élèves restent les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

Les coordinateurs de cycle 2025 – 2027

Les coordinateurs de cycle assurent la coopération entre les membres des équipes pédagogiques.

Cycle I

BACKES Cynthia

Cycle II

LANG Caroline

Cycle III

ROLLINGER Nathalie et MOES Nadine

Cycle IV

ROLLINGER Jean-Paul et ROBEN Xavier



La commission scolaire

Président

WAGNER Sammy, bourgmestre

Membres

ENGLARO Luana, VALLENDER Déborah, GRIESER Bianca,
DOEMER (ép. WEIS) Mireille

Représentants du personnel de l'école fondamentale

LANG Caroline
KOHLEN Christian

Représentants des parents d'élèves à l'école

BLASCHETTE Steve
THOMMES Cindy

Expertes

MATHEKOWITSCH Anne
DIEDERICH Marie-Jeanne

Secrétaire

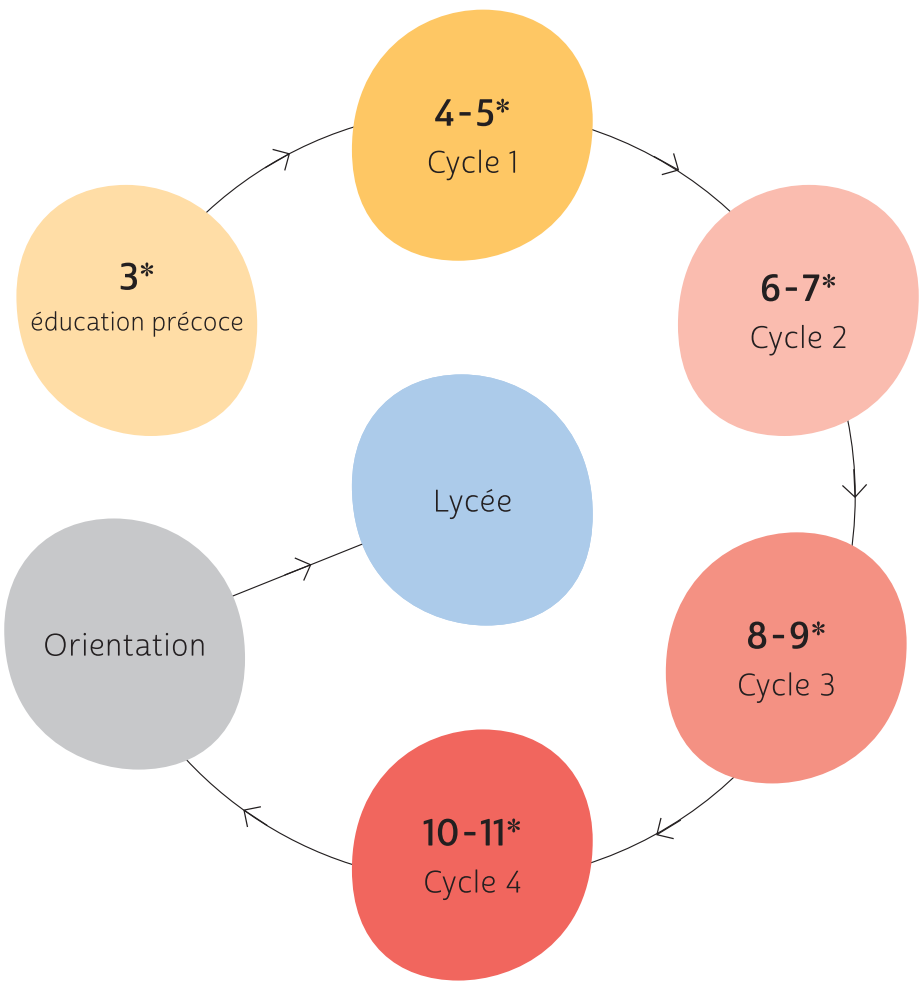
HOUS Debbe

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées en 4 cycles d'apprentissage.

Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans.

L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2^{ème} année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur l'organisation de l'enseignement fondamental peuvent consulter le site internet du ministère de l'Éducation Nationale : www.men.lu.



*âge théorique de l'enfant

Les directions de région

Quinze directions de région assurent la gestion et l'inspection journalière des écoles et elles coordonnent aussi la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Dans chaque région, l'équipe de direction est composée d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elle est placée sous l'autorité du ministre et fonctionne selon un modèle collégial.

La direction de région numéro 2 comprenant les communes de Bertrange, Mamer, Strassen, Kopstal, Kehlen, Koerich et Steinfort est composée :

Du directeur

Monsieur **David BETTINELLI**,

Assisté par les directeurs•trice•s adjoint•e•s

Mesdames **Nathalie GINTER** et **Diana GONÇALVES MORGADO**

Monsieur **Jacques KASS**.

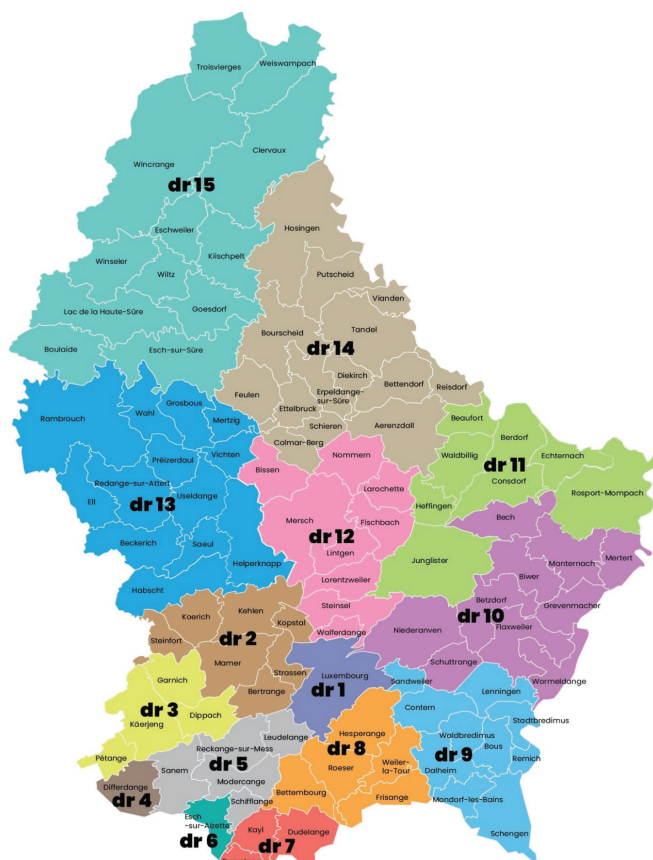
Les directions de région sont en charge de :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Ensemble avec les présidents des comités d'école, les directions de région :

- déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire,
- organisent les mesures d'inclusion scolaire,
- suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire,
- déterminent les priorités en matière de formation des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Les directions de région sont aussi responsables de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Les équipes multi-professionnelles ont été intégrées au sein des directions de régions et rebaptisées « équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques » (ESEB).



Le partenariat avec les parents

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux :

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves (à élire par et parmi les parents de l'EF Steinfert).

Les représentants des parents des élèves écoutent et soutiennent tous les parents qui en font la demande.

De plus les représentants des parents d'élèves :

- informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent.
- se réunissent régulièrement avec le président et le comité d'école et participent à la mise en oeuvre du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).
- organisent des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire.
- font des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation scolaire et la vie à l'école.

Les représentants des parents d'élèves de l'EF Steinfert élus en date du 23 octobre 2025 pour un mandat de 3 ans (2025-2028):

BLASCHETTE Steve
GOMES Rafael
PAPANDREA Sara
ROMIEU Vanessa
THOMMES Cindy

rpe.steinfert@ecole.lu

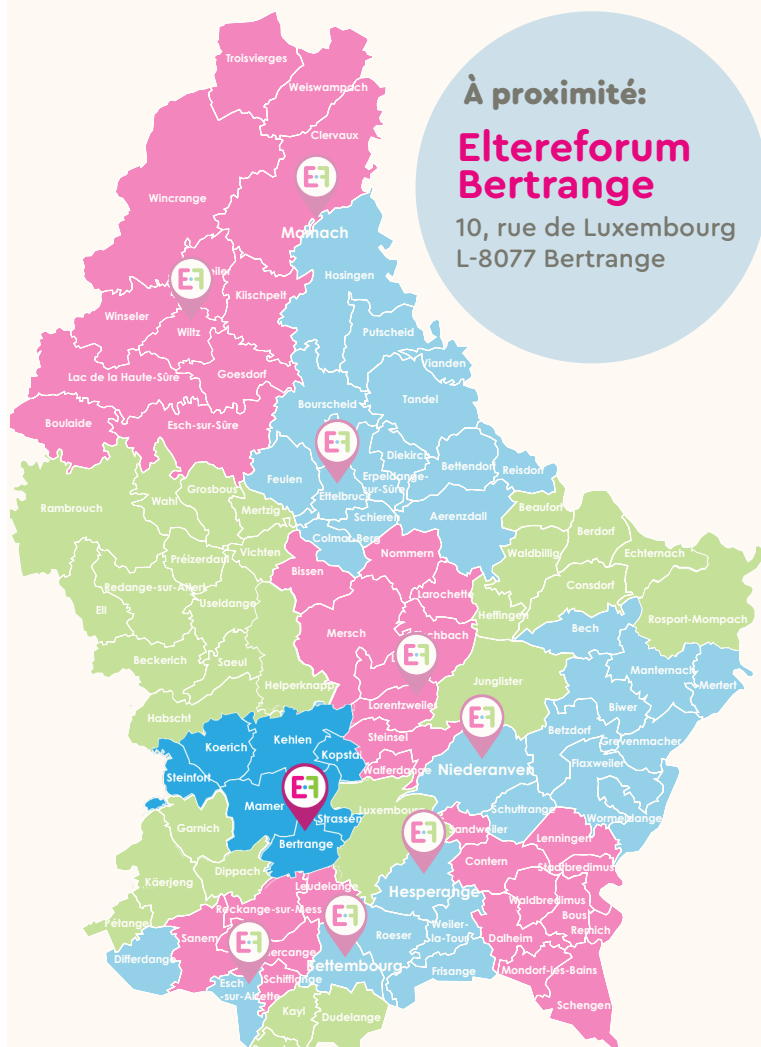


Les parents sont les premiers partenaires de l'école. Vous et l'école avez une mission commune : que votre enfant réussisse sa scolarité au mieux de ses capacités, dans les meilleures conditions possibles. Pour mener à bien cette mission, vous êtes encouragé à établir un dialogue régulier et des relations de confiance avec les enseignants et le personnel psychosocial et éducatif de l'établissement scolaire.

Vous pouvez aussi renforcer votre lien avec l'école ou le lycée que fréquente votre enfant en devenant représentant des parents. Vous vous engagez alors dans la communauté scolaire au nom de tous les parents et faites entendre votre voix, vous partagez votre expérience et vous contribuez à l'évolution du fonctionnement de l'école de votre enfant et du système scolaire dans son ensemble.

www.elteren.lu

Un site internet regroupe les informations utiles à tous ceux qui s'intéressent à la participation des parents d'élèves à l'école, et en particulier aux parents élus représentants des parents d'élèves ou à ceux qui veulent le devenir. Des séances d'information seront organisées au début de leur mandat pour les représentants élus à l'école fondamentale.



À proximité:

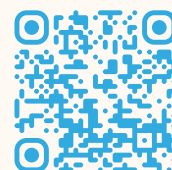
**Eltereforum
Bertrange**

10, rue de Luxembourg
L-8077 Bertrange

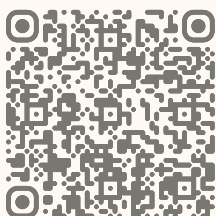
Qu'est-ce que le service « Eltereforum » ?

Les forums parentaux sont des lieux accueillants pour tous les parents, de la grossesse jusqu'à la majorité de leur enfant. Ici, vous pouvez gratuitement :

- participer à des rencontres entre parents, avec ou sans enfants
- prendre part à des ateliers, des cours et des conférences
- demander un échange individuel et poser des questions sur la parentalité
- rejoindre des activités proposées par d'autres parents
- participer à des offres de découverte



Plus d'infos et notre agenda
sur **eltereforum.lu**.



Enfants à besoins spécifiques

La prise en charge des enfants à besoins spécifiques est organisée selon un dispositif sur trois niveaux :

Au niveau local

Affectés aux écoles, les instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins spécifiques (I-EBS) interviennent dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, dans une approche inclusive, au sein de l'école et assistent les élèves en classe. Ils se concertent avec les titulaires de classe et les équipes pédagogiques et font le lien avec les parents et avec la commission d'inclusion qui siège au niveau régional. Ils ont pour mission de coordonner la scolarisation et de contribuer à la scolarisation des élèves à besoins spécifiques.

Les instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) sont directement affectés aux écoles fondamentales. Les I-EBS sont les premiers interlocuteurs entre l'élève, ses parents, le titulaire de classe et les autres membres de l'équipe pédagogique. Les I-EBS peuvent assister l'élève en classe et collaborent étroitement avec les membres de l'ESEB (équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques) et de la commission d'inclusion. L'I-EBS intervient au sein de l'école dans les 4 cycles d'apprentissage dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Pour ce faire, le I-EBS assiste les élèves en classe, se concertent avec les titulaires de classe et l'équipe pédagogique et les soutient dans leurs démarches selon une approche inclusive.

L'I-EBS agit aussi dans le domaine de la prévention et de l'intervention précoce. Grâce à des dépistages (« screenings »), l'I-EBS est une ressource importante dans les processus d'apprentissage de tous les élèves. L'I-EBS peut proposer des ateliers d'apprentissage en petits groupes.

Des assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS) assistent les I-EBS dans leurs missions. Les A-EBS aident les élèves concernés dans les gestes de la vie afin de favoriser la participation des élèves aux activités prévues dans tous les lieux de la vie scolaire.

L'ESEB est composée de professionnels multidisciplinaires (psychologues, pédagogues, rééducateurs spécialisés, éducateurs gradués, éducateurs et auxiliaires éducatifs).

Au niveau régional

Au sein de chacune des quinze directions de région, un directeur adjoint est essentiellement responsable de l'organisation de l'équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB), ainsi que du bon fonctionnement de la commission d'inclusion.

Les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) sont coordonnées au niveau régional. Elles ont pour mission d'assurer, en collaboration avec les écoles et les instituteurs concernés, l'élaboration d'un premier diagnostic et le suivi de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, si la prise en charge assurée par l'école n'est pas suffisante.

Pour les élèves à besoins spécifiques, l'ESEB assure une première intervention en situation de crise et effectue un premier diagnostic. C'est ensuite la commission d'inclusion qui définit la forme de la prise en charge, dont la mise en œuvre est à nouveau assurée par l'équipe de soutien.

L'objectif est d'accélérer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques et de présenter un premier diagnostic dans les quatre semaines qui suivent le signalement.

La commission d'inclusion a pour mission de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande de l'instituteur ou d'un représentant de la maison relais, et pour autant que les parents aient marqué leur accord, la prise en charge des élèves qui en ont besoin.

La Commission d'inclusion :

- conseille l'école pour l'adaptation de l'enseignement en classe assuré par l'enseignant titulaire ;
- organise l'assistance en classe par un membre de l'ESEB ;
- peut préconiser l'intervention spécialisée ambulatoire, ou le cas échéant, l'enseignement dans une classe d'un centre de compétences spécialisé.

L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un plan de prise en charge individualisé soumis aux parents pour accord et évalué annuellement pour y intégrer les adaptations jugées nécessaires pour assurer le progrès et l'épanouissement de l'enfant.

Les assistants en classe de l'équipe ESEB à l'EF Steinfurt pour l'année scolaire 2026-2027 sont :

BUTRONI Isabelle, GLODEN Célia, JUNGELS Lynn, WAGNER Isabelle, WANDERSCHIEDT Simone, XHAFERAJ Emanuela

Au niveau national

Des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée agissent au niveau des élèves en procédant à un dépistage systématique dans leurs domaines de spécialisation, par un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, en assurant une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, en proposant la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

La prise en charge des enfants souffrant de problèmes comportementaux

Le phénomène des enfants souffrant de problèmes comportementaux et manifestant des comportements inadaptés en classe est une des préoccupations majeures des écoles.

Pour une partie des enfants qui présentent des difficultés plus graves, pouvant se traduire par des comportements agressifs ou déviants, la scolarisation s'avère pourtant impossible, au moins temporairement. Ces enfants ont alors besoin d'une prise en charge socio-éducative intense en dehors du milieu scolaire.

Dans les cas de souffrance extrême, la santé mentale de l'enfant peut être affectée. Une prise en charge psychothérapeutique en dehors de l'école s'impose.

Dans ce dernier cas, l'élève profite d'une double inscription dans son école d'origine et auprès du centre de compétences.

Au niveau national neuf centres de compétences en psychopédagogie spécialisée procèdent à un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, assurent une aide ponctuelle en classe, une aide ambulatoire et, pour certains élèves, proposent la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

- Le Centre de logopédie ;
- Le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue ;
- Le Centre pour le développement moteur ;
- Le Centre pour le développement intellectuel moteur (regroupant les Centres d'éducation différenciée) ;
- Le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant du trouble du spectre de l'autisme ;
- Le Centre pour le développement des apprentissages « Grand-Duchesse Maria Teresa » pour les enfants souffrant de dyslexie, dyscalculie, de dyspraxie... ;
- Le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces ;
- Le Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles de comportement ;
- L'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.

La commission nationale d'inclusion (CNI) est l'autorité de référence pour les professionnels, les institutions et les parents. C'est la CNI qui décide de la transmission d'un dossier au centre de compétences pour établir un diagnostic spécialisé et c'est aussi la CNI qui propose ensuite, les prises en charge appropriées.

À noter que ce sont les parents qui, en dernier lieu, continuent de choisir les mesures qui leur semblent propices au développement général, à l'autonomie et à l'épanouissement personnel de leur enfant.

Évaluation des élèves

Bilans intermédiaires

Les bilans intermédiaires, introduits dans les cycles II.1, III.1 et IV.1 en 2016-2017 et valables pour tous les cycles à partir de la rentrée 2017, contiennent des informations sur la progression des élèves dans ses apprentissages, grâce à une échelle des compétences plus nuancée; une définition plus compréhensible des compétences visées par l'élève; des pistes de perfectionnement concrètes dans chaque branche d'apprentissage.

Huit notes sont possibles pour évaluer les performances de l'élève pendant le trimestre écoulé: A+, A, B+, B, C+, C, D+, D. En allemand, français, luxembourgeois et mathématiques, la note est introduite pour chaque domaine de compétences (p.ex. en langues: écrire, parler, lire, écouter).

Dans les autres branches (éveil aux sciences,...), cette note est introduite pour la branche dans son ensemble. Ainsi, les parents ont une image plus claire et transparente des compétences que leur enfant est censé développer au cours du cycle.

Le « niveau socle » est le niveau de compétence minimum que l'élève est censé avoir atteint à la fin de son parcours dans un cycle, alors que le « niveau avancé » indique une progression qui dépasse clairement le niveau socle.

Un bilan de fin de cycle adapté introduit lors de la rentrée 2017-2018 garantit la cohérence entre le document d'évaluation certificative (l'élève peut ou non accéder au cycle supérieur) qu'est le bilan de fin de cycle et le document d'évaluation formative (la progression de l'élève) qu'est le bilan intermédiaire.

Allongement de cycle

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la troisième

La digitalisation des bilans intermédiaires à l'école fondamentale luxembourgeoise

À partir de l'année scolaire 2021/2022, le développement des compétences de tous les élèves des cycles II-IV est évalué par le biais des bilans intermédiaires électroniques qui viennent de remplacer la version papier.

Lors de chaque échange, le bilan intermédiaire est présenté aux parents moyennant un support informatique (PC, tablette, etc.) et consulté conjointement. Les bilans intermédiaires peuvent facilement être transmis par courriel aux parents d'élèves dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données et l'impression de ces derniers est ainsi limitée au strict minimum.

La digitalisation des bilans intermédiaires ne se fait en aucun cas au détriment des contacts réguliers entre les parents d'élèves et les enseignants. Les enseignants continuent à proposer un entretien individuel trimestriel aux parents pour les informer des progrès accomplis par leur enfant, des difficultés à surmonter par ce dernier et des apprentissages à réaliser.

À partir de l'année scolaire 2026/2027, les bilans intermédiaires du cycle 1 seront également digitalisés.

année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de la direction de région qui statue endéans un mois.

Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève qui, après une année d'enseignement, maîtrise les objectifs définis pour la fin du cycle peut être admis au cycle suivant.

Passage du fondamental à l'enseignement secondaire

Le règlement grand-ducal du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7^e de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général définit une nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire.

Il s'agit avant tout d'impliquer davantage les parents dans le processus de prise de décision et de débiter la procédure dès le cycle IV.1. Au troisième trimestre du cycle IV.1 sera établi un premier pronostic avec une information détaillée sur l'offre à l'enseignement secondaire classique et secondaire général.

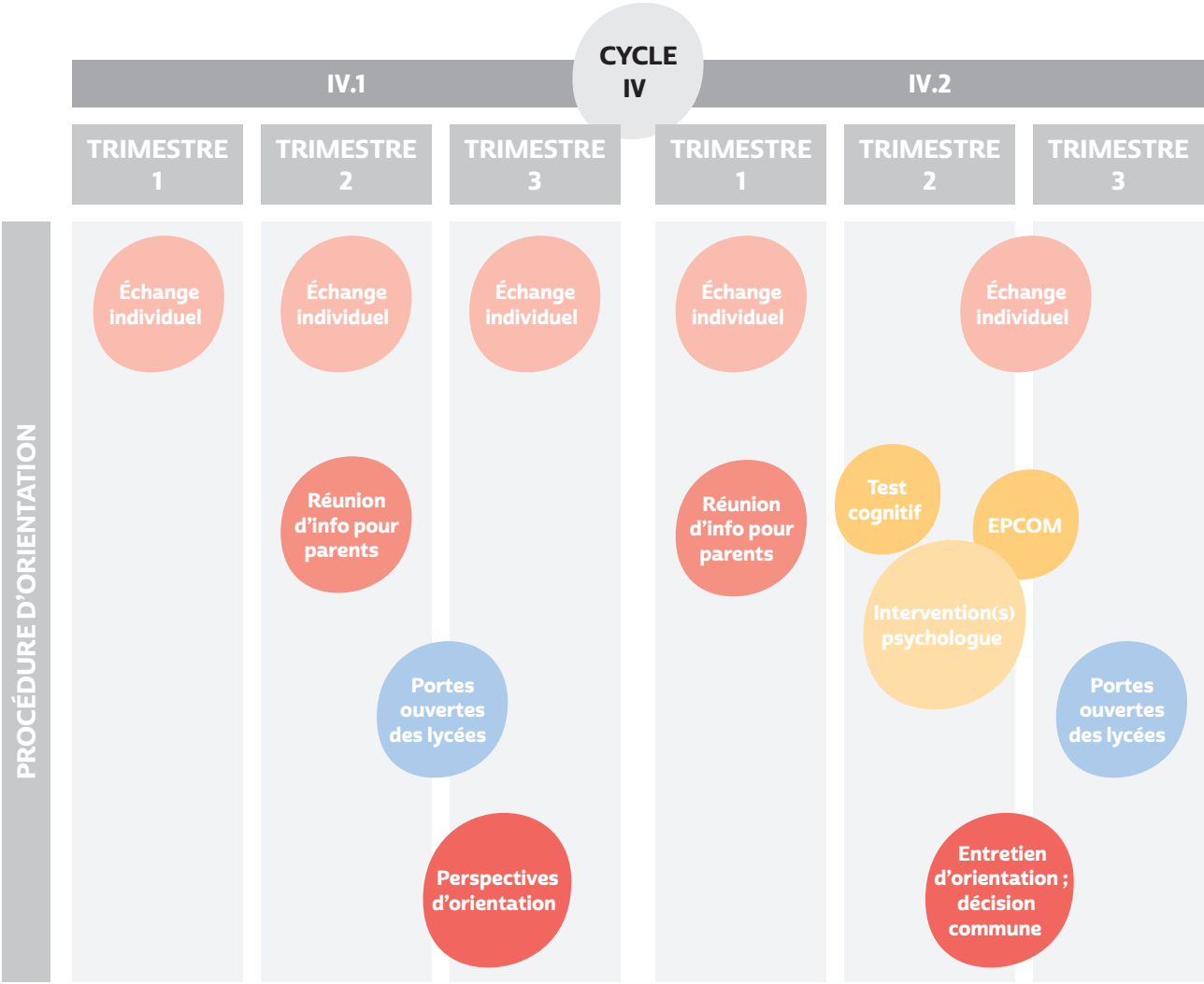
Comme par le passé, les parents suivront de près les apprentissages de leur enfant à l'aide des productions de l'élève, des devoirs en classe, des entretiens trimestriels avec l'enseignant, des bilans intermédiaires et du bilan de fin de cycle.

La nouvelle procédure introduit le principe d'une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève à la fin du cycle IV.

Au cours du cycle IV.2, trois échanges individuels sont prévus entre les parents et l'enseignant.

Le premier et le deuxième se situent en fin du trimestre respectif. Le 3^{ème} échange individuel, au début du mois de juin, constitue l'entretien d'orientation durant lequel les parents et le titulaire expriment une décision d'orientation commune.

L'examen d'accès en tant que recours est aboli.



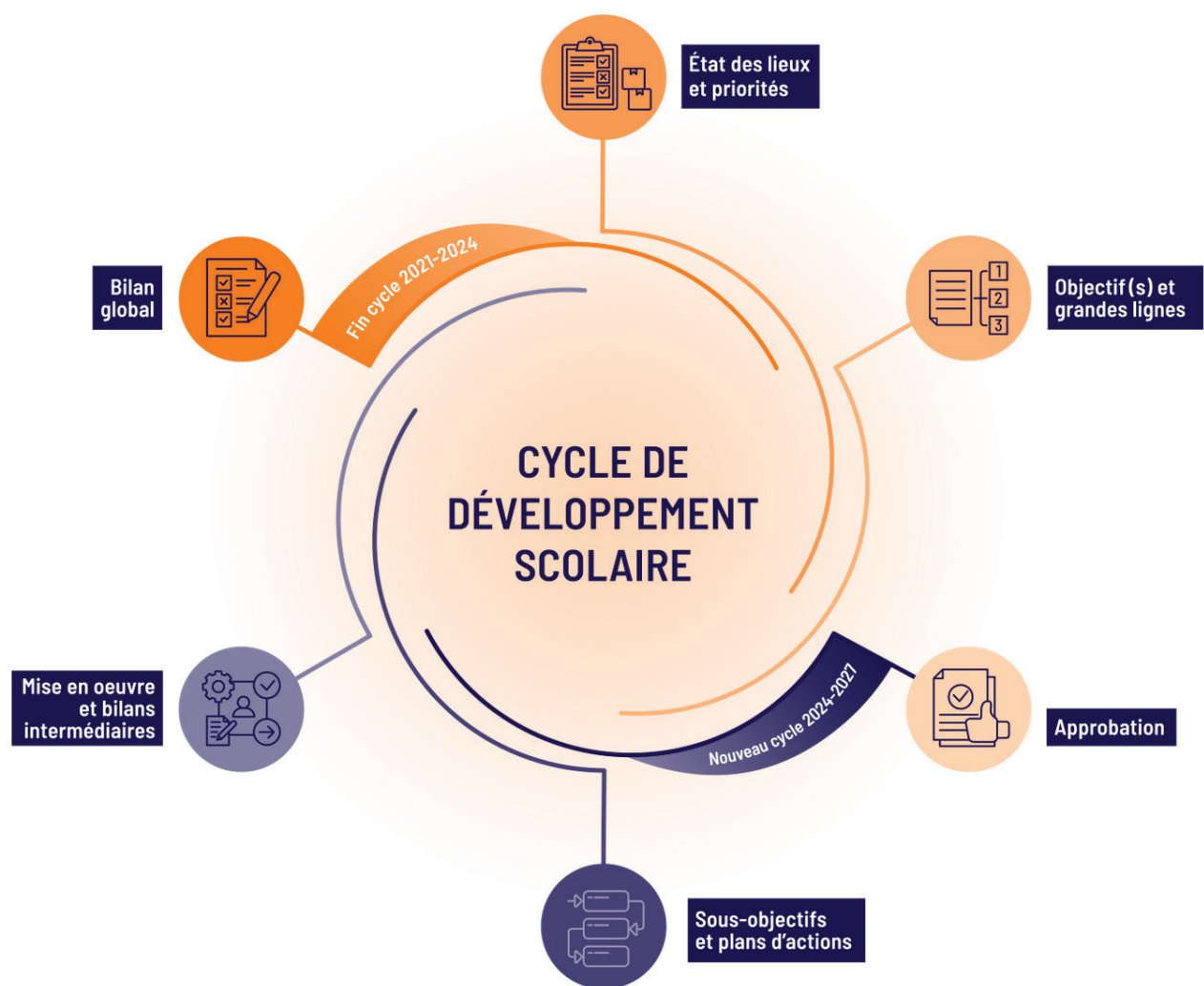
Développement scolaire

Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)

Le Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) est une démarche structurée et cohérente qui concerne toute la communauté scolaire. Il vise à répondre aux spécificités locales des établissements scolaires ainsi qu'aux besoins des élèves.

Chaque école doit établir un plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) qui documente les démarches à suivre par la communauté scolaire pour améliorer la qualité de l'enseignement et répondre aux spécificités de la population scolaire. Au cours de l'année scolaire 2023/2024, toutes les écoles fondamentales ont réalisé leur état des lieux dans les domaines obligatoires suivants :

- l'organisation de l'appui scolaire
- l'encadrement des élèves à besoins spécifiques
- la coopération avec les parents d'élèves
- l'intégration des technologies de l'information et de communication
- la participation des élèves
- le développement de compétences interculturelles des élèves issus d'un contexte migratoire
- l'amélioration de la qualité des apprentissages et de l'enseignement
- la collaboration entre l'école et la maison relais



Ce travail a permis de documenter l'offre scolaire existante pour les 4 cycles d'apprentissage ainsi que de cerner les principaux enjeux et priorités à retenir dans la mise en œuvre du PDS à venir qui porte sur une durée de 3 années scolaires.

Les conclusions (forces, faiblesses, opportunités...) issues des constats réalisés ont permis de dégager les pistes prioritaires pour le développement scolaire.

Le PDS de l'EF Steinfurt fut élaboré par un groupe de pilotage composé des membres du comité d'école, des coordinateurs de cycle, de l'instituteur spécialisé dans l'encadrement des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) et de la coordinatrice des cours d'accueil (COACC) en concertation avec les 4 cycles d'apprentissage et avec les partenaires scolaires (Représentants des parents d'élèves, Kannergemengerot, Maison Relais).

L'analyse a permis de retenir les priorités suivantes pour le développement scolaire:

« Bis 2027 setzt d'EF Steinfurt sech d'Zil een Ëmfeld ze schafen, bei deem d'Wuelbefannen an d'Zefriddenheet vun all eise Schülerinnen, Schüler an dem gesamte Schoulpersonal am Mëttelpunkt steet. »

Priorités retenues pour le PDS :

- Évaluation des Besoins
- Enquêtes et sondages sur le bien-être des élèves et du personnel
- Analyses des facteurs contribuant au stress et au mal-être
- Identification des ressources et des lacunes dans le soutien au bien-être
- Stratégies pour améliorer le bien-être des élèves
- Stratégies pour améliorer le bien-être du personnel enseignant et éducatif
- Mise en oeuvre et suivi

Le PDS a été validé dans le cadre d'une réunion plénière du personnel enseignant et éducatif et engage ainsi l'ensemble du personnel enseignant. Soumis d'abord pour avis aux représentants des parents d'élèves, le PDS a été ensuite transmis pour avis à la direction de région de l'enseignement fondamental.

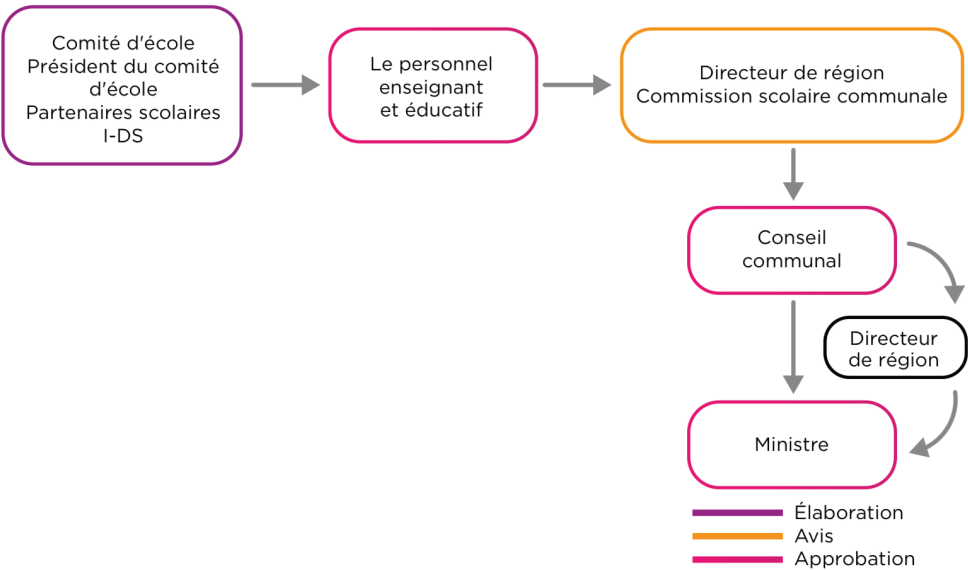
La documentation PDS finale enrichie de tous ces avis, a été présentée et discutée lors d'une réunion de la commission scolaire.

La commission scolaire a donné son avis avant de soumettre le PDS au Conseil communal en même temps que l'organisation scolaire. Finalement le PDS a été soumis pour approbation au ministre.

Le président du comité d'école est responsable de la mise en œuvre du PDS et donc de la transposition des décisions prises.

Des plans d'action sont à développer pour chaque objectif précisant les personnes responsables, les ressources engagées, les moyens utilisés, les échéances à respecter et les critères d'évaluation à envisager.

Une évaluation continue ainsi qu'une adaptation régulière du Plan de développement scolaire (PDS) en cours sont à prévoir afin d'assurer la cohérence des actions mises en œuvre avec les objectifs fixés, tout en tenant compte de l'évolution des besoins de la communauté scolaire.



Le plan d'encadrement périscolaire (PEP)

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que chaque commune offre un encadrement périscolaire, dont les modalités sont définies conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Famille.

Le Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune : activités culturelles et sportives, activités de loisir et de récréation, études surveillées, aide aux devoirs à domicile, restauration, accueil avant et après les heures de classe ...

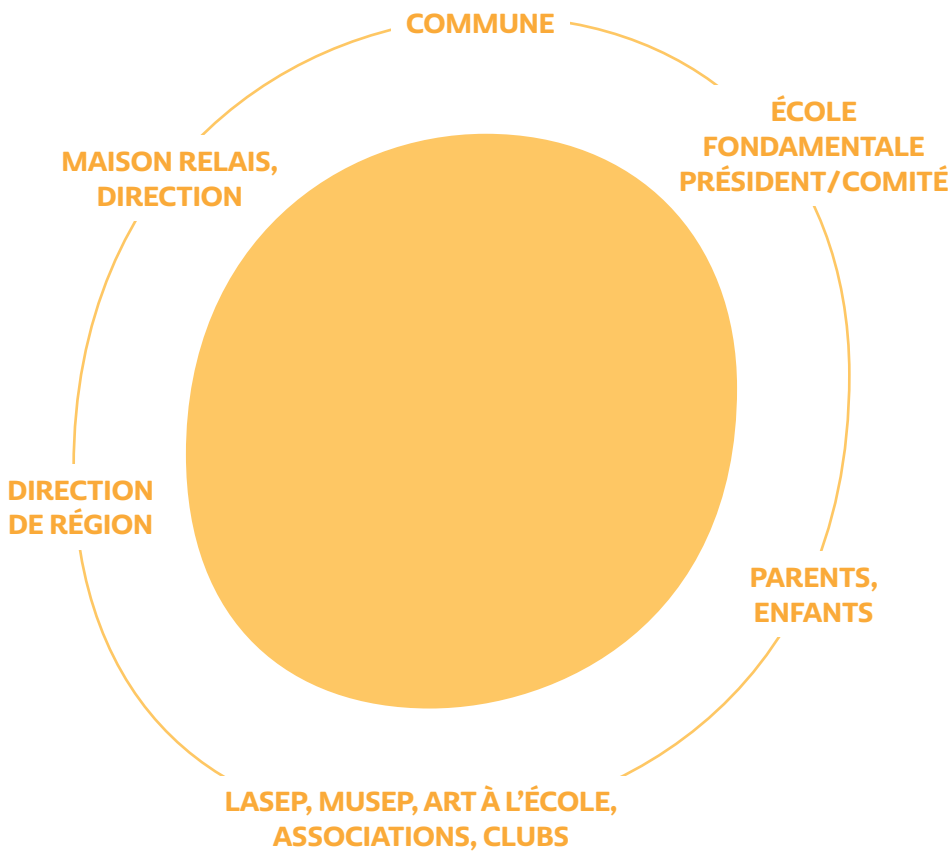
Le PEP vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée. En effet, les missions des deux institutions se complètent: la manière dont l'enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour

sa réussite scolaire, le développement de ses compétences sociales et l'épanouissement de sa personnalité.

L'objectif prioritaire du PEP est de favoriser le dialogue et de coordonner les activités de l'école et des structures d'accueil, dans le respect de leurs missions spécifiques respectives. Le PEP facilite également l'utilisation commune des ressources et des infrastructures.

Le PEP est établi annuellement et lié à l'organisation scolaire. Il est élaboré par la commune en concertation avec le comité d'école et les responsables des structures d'accueil, tout en tenant compte de leurs spécificités éducatives respectives.

Le PEP dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune. Il se fonde sur la distinction claire entre l'horaire scolaire obligatoire (éducation formelle) et l'offre facultative (éducation non-formelle) proposée par les structures d'accueil.





Schul- und Büromaterial

Schul- und Büromaterialien kommen trotz vermehrter Digitalisierung immer noch zum Einsatz. Zurzeit werden mehr als 30 unterschiedliche Produktgruppen im teilnehmenden Handel mit dem Label **Shop Green** beworben.

Kriterien

- Produkte aus Recyclingmaterialien, z.B. Hefte aus Recyclingpapier; Ordner und Schnellhefter aus Recyclingkarton; Kugelschreiber, Hefter, Locher und Lineale aus Recyclingkunststoff
- Schadstoffarme Produkte, z.B. Kleber ohne Lösungsmittel, Bleistiftminen ohne Farbmittel auf Schwermetallbasis
- Wiederbefüllbare Schreibutensilien, z.B. Kugelschreiber aus Recyclingkunststoff mit austauschbaren Minen
- Produkte, deren Rohstoffe aus einer zertifizierten Bewirtschaftung stammen, z.B. Bleistifte oder Holz-Lineale mit FSC-Zertifikat
- Produkte mit autonomer Energieversorgung, z.B. Taschenrechner aus Recyclingkunststoff mit Solarzellen.

Fournitures scolaires et de bureau

Les fournitures scolaires et de bureau continuent d'être utilisées, même si la digitalisation a augmenté. Actuellement, plus de 30 catégories de produits différentes sont mises en avant avec le label **Shop Green** dans les magasins participants.

Critères

- Produits en matériaux recyclés, par ex. cahiers en papier recyclé, classeurs et chemises en carton recyclé, stylos bille, agrafeuses, perforateurs et règles en plastique recyclé
- Produits ne renfermant aucune ou peu de substances polluantes, par ex. colles sans solvants, mines de crayons sans colorant à base de métaux lourds
- Stylos rechargeables, par ex. stylos bille en plastique recyclé avec mines remplaçables
- Produits dont les matières premières sont issues d'une gestion certifiée, par ex. les crayons ou les règles en bois avec certificat FSC
- Produits à approvisionnement énergétique autonome, par ex. calculatrices en plastique recyclé avec cellules solaires.



Information Informations

Zu den beworbenen Produkten zählen Materialien:

- zum Beschreiben und Bedrucken (Blöcke und Hefte, Briefumschläge, Druckpapiere, Etiketten,...)
- Materialien zum Archivieren (Einbände, Hängeordner, Ordner und Schnellhefter, Schutzhüllen und Trennblätter)
- Materialien zum Schreiben und Zeichnen (Fallminenstifte, Permanentmarkierer, Blei- und Buntstifte, Kugelschreiber, Textmarker)
- sowie weitere Produkte (Klebstoffe und Klebebänder, Lineale, Locher und Hefter, Pinsel, Radiergummis, usw.)

Die Kriterien zu den einzelnen Produktgruppen werden regelmässig bearbeitet und aktualisiert. Partner sind hier das Ministerium für Umwelt, Klima und Biodiversität, die ULC (Union Luxembourgeoise des Consommateurs) und die Luxembourg Confederation.

Die detaillierten Kriterien zu den einzelnen Produktgruppen können Sie jederzeit nachlesen unter www.shop-green.lu.



Shop Green
SuperDrecksKëscht®



Produktkategorie Catégorie de produits

Parmi les produits annoncés, on citera entre autre :

- les matériaux d'écriture et d'impression (les blocs et cahiers, les enveloppes, le papier, les étiquettes,...)
- les matériaux pour l'archivage (reliures, fardes suspendues, classeurs et chemises,...)
- les matériaux pour écrire et dessiner (porte-mines, marqueurs, crayons à papier, crayons de couleur, stylos à bille, feutres), ainsi que
- d'autres produits (colles et bandes adhésives, règles, perforateurs, agrafeuses, pinceaux, gommes, etc).

Les critères auxquels doivent satisfaire les différents groupes de produits sont édités et actualisés régulièrement. Les partenaires sont le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'ULC (Union Luxembourgeoise des Consommateurs) et la Luxembourg Confederation.

Les critères détaillés sur les différents groupes de produits figurent sur le site www.shop-green.lu.



SCHOULMËLLECH- A SCHOULUEBSTPROGRAMM

EIS SCHOUL!
MËCHT MAT.



Notre établissement scolaire participe au programme de l'Union européenne à destination des écoles, mis en oeuvre avec le soutien financier de l'Union européenne.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



Fruit for School/Lait à l'école

Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » l'école fondamentale de la commune de Steinfort a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés : www.fruit4school.lu.

Depuis l'année scolaire 2017/2018, des classes des cycles I & II participent au programme européen « Lait à l'école », géré par le Service d'économie rurale. Ce programme a pour objectif de promouvoir la consommation de lait des enfants et des adolescents dans les écoles et de mettre en évidence les aspects d'une alimentation saine et équilibrée.

En particulier, le programme a été soumis à une réforme au niveau de l'Union européenne sous la présidence luxembourgeoise qui réunit les deux programmes consacrés au lait et aux fruits.

En pratique, le programme lait à l'école s'aligne sur les dispositions du programme fruits à l'école. Les programmes lait et fruits à l'école comportent des mesures d'accompagnement pédagogiques.



Réduire le plastique

Afin de protéger au mieux notre environnement et d'apprendre aux enfants les bons réflexes quotidiens pour qu'ils deviennent des citoyens responsables, nous vous prions à partir de la rentrée scolaire :

- de ranger la collation de votre enfant dans une boîte à tartine (sans papier alu et sans papier plastique);
- d'utiliser une gourde au lieu des bouteilles en plastique;
- de réduire les déchets en général (p.ex. petits gâteaux et biscuits emballés).

Pas à pas les enfants apprendront que ces actes ont un impact sur notre planète et que chaque geste compte. Les enseignants qui suivront aussi ces consignes invitent les parents à se joindre à cette action et les remercient de leur aimable collaboration dans ce projet visant la protection de notre environnement.



Manger durablement & sainement à la Maison Relais Steinfort

En collaboration avec le projet Natur genéissen

Le type d'exploitation agricole a une influence directe sur la préservation de la biodiversité. Ainsi, la protection de la nature est indissociable de l'agriculture. Le projet **Natur genéissen** a été lancé en 2014 par SICONA afin de préserver et protéger les habitats importants ensemble avec les agriculteurs, et de créer un débouché supplémentaire pour ces mêmes agriculteurs.

Les exploitations agricoles proposent, au niveau local, une grande partie des aliments qui sont nécessaires dans les cantines publiques, comme la viande de bœuf, de porc, le poulet, le lait de vache, les œufs ainsi que les fruits et légumes de saison. Les producteurs **Natur genéissen** s'engagent à adopter un mode de production durable et mettent en œuvre des mesures de protection de la nature sur leurs terres d'exploitation. Les SEA (service d'éducation et d'accueil) **Natur genéissen** s'engagent, elles, à effectuer au moins 13 % de leurs achats alimentaires auprès des producteurs **Natur genéissen**.

L'alimentation saine, régionale et de saison joue un rôle important dans le développement des enfants et, par conséquent, dans les SEA **Natur genéissen**. Ainsi le projet est triplement bénéfique : soutien des agriculteurs locaux, alimentation saine et de saison pour les enfants, et la mise en œuvre des mesures de protection de la nature.

La commune de Steinfort met en œuvre ce projet, qui promeut une alimentation saine, équilibrée et variée pour les enfants, dans leur Maison Relais depuis l'automne 2023. À travers cette participation à **Natur genéissen** les collaborateurs.rice.s soutiennent l'économie régionale et préservent en même temps l'environnement. « En achetant des fruits et légumes de saison, ces aliments sont de meilleure qualité », explique Charel Geimer, l'un des responsables de la Maison Relais Steinfort. Les recommandations des ministères de la Santé et de l'Éducation pour une alimentation saine des enfants dans les maisons relais sont appliquées afin de garantir un apport optimal en protéines, glucides, graisses, vitamines et minéraux.





À travers la participation de la commune au pacte nature, il convient de souligner que 50 % des ingrédients utilisés sont issus de l'agriculture biologique.

La Maison Relais Steinfort s'est fixé pour objectif de promouvoir la conscience environnementale chez les enfants en leur proposant des repas régionaux et de saison et en les sensibilisant régulièrement à cette thématique. Parallèlement, l'accent est mis sur une alimentation saine et équilibrée. « Une grande importance est également accordée à la participation des enfants lors de l'élaboration des menus », souligne Charel Geimer.

Les enfants peuvent à tout moment donner leur avis sur les repas et les menus de la semaine. Leurs plats préférés sont les pâtes et les desserts. Les soupes sont également appréciées et proposées régulièrement.



De plus, il y a toujours des alternatives. « Je ne mange pas de porc et j'ai toujours une superbe alternative qui se rapproche le plus possible du menu des autres », raconte un enfant de la Maison Relais Steinfort. « La nourriture est très bonne et variée », confirme un autre enfant.

Conclusion selon Charel Geimer : « Le projet **Natur genéissen** montre comment une alimentation saine, la conscience environnementale et la participation des enfants peuvent être combinées avec succès. Le choix conscient des ingrédients et la participation active des enfants favorisent leur bien-être et contribuent à la protection de l'environnement. »

Vous trouvez plus d'info sur le projet **Natur genéissen** ici



et sous www.sicona.lu



Partenariat avec l'Université du Luxembourg

Depuis janvier 2012, l'école fondamentale de Steinfort est membre du réseau « écoles associées/Partnerschulen » initié par l'Université du Luxembourg. Ensemble avec 6 autres écoles fondamentales luxembourgeoises l'EF Steinfort s'est associée à l'Université du Luxembourg.

En tant que formateurs de terrain, une douzaine d'enseignants de l'EF Steinfort accueillent régulièrement des étudiants de la faculté des Sciences de l'éducation de l'Université du Luxembourg (formation Bachelor en Sciences de l'Éducation, BScE) dans leurs classes pour un stage de plusieurs semaines.

Le temps de terrain constitue pour les étudiants un contact prolongé avec les élèves en situation réelle et avec tous les autres acteurs du champ éducatif. En tant que formateurs de terrain, ces enseignants de l'école fondamentale Steinfort sont chargés de l'accompagnement et du suivi pédagogique des étudiants.

Notre école se réjouit particulièrement de cette coopération enrichissante pour tous : étudiants, élèves et personnel enseignant.

Le tuteur de l'Université fait des visites en classe pour observer et discuter des activités de l'étudiant et veille au bon déroulement général du temps de terrain. Il agit comme personne-ressource pour l'étudiant et l'encadre dans la planification, la réalisation et la rédaction de ses projets pédagogiques.

Tuteur académique de l'Université du Luxembourg :
Monsieur Christian KOHNEN.

Pour plus d'informations sur le Bachelor en Sciences de l'éducation, veuillez consulter www.bsce.uni.lu.



Bachelor en
Sciences de l'Éducation



LASEP STENGEFORT

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



D'Aschreiwunge fir d'Aktivitéite vun der Lasep fir d'Schouljoer 2026/27 kënn Dir ab elo maachen. Soubal Dir eng Mail u folgend Adresse → mickels.schmartz@education.lu geschéckt hutt mam Aschreiwungsformulaire, ass Ärt Kand fir d'LASEP ageschriwwen. D'Aschreiwung geschitt no dem Prinzip "Als éischt ugemellt, als éischt eng Plaz" "D'Plazen ginn an der Rei no den Umeldungen verdeelt". D'Cotisation fir d'Lasep ass gratis.

Den Aschreiwungsformulaire ass uewen am QR-Code ze fannen a soll w.e.g. am Beschten online (als 1 PFD Dokument) ausgefëllt ginn.

Deen éischte Cours ass en Dënschdeg, den 6. Oktober 2026.

De Rendez-vous ass virun der Sportshal :

- fir de Cycle 2 : 14 bis 15 Auer
- fir d'Cyclen 3 & 4 : 15 bis 16 Auer

- - -

Les inscriptions pour les activités de la Lasep pour l'année scolaire 2026/27 sont dès maintenant possibles. Dès que vous envoyez un e-mail à mickels.schmartz@education.lu, avec le formulaire d'inscription, votre enfant est inscrit pour la LASEP. L'inscription se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi. La cotisation est gratuite.

Le formulaire d'inscription par le code QR se trouve ci-dessus.

Le mieux est de le faire en ligne (un document PDF).

Le premier cours aura lieu mardi, le 6 octobre 2026. Le rendez-vous pour les cours est devant le hall sportif :

- de 14 à 15 heures pour le cycle 2
- de 15 à 16 heures pour les cycles 3 & 4

Responsabel / Responsable : Mickels SCHMARTZ / mickels.schmartz@education.lu



**#aide technique**

Contactez l'eduGuichet helpdesk
tél. : 247 - 85 999 ou helpdesk@cgie.lu

#auf Deutsch

Eine zentrale Online-Anlaufstelle für das
Bildungswesen
<http://www.edulink.lu/6eti>



eduGuichet.lu

Un guichet en ligne unique pour l'éducation

***Vous voulez rapidement charger le compte Restopolis de votre adolescent ?
Vous avez besoin d'un certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours ? Peut-être souhaitez-vous vérifier un détail dans le dernier bilan intermédiaire de votre enfant ?***

kurz gefasst

WAS? Eine Plattform mit zahlreichen Online-Diensten in Bezug auf den Bildungsweg der Kinder und Jugendlichen

FÜR WEN? Eltern aller Kinder, die eine Betreuungsstruktur oder eine öffentliche Schule besuchen, und Schüler ab der Sekundarstufe

WARUM? Um einen schnellen und gesicherten Zugang zu persönlichen Dokumenten zu erhalten und Verwaltungsschritte (Laden des Restopolis-Kontos usw.) zu vereinfachen

www.eduguichet.lu

► Avec eduGuichet, vous bénéficiez d'un **guichet en ligne unique** qui vous donne accès à un large éventail de prestations liées à l'éducation et la scolarité de votre enfant.

Dans un espace strictement sécurisé et personnalisé, vous pouvez consulter des documents personnels et accomplir des démarches administratives allant de la petite enfance à la formation d'adultes, en passant par l'école fondamentale, le lycée et l'enseignement musical.

Un accès simple et sécurisé

L'eduGuichet est disponible en cinq langues : **luxembourgeois, français, allemand, anglais et portugais**. Il n'est pas nécessaire de télécharger une application : un navigateur web standard permet l'accès au site **www.eduguichet.lu**. Pour

avoir une connexion sécurisée, il suffit de vous munir de votre **numéro de matricule et d'un certificat LuxTrust**. Les élèves de l'enseignement secondaire peuvent, dès la classe de 7^e, également consulter l'eduGuichet moyennant leur compte IAM.

Une documentation digitale complète

En archivant l'ensemble du parcours scolaire de votre enfant, l'eduGuichet vous permet un meilleur suivi de sa scolarité et de ses activités éducatives. Une rubrique **Enseignement fondamental** donne par exemple accès aux bilans intermédiaires et aux décisions d'orientation ; une rubrique **Enseignement secondaire** permet de consulter l'emploi du temps, le nom des professeurs et les résultats

des examens de fin d'études. La rubrique **Enseignement musical** détaille le parcours de votre enfant, l'offre de cours, les modalités de la gratuité... L'eduGuichet simplifie aussi les tâches administratives, comme la demande des **certificats de scolarité** et l'organisation de la rentrée scolaire avec la rubrique **myBooks** qui permet de consulter le catalogue des manuels obligatoires gratuits et de sélectionner ceux que l'on souhaite retirer en librairie. Il est désormais aussi possible de consulter et de charger le **compte Restopolis** de plusieurs enfants en une seule connexion.

Rendez-vous sur **www.eduguichet.lu** pour retrouver les nombreux autres services numériques que la plateforme propose. L'offre sera continuellement étendue. ■



Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationaleenfance.lu

Office régional CAPELLEN

2-4, Parc d'activités Capellen (Bât.C)
L-8308 Capellen

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Capellen, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !



office national
de l'enfance
all Kand zielt



soutien



cohésion



protection

SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE



TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents,
des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l.
et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

LES ÉCRANS EN FAMILLE

GÉRER, ÉDUQUER ET ACCOMPAGNER

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.

AVANT 3 ANS PRIVILÉGIER LES ACTIVITÉS SENSORIELLES ET LES INTERACTIONS



Éviter de l'exposer aux écrans



Privilégier les jouets traditionnels



Ne pas allumer la télévision en arrière-plan



Mettre les smartphones de côté lors des interactions



Rester près de lui pendant les appels vidéo (limiter la durée)

3-6 ANS CHOISIR UN CONTENU ADAPTÉ À L'ÂGE ET ACCOMPAGNER L'ENFANT



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition (console, tablette, smartphone)



Superviser l'utilisation des écrans et la limiter aux espaces communs



Limiter l'accès à des contenus non interactifs



Fixer des limites claires (p. ex. un épisode, ± 30 min)



Le prévenir 5 min avant d'éteindre l'écran

6-9 ANS ENCADRER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES



Autoriser les jeux vidéo en famille ou entre amis dans les espaces communs



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition



Configurer l'accès aux contenus et limiter la durée d'utilisation des appareils



éviter le journal télévisé pour adultes



Adapter les limites et fixer des règles pour toute la famille

9-12 ANS PRÉPARER SON ENFANT À L'USAGE D'INTERNET



Encadrer l'utilisation des écrans dans les espaces communs



Ne pas mettre de smartphone à sa disposition



Introduire les 6 bonnes pratiques numériques



Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher



éviter les réseaux sociaux



Mat 90 km/h op der Trottinett?



Natierlech net!



CDM-SEKTION 2

Wee si mir? Wat maache mir?

Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektoun 2 vum "Centre pour le développement moteur" (CDM) bekëmmen eis ëm Fréierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d'motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D'motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmotoreschen Erausforderungen gewuess ze sinn.

D'Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtigen Deel vun eisem Handeln fir dem Kand eng Ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Fördderung gëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës Ënnerstëtzung (Begleedung & Fördderung) baséiert sech op d'Stärkten an d'Interessen vum Kand.

Wéi gi mir vir?

- Info-Blat fir d'Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

Wat kucke mir?

- Grobmotorik (Gläichgewiicht, verschidden Koordinatiounen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

Am Fall wou d'Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitieren:

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Fördderung an der Motorik (individuell oder am Grupp)

Käschten?

Dëse Service gëtt finanzéiert vum Ministère de l'Education nationale

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

CDM-SECTION 2

Qui? Que fait-on?

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le "Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu



Centre pour
le développement
moteur



Deutsche Fassung



Lëtzebuergesch Versioun



English version



Versão portuguesa

7 REFLEXIONS sur la parentalité aujourd'hui

Nous remercions Madame Kathrin Hohmann, pédagogue de la petite enfance et auteure, pour sa collaboration à cette lettre aux parents.

La parentalité aujourd'hui – et autrefois : qu'est-ce qui a changé ?

Alors qu'autrefois l'obéissance, l'adaptation et la sévérité figuraient souvent au premier plan, aujourd'hui, la relation, le dialogue, le respect et la non-violence façonnent notre conception d'une bonne éducation.

Cette évolution est précieuse, mais apporte aussi son lot de défis. Les anciens schémas, les expériences faites dans l'enfance et les voix intérieures continuent souvent d'agir inconsciemment. Les parents sont donc engagés dans un processus d'apprentissage permanent : ils remettent en question, réfléchissent, essaient de nouvelles approches et prennent leurs responsabilités envers eux-mêmes et leurs enfants.



2

Les parents jouent un rôle important !

Les parents sont les référents les plus importants dans la vie de leurs enfants. Ils offrent une protection, une orientation et une sécurité émotionnelle, et transmettent des valeurs qui accompagnent leurs enfants tout au long de leur vie. Cette mission est d'une valeur inestimable, même si, au quotidien, elle semble souvent aller de soi.

Les parents réalisent chaque jour un travail remarquable : ils consolent, organisent, motivent, accompagnent, expliquent, tiennent bon et offrent de la proximité. Une grande partie de ces tâches se font dans l'ombre et passent inaperçues. Il est donc d'autant plus important de valoriser la parentalité de façon explicite – de l'extérieur comme de l'intérieur.

Vous êtes suffisant. Vous en faites suffisamment. Et vous pouvez être fier de vous.

Attitude : la boussole intérieure dans le quotidien familial

Notre attitude envers les enfants façonne nos actions. Elle se manifeste dans la manière dont nous écoutons, réagissons, accompagnons, posons des limites et résolvons des conflits.

Une attitude valorisante signifie :

- de prendre les enfants au sérieux comme des personnalités à part entière ;
- d'accueillir les émotions, même si elles sont éprouvantes ;
- de ne pas juger les comportements trop hâtivement, mais d'identifier les besoins sous-jacents.

Il s'agit aussi de faire preuve de bienveillance envers soi-même. Personne ne reste calme, patient et serein en toute circonstance. Ce qui compte, ce n'est pas la perfection, mais la volonté de remettre en question ses propres actions et de s'excuser, le cas échéant.

3



Poser des limites – de façon aimante, claire et sans violence

Les enfants ont besoin de limites pour se sentir en sécurité. Les limites apportent des repères, une protection et une structure. Poser des limites sans violence ne signifie pas tout autoriser, mais **mettre en place un cadre clair dans la relation**. Pistes utiles :

- expliquer les limites calmement et de manière compréhensible ;
- utiliser des messages en « je » (« Je ne veux pas que... ») ;
- rester ferme, mais empathique ;
- accueillir les émotions de l'enfant, même en posant des limites à son comportement.

Les enfants intègrent ainsi le message suivant : Mes émotions sont importantes et il existe des règles qui me protègent.



4

5

Prendre soin de soi : une source d'énergie pour les parents

La parentalité demande beaucoup d'énergie. Quiconque dépasse en permanence ses limites, finit par s'épuiser – une situation qui affecte le bien-être et l'atmosphère familiale.

Prendre soin de soi n'est pas un luxe, mais une condition préalable à une bonne parentalité. De petits gestes peuvent faire la différence, notamment :

- intégrer de courtes pauses dans son quotidien ;
- s'accorder des moments de respiration consciente ;
- accepter de l'aide ;
- prendre ses besoins au sérieux.

Des parents qui prennent soin d'eux peuvent aussi être plus présents pour leurs enfants.

Principe du « suffisamment bon » – pourquoi la perfection n'est pas nécessaire

Les enfants n'ont pas besoin de parents parfaits. Ils ont besoin d'adultes authentiques, présents et aimants. Le concept des « parents suffisamment bons » nous rappelle que la relation, la fiabilité et la sécurité émotionnelle comptent plus que l'absence d'erreurs dans l'éducation.

Les erreurs font partie de la parentalité. Elles offrent des occasions d'apprendre, tant pour les parents que pour les enfants.

Être parent aujourd'hui ne signifie pas être parfait, mais **évoluer**. Chaque pas vers plus de conscience, de lien et de compréhension compte.



6

7

Conseils concrets pour le quotidien familial

- Créez des moments de connexion consciente : privilégiez le contact visuel, l'écoute attentive et les rituels partagés.
- Réduisez les distractions liées aux écrans – des parenthèses sans écran font souvent toute la différence.
- Nommez les émotions : les vôtres et celles de votre enfant
- Prévoyez de petites pauses pour vous-même.
- N'hésitez pas à demander de l'aide dans des moments difficiles.

La parentalité est un chemin mêlant défis, évolution personnelle et connexion profonde. Vous façonnez chaque jour l'avenir de vos enfants – par votre attitude, votre amour et votre engagement.

Nous aimerions vous encourager : faites-vous confiance. Vous êtes la ressource la plus importante de votre enfant.



Elteref Forum est un service du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il s'agit d'un lieu pour tous les parents autour de l'échange, de l'information et de l'accompagnement. Pour plus d'informations, veuillez visiter www.eltereforum.lu ou suivez-nous sur nos réseaux sociaux.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



@elteref Forum

elteref Forum.lu

**E7 Eltere
Forum**
Un lieu pour tous les parents

Votre enfant est **scolarisé** à l'étranger ?

Votre enfant mineur est âgé **entre 4 et 16 ans** au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours, **réside au Luxembourg** et **fréquente** (ou fréquentera) **une école à l'étranger** ?

D'après la nouvelle loi sur l'obligation scolaire, vous devez désormais communiquer un **certificat d'inscription** au ministère l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour certifier que votre enfant respecte l'obligation scolaire.

Pour ce faire, vous êtes prié(e)

- de demander un certificat d'inscription auprès de l'établissement scolaire établi à l'étranger ;
- de remplir le formulaire en ligne ci-après dans les huit jours qui suivent l'inscription de votre enfant ;
- de renvoyer le formulaire au ministère en y joignant le certificat d'inscription.

<http://www.edulink.lu/n72z>

Remarque importante :

Le formulaire doit uniquement être rempli par les personnes titulaires de l'autorité parentale sur un mineur soumis à l'obligation scolaire (âgé de 4 ans à 16 ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année scolaire) qui fréquente un établissement d'enseignement établi à l'étranger. Il ne doit pas être rempli pour les mineurs scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.



Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse par courriel :

obligationscolaire@men.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



CREATE. EXPRESS. WIN.

an Art Competition for ages **12-29**
enter individually **or** as a group



1. REGISTER

bee-secure.lu/art-challenge

2. CREATE YOUR ART

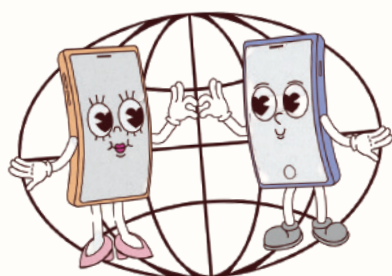
Submit by 13 December 2026

3. AWARD CEREMONY

16 February 2027

Forum Geesseknäppchen

What does
SOCIAL MEDIA
mean to YOU?



Create your vision.
Express it through art.



Any art form welcome
Video, Drawing, Sculpture, Poem, ...



STRONGER TOGETHER

WWW.KJT.LU

CALL | CHAT | TEXT | GET HELP



 **KJT** | Kanner-
Jugendtelefon
☎ 116111 **Gratisnummer**

 **KJT** | Elterntelefon
☎ 8002 4444 **Gratisnummer**



 **KJT** | Chatberodung
www.kjt.lu

 **KJT** | Online
Help
www.kjt.lu



Le KJT est géré par Caritas Jeunes et Families a.s.b.l., en association avec la Fondation Kannerschlass, la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Ligue médico-sociale dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (FSE/GEST/009 et (CSF/GEST/001).

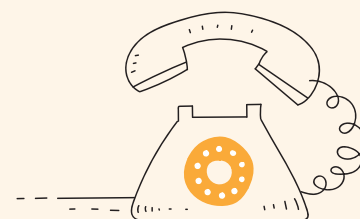


 **KJT.lu**

Annuaire de l'EF Steinfurt – 2026/2027

AIRES DE JESUS	Natalia	cycles 3-4		natalia.airesdejesus@education.lu
ARNOLD	Michèle	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	399 313-354	michele.arnold@education.lu
BACKES	Cynthia	cycle 1 - préscolaire	399 313-337	cynthia.backes@education.lu
BARTHELEMY	Carole	cycle 1 - précoce	399 313-360	carole.barthelemy@education.lu
BAUSTERT	Nadine	cycle 2.2	399 313-302	nadine.baustert@education.lu
BECHET	Raphaël	cycle 2.1	399 313-345	raphael.bechet@education.lu
BERTEMES	Serge	cycle 3.1	399 313-304	serge.bertemes@education.lu
BURG	Martine	cycle 3.2	399 313-328	martine.burg@education.lu
BUTRONI	Isabelle	éducatrice graduée ESEB (assistante en classe)		isabelle.butroni@education.lu
CALDERONI	Tanja	cycle 1 - éducatrice précoce Kleinbettingen	399 313-354	tanja.calderoni@education.lu
CLEMEN	Mireille	cycles 1-4 - remplaçant permanent		mireille.clemen@education.lu
DUHR	Jil	cycle 4.2	399 313-317	jil.duhr@education.lu
FEIEREISEN	Thierry	cycle 2		thierry.feiereisen@education.lu
FISCH	Laura	cycle 1 - préscolaire	399 313-347	laura.fisch@education.lu
FRANKARD	Sandra	cycle 3		sandra.frankard@education.lu
FRIEDEN	Lynn	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	399 313-354	lynn.frieden@education.lu
GLODEN	Célia	éducatrice graduée ESEB (assistante en classe)		celia.gloden@education.lu
GUIRSCH	Anouk	cycles 1-3 cycles 2-4 - cours d'accueil	399 313-325	anouk.guirsch@education.lu
HEINEN	Jamie	cycles 1-4 - remplaçant permanent		HeiJa279@365.education.lu
HOFFMANN	Steffi	cycle 1 - préscolaire	399 313-335	steffi.hoffmann@education.lu
HULTEN	Bernadette	cycle 1		bernadette.hulten@education.lu
IANNIZZI	Katrin	cycle 4.2	399 313-320	katrin.iannizzi@education.lu
JUNGELS	Lynn	éducatrice graduée ESEB (assistante en classe)		jessica.agnes@education.lu
KACHMAR	Olha	Assistante pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS)		olha.kachmar@education.lu
KANDEL	Nicolas	cycle 2		nicolas.kandel@education.lu
KOHLEN	Christian	cycle 4	399 313-301	christian.kohlen@education.lu
KOMES	Jackie	cycle 2		jackie.komes@education.lu
KUGENER	Joëlle	cycle 4.1	399 313-316	joelle.kugener@education.lu
LANG	Caroline	cycle 2.1	399 313-313	caroline.lang@education.lu
LOOS	Sandy	cycles 2-3		sandy.loos@education.lu
MALLINGER	Kai	cycles 2.1 - Kleinbettingen	399 313-352	kai.mallinger@education.lu

MATTERN	Joëlle	cycle 2.2 - Kleinbettingen	399 313-353	joelle.mattern@education.lu
MEYERS	Sonja	cycle 1- éducatrice précoce	399 313-360	sonja.meyers@education.lu
MOES	Nadine	cycle 3.2	399 313-306	nadine.moes@education.lu
MUHOVIC	Merisa	cycle 4		merisa.muhoVIC@education.lu
MULLER	Joëlle	cycle 1 - préscolaire Kleinbettingen	399 313-355	muller.j@education.lu
OEHMEN	Sacha	cycle 4 cycles 2-4 - cours d'accueil	399 313-305	sacha.oehmen@education.lu
ÖZEN	Sema	cycle 1 - préscolaire	399 313-336	sema.ozen@education.lu
QUARING	Linda	cycle 4.1	399 313-315	linda.quaring@education.lu
QUINTUS	Daniële	cycles 1-4 - remplaçant permanent		daniele.quintus@education.lu
RAUCHS	Anouk	cycle 3.1	399 313-333	anouk.rauchs@education.lu
RIVOLDINI	Carmen	cycle 2.2	399 313-342	carmen.rivoldini@education.lu
ROBEN	Xavier	cycle 4.1	399 313-315	xavier.roben@education.lu
ROLLIN	Nathalie	cycle 1 - préscolaire	399 313-332	nathalie.rollin@education.lu
ROLLINGER	Jean-Paul	cycle 4.2	399 313-311	jean-paul.rollinger@education.lu
ROLLINGER	Nathalie	cycle 3.2	399 313-303	nathalie.rollinger@education.lu
SCHAAL	Carole	cycle 3.1	399 313-312	carole.schaal@education.lu
SCHABER	Renée	cycle 4.1	399 313-316	renee.schaber@education.lu
SCHAUS	Carole	cycle 1 - précoce	399 313-346	carole.schaus@education.lu
SCHERER	Andrée	cycle 2.1 - Kleinbettingen	399 313-351	andree.scherer@education.lu
SCHMARTZ	Mickels	cycle 3.2	399 313-329	mickels.schmartz@education.lu
SCHROBILDGEN	Anja	cycle 4		anja.schrobildgen@education.lu
SPINELLI	Naïka	cycle 1	399 313-334	naika.spinelli@education.lu
STELAND	Sonja	cycle 1		sonja.steland@education.lu
THILL	Kim	cycle 4.2	399 313-314	thill.kim@education.lu
THILL	Stéphanie	cycles 1-4 - remplaçant permanent		thill.stephanie@education.lu
TRAUSCH	Jessica	cycle 1 - éducatrice précoce Kleinbettingen	399 313-354	jessica.trausch@education.lu
VALENTI	Stéphanie	cycle 1 - éducatrice précoce	399 313-346	stephanie.valenti@education.lu
VAN DEN ABEELE	Chloé	cycle 1		chloe.vandenabeele@education.lu
VANDEWALLE	Michèle	cycle 3.1	399 313-307	michele.vandewalle@education.lu
WAGNER	Isabelle	éducatrice graduée ESEB (assistante en classe)		wagner.isabelle@education.lu
WANDERSCHIEDT	Simone	éducatrice graduée ESEB (assistante en classe)		simone.wanderscheidt@education.lu
WEINTZEN	Marco	Instituteur spécialisé dans l'encadrement des élèves à besoins spécifiques (I-EBS)	399 313-323	marco.weintzen@education.lu
XHAFERAJ	Emanuela	éducatrice graduée ESEB (assistante en classe)		emanuela.xhaferaj@education.lu





Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





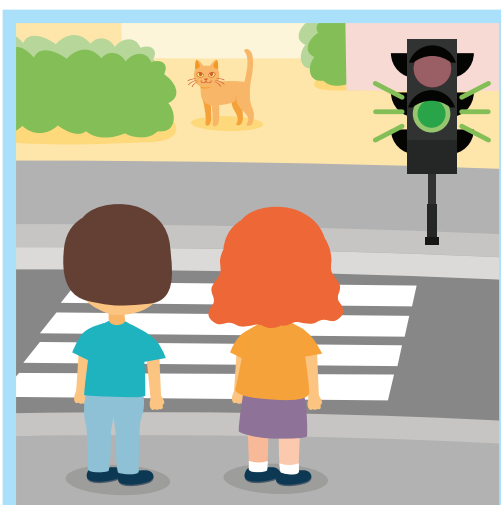
Ich schaue nach links, rechts, und nochmal
nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois
à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side
of the road before crossing it.



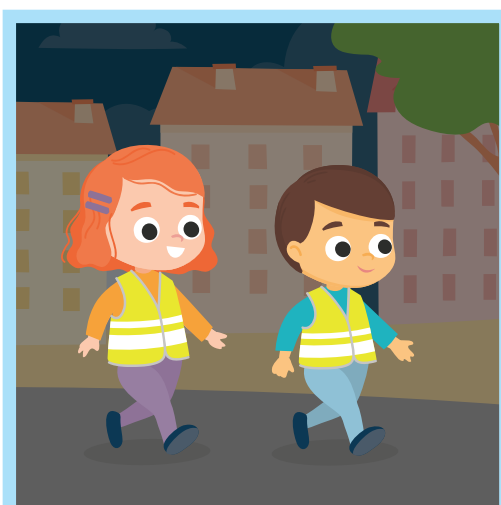
Ich überquere die Straße nur auf dem
Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour
piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the
traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte
Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs
et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes,
so that others can see me.



LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerrhöhung Platz nehmen.



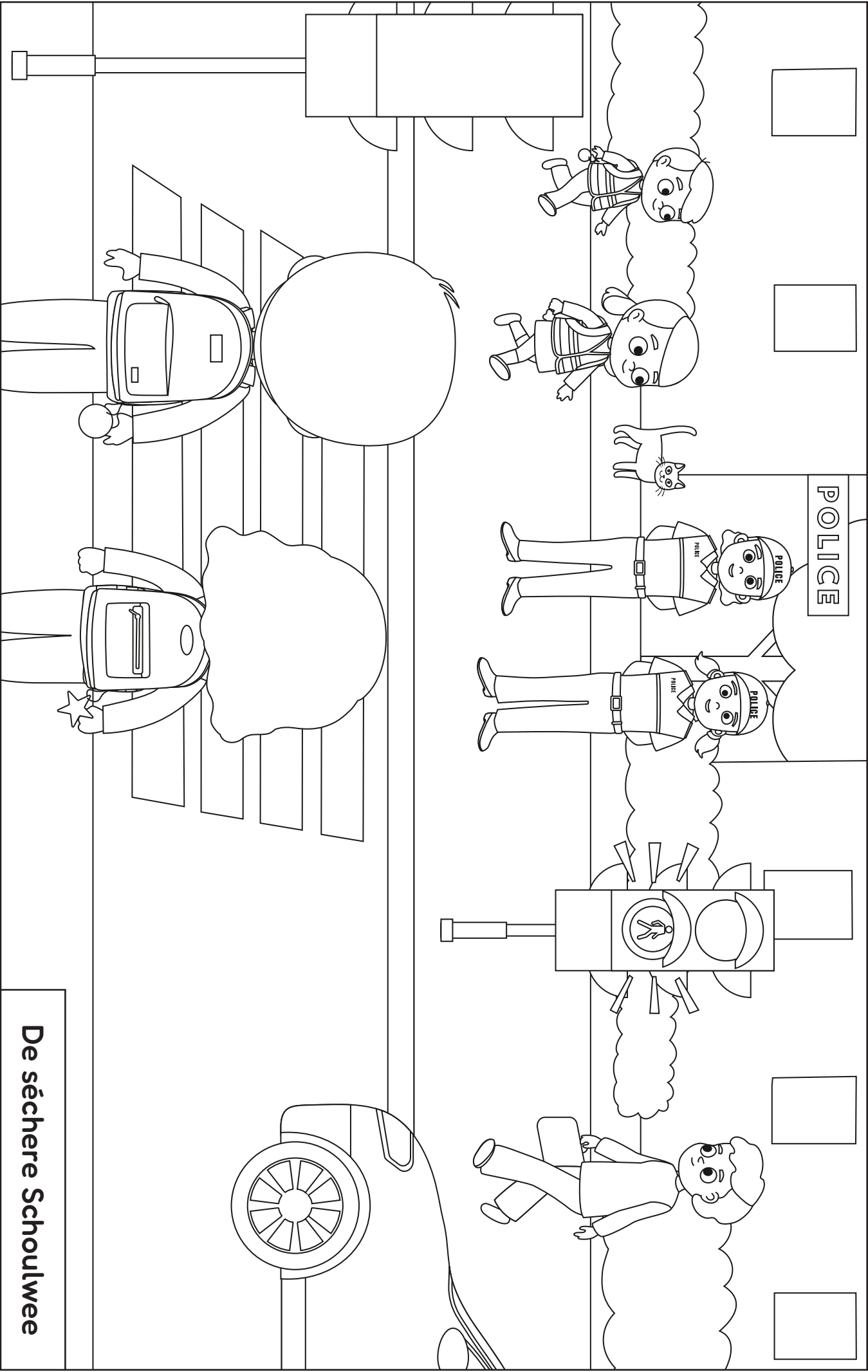
Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.





De sèche Schoulwee



École Fondamentale Steinfort

École fondamentale Steinfort sur Internet :

www.schoul-stengefort.lu

Mail : primaire.steinfort@ecole.lu

www.facebook.com/EcoleSteinfort

www.instagram.com/ef_steinfort

Adresse postale

École Fondamentale Steinfort
B.P. 31, L-8401 Steinfort

Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires :

Cycle I - Précoce

STEINFORT (Maison Relais)
Tél. : 39 93 13-360
7b, rue de Hagen

KLEINBETTINGEN
Tél. : 39 93 13-354
7, rue du Parc

Cycle I - Préscolaire

STEINFORT
(Maison Relais)
Tél. : 39 93 13-337
7b, rue de Hagen

KLEINBETTINGEN
Tél. : 39 93 13-355
7, rue du Parc

Cycles II-IV - Primaire

STEINFORT
(Maison Relais)
Tél. : 39 93 13-313
7b, rue de Hagen

STEINFORT
Bâtiment A
Tél. : 39 93 13-310
9a, rue de Kleinbettingen

STEINFORT
Bâtiment B
Tél. : 39 93 13-300
9b, rue de Kleinbettingen

Cycle II - Primaire

KLEINBETTINGEN
Tél. : 39 93 13-351
12, rue de la Gare

Autres

Centre Sportif
Tél. : 39 93 13-410
Responsable WALDBILLIG Joël
joel.waldbillig@steinfort.lu

Tél. : 39 93 13-403
centresportif@steinfort.lu
7a, rue de Hagen
centresportif.steinfort.lu

Piscine
Tél. : 39 93 13-400
piscine@steinfort.lu
7a, rue de Hagen

Maison Relais Steinfort
Tél. : 39 93 13-370
7b, rue de Hagen
maisonrelais.steinfort.lu

Président du Comité d'école

KOHNEN Christian
Tél. : 39 93 13-301
Bureau - Bâtiment de la Maison Relais (Rez)
7b, rue de Hagen
Mail : christian.kohnen@education.lu

Service scolaire

HOUSS Debbie
Tél. : 39 93 13-218

Bureau - Maison communale
4, Square Général Patton
Mail: enseignement@steinfort.lu
www.steinfort.lu

Direction de région 02

Direction de l'enseignement
fondamental – Région 2
Tél. : 24 75 51 10
Mail : secretariat.mamer@men.lu
2-4, parc d'activités Capellen (Bât. C)
L-8308, Capellen

BETTINELLI David,
Directeur de région

GINTER Nathalie,
GONÇALVES MORGADO Diana,
KASS Jacques,
Directeurs·trice·s de région
adjoint·e·s

Équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB)

Tél. : 247-55105
Mail : ci.mamer@men.lu



École Fondamentale **Steinfort**

École fondamentale Steinfort/Grundschule Steinfort
www.schoul-stengefort.lu

steinfort.lu
[#mirsistengefort](https://www.instagram.com/mirsistengefort)

Édité par la commune de Steinfort
Service des Relations publiques et comité d'école

B.P. 42 | L-8401 Steinfort
Tel: 399 313-214/215 | service.pr@steinfort.lu

Illustrations: Ingo Schandeler

ISSN 2354-4864



Commune de
Steinfort